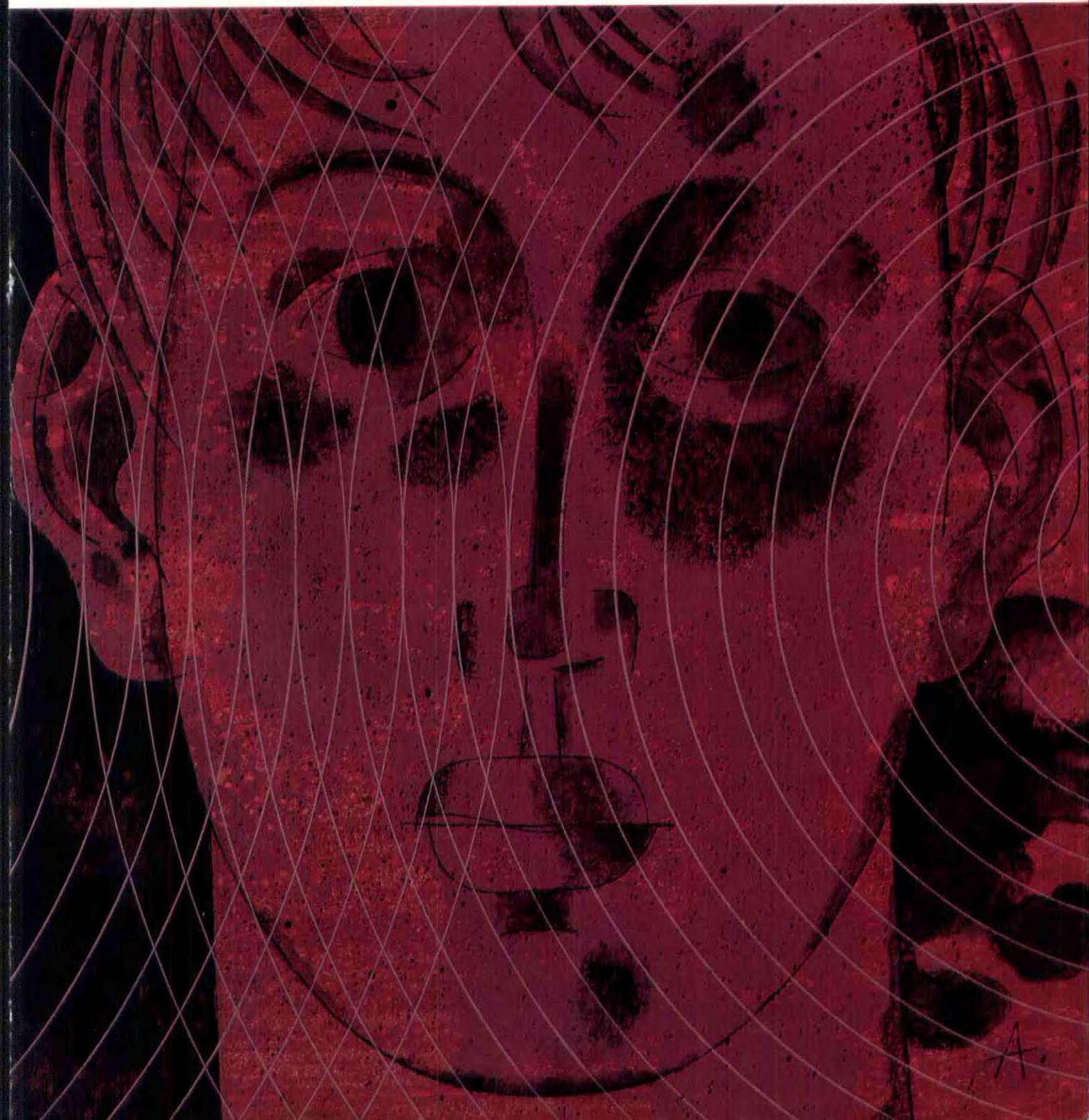


1965 | 66

+SSR



SOCIÉTÉ SUISSE  
DE RADIODIFFUSION  
ET TÉLÉVISION

ANNUAIRE 1965 / 66

35<sup>e</sup> RAPPORT

**+SSR**

## COLLABORATEURS DE CET ANNUAIRE

---

*Rédaction et création*      Direction générale SSR (Service de presse et de documentation)

*Couverture et illustrations*      Herbert Auchli, Berne

*Clichés*      Busag SA, Berne  
Paul Schori, Berne

*Impression*      Imprimerie F. Pochon-Jent SA, Berne

*Photos*      Actualités suisse, Lausanne  
British Broadcasting Corporation, Londres  
Comet Photo, Zurich  
M. Courtois, Agadir (Maroc)  
A. Gehrig, Bâle  
Direction générale des PTT, Berne  
Gérald Lucas, Genève  
Eric Lüscher, Berne  
Peter Mäsclin, Bâle  
Office suisse du tourisme, Zurich  
Photopress SA, Zurich  
Presse Diffusion, Lausanne  
Ch. Schiefer, Lugano  
Momino Schiess, St-Gall  
Siemens Pressebild  
Walter Studer, Berne  
Studio TV, Genève  
Studio TV, Lugano  
Studio TV, Zurich  
Mario Tschabold, Steffisbourg  
Jean Waldis, Montreux

## TABLE DES MATIÈRES

---

### *Première partie*

Hommages	4
<b>Comité central</b>	
Rapport du président central	8
<b>Direction générale</b>	
1965, année de réalisation	11
<b>Radio</b>	
Nouvelle organisation de la radiodiffusion en Suisse alémanique et rhétoromane	14
L'information dans un monde indivisible	18
La radio au siècle de la télévision	22
Fond – Objet	25
Radio 1966	28
Paroles	31
La musique et sa place dans une radio moderne	33
La RSI e l'informazione nazionale	35
<b>Télévision</b>	
La télévision, moyen éducatif	39
Le contact direct avec le téléspectateur	44
L'«italianità» e la TSI	48
Le Service des ondes courtes et l'image de la Suisse	52
La Télédiffusion	56
Radio et télévision suisses (chronique)	59

### *Deuxième partie*

#### **Les finances**

#### **Les comptes de 1965**

#### **Les budgets de 1966**

#### **Statistiques des auditeurs et des programmes radio**

#### **Statistiques des téléspectateurs et des programmes TV**

#### **Structure et organes de la SSR**



† M. Charles Cornu

#### † CHARLES CORNU

Le 23 septembre 1966 s'est éteint, dans sa soixante-seizième année, M. Charles Cornu, ancien procureur général. Membre du Conseil d'administration de Radio-Genève depuis 1949 et président depuis 1954, il fut nommé en 1964 premier président de la nouvelle « Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande ». Il fit également partie de la Commission des programmes de la radio romande et fut membre du comité central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision en qualité de représentant de Radio-Genève.

M. Charles Cornu, doué d'une sagacité et d'une perspicacité remarquables, a rendu d'incalculables services à la SSR. La radio et la télévision ont perdu en lui un promoteur distingué et généreux.



*On. Riccardo Rossi*

## RICCARDO ROSSI

Riccardo Rossi, direttore della sede di Lugano della Banca Nazionale Svizzera, ha dato le sue dimissioni, per la fine dell'anno 1965, al comitato centrale della SSR, a cui aveva prestato, fin dal 1939, la sua preziosa collaborazione, prima come membro e poi come vice-presidente.

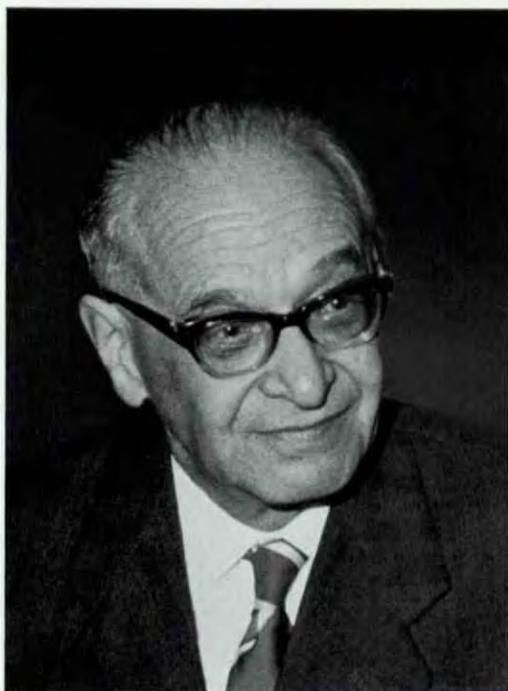
Dopo gli studi di giurisprudenza all'Università di Friburgo, Riccardo Rossi s'impegnò nella carriera politica e venne eletto nel Consiglio nazionale, nel 1931, dove adempì le sue funzioni fino all'anno 1940. Rinunciò al suo mandato di rappresentante del popolo ticinese quando fu nominato direttore della sede luganese della Banca Nazionale Svizzera.

Quale co-fondatore della Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana CORSI, nel 1931, il dott. Rossi è in possesso della tessera no 2 della Cooperativa (la tessera no 1 è concessa al cantone Ticino).

Nella sua qualità di membro del comitato centrale della SSR, Riccardo Rossi ha collaborato in diverse commissioni della UER. Fu lui l'ideatore del sistema internazionalmente noto agli specialisti sotto il nome di «chiave di ripartimento Rossi» per i costi di produzioni comuni.

Nel 1944, Rossi fondò la cassa pensioni per il personale della SSR e ne fu il presidente fino a qualche mese fa.

Nella personalità di Riccardo Rossi si conciliano senso della cultura, perizia economica e spirito aperto ai problemi sociali, in un complesso di inestimabile valore che egli ha messo a beneficio della SSR durante quasi tre decenni.



*M. Paul Bellac*



*M. Otto Pünter*

## OTTO PÜNTER

A la fin de 1965, M. Otto Pünter, chef du Service d'information et de documentation à la direction générale SSR, a pris une retraite bien méritée.

Après de multiples séjours en Espagne, en France et en Angleterre, M. Pünter choisit, en 1927, le métier de journaliste. De 1939 à fin 1955, il est correspondant de la presse socialiste au Palais fédéral. De 1947 à 1953, il assume les charges de président de l'Association des journalistes accrédités au Palais fédéral et, de 1954 à 1955, celles de président de l'Association de la presse bernoise.

Le Département politique fédéral le nomme, en 1947, conseiller auprès de la Conférence diplomatique sur l'information tenue à Genève. L'année suivante, le prix du journalisme lui est décerné par la ville de Turin.

En 1956, il met son expérience et ses relations, acquises au cours de sa carrière de journaliste, au service de la SSR et devient le chef de son Service d'information et de documentation. Non seulement il entretient d'excellents rapports avec la presse, mais entreprend aussi un intense travail de relations publiques et sait, à l'époque de l'introduction de la télévision en Suisse, et, plus tard, lors de la réorganisation de la SSR, créer un climat d'entente réciproque entre la SSR et ses partenaires de la vie publique et culturelle.

L'annuaire de la société devient, sous sa direction, un instrument moderne et captivant, permettant à la SSR de rendre compte au public de ses activités.

Il est, d'autre part, le chef du service de presse du concours de la Rose d'or de Montreux. Grâce à son enthousiasme jamais en défaut et à sa connaissance parfaite de plusieurs langues, il crée de solides liens entre la SSR et d'innombrables milieux professionnels de l'étranger.

Le 16 septembre 1966, Paul Bellac, ingénieur, fêtait son 75<sup>e</sup> anniversaire. En 1938, il entra au service de la direction générale SSR comme chef du Service de documentation. A partir de 1947, il assumait les charges d'expert de la télévision auprès de la direction générale.

M. Paul Bellac est l'un des plus remarquables publicistes d'expression allemande de la radio. Très tôt, il avait reconnu l'importance de la radio et devint un spécialiste dans ce domaine. En 1925, il était rédacteur en chef de «Radio-Wien», journal officiel des programmes de la radiodiffusion autrichienne. En 1933, il était nommé directeur du service de presse et de propagande et suppléait le directeur des programmes de la RAVAG. En 1938, M. Bellac quittait Vienne et rentrait au pays.

Au cours des années vingt, M. Paul Bellac s'occupa en particulier des problèmes posés par la retransmission télégraphique d'images et de fac-similés. En 1926, il réussit à transmettre, pour la première fois, des photographies et des textes à 1500 km de distance, ceci en l'espace de 6 minutes.

M. Bellac enregistra, d'autre part, les premiers reportages radiophoniques à l'aide d'appareils enregistreurs portatifs. Il fit, en 1931, des enregistrements sonores des séances de la SDN à Genève, diffusés par de nombreuses stations européennes et américaines.

En qualité d'expert de la SSR pour la télévision, M. Paul Bellac prit une part active à l'introduction de la TV en Suisse. Il donna des conseils déterminants, même dans le domaine du développement international de ce moyen de communication. Sa prise de position très nette au sujet du format des écrans de télévision donna lieu à de fructueuses discussions dans les milieux professionnels. Enfin, M. Bellac fut en tête de file, lors du choix d'une norme unique de 625 lignes-images.

On se souvient, aujourd'hui de nouveau, que M. Paul Bellac avait, en 1945 déjà, attiré l'attention sur l'importance d'une radio en FM dans notre pays, surtout en ce qui concerne la diffusion de programmes locaux et régionaux. Le développement de ces émissions lui a donné, là aussi, raison.

M. Paul Bellac, qui aujourd'hui encore, écrit de nombreux articles sur la radio et la télévision, a publié un nombre incalculable d'exposés dans la presse quotidienne et dans les journaux spécialisés. Plus que la technique, ce sont les possibilités illimitées de ces moyens de communication d'apporter aux hommes le savoir, l'information et le divertissement, qui l'ont fasciné, au cours de sa brillante carrière.

RAPPORT SUR L'ANNÉE 1965

L'année 1965 a été, pour la SSR, une période de réalisations et d'adaptation. Il a fallu tout d'abord adapter l'organisation suisse de la radio et de la télévision à la nouvelle concession et aux nouveaux statuts. Les trois sociétés régionales ont été fondées et leurs statuts adoptés, les réunions d'assemblées générales et de comités ont eu lieu. Les sociétés ont nommé leurs directeurs régionaux. Les directeurs de la radiodiffusion sont: MM. Fritz Ernst (Suisse alémanique), Jean-Pierre Méroz (Suisse romande), Stelio Molo (Suisse italienne); les directeurs de la télévision: MM. Guido Frei (Suisse alémanique), René Schenker (Suisse romande), Franco Marazzi (Suisse italienne). M. Joël Curchod a été nommé directeur du Service des ondes courtes. La mise en place de cette organisation a été ardue, mais elle donne satisfaction et, surtout, assure aux trois, et même quatre éléments constituant la base culturelle suisse, une indépendance et une vitalité nouvelles.

Au Comité central, deux mutations à signaler: Radio-Genève a désigné son président, M. Charles Cornu, ancien procureur général – dont nous avons eu à déplorer le décès en septembre dernier – et la Radio suisse italienne, M. Franco Masoni, avocat, comme leurs représentants au Comité central. M. Riccardo Rossi avait en effet donné sa démission, provoquant d'unanimes regrets, étant donné sa féconde activité au sein de la SSR et les services rendus.

A la Direction générale, M. Otto Pünter ayant donné sa démission après plusieurs années de bons et intelligents services, M. Markus T. Drack a été nommé chef du service de presse et de documentation.

Parmi les événements marquants, nous citerons:

Un premier contact a été établi avec les partis politiques formant des groupes à l'Assemblée fédérale, et une réunion a eu lieu le 15 juin 1965, avec plein succès. Depuis, il existe un lien continu entre la SSR et les représentants des principales formations politiques de notre pays.

Dans le domaine de la presse, grâce à la Société pour la publicité à la télévision et aux rapports constants qu'entretient la Direction générale avec les rédactions des journaux suisses, une collaboration efficace s'est établie entre la presse et la SSR; il faut souligner combien M. Bezençon, directeur général, y a contribué.

A la suite de l'adoption, par le Comité central, du plan de réorganisation de l'information à la radio et à la télévision, M. Walter von Känel fut nommé délégué de la SSR à l'information politique, et accrédité, à ce titre, auprès des autorités fédérales, d'où meilleures relations encore entre Parlement, Conseil fédéral et SSR.

Le Conseil fédéral a mis à disposition de la SSR, le 5 octobre 1965, les installations de radio et télévision aménagées au second étage du Palais, ce qui permet désormais un contact permanent entre les autorités politiques fédérales, la SSR et la population suisse. A cette occasion, le président de la Confédération, M. Hans-Peter Tschudi, a prononcé une allocution remarquable, très encourageante pour notre société. Le vice-président du Conseil fédéral d'alors, M. Hans Schaffner, était présent.

A la suite de la catastrophe de Mattmark, en Valais, la SSR, par la Chaîne du bonheur, a fait un appel de fonds en faveur des sinistrés; une somme importante a été ainsi recueillie et la Fondation suisse Mattmark a été créée le 29 octobre 1965. M. R. de Kalbermatten, chef du service juridique de la SSR, y représente notre société.

La Cité suisse d'Agadir, édifée par la Croix-Rouge suisse et la SSR, après le tremblement de terre qui détruisit la ville, a été inaugurée le 30 juin 1965; M. D. Carl, directeur administratif de la SSR et président de la Fondation, nous représentait à cette cérémonie.

Radio-Genève célébra avec éclat, le 13 octobre 1965, son quarantième anniversaire, en présence du directeur général et du président central.



*Le centre radio-TV installé au Palais fédéral permet une information rapide des auditeurs et téléspectateurs sur les événements de politique intérieure de notre pays*

Le directeur général a tenu, le 20 décembre 1965, une importante conférence de presse, à Berne, pour exposer la nouvelle structure des programmes de radio, qui devait être appliquée dès le 3 mars 1966. Cette réunion eut un écho très favorable dans tout le pays. Une autre conférence de presse, au sujet de la nouvelle présentation des programmes de télévision, avait eu lieu à Berne le 6 janvier 1965, au cours de laquelle fut débattue la question de l'introduction de la publicité à la télévision. Cette publicité a débuté avec succès le 1<sup>er</sup> février 1965.

Il faut signaler, à ce propos, l'excellente organisation de la Société pour la publicité à la télévision qui, sous la direction de ses deux administrateurs-délégués, MM. Bourquin et Carl, et la gestion remarquable de sa directrice, Mme Trappe-Diemand, a obtenu des résultats surprenants, tant par la qualité des émissions que par les recettes obtenues.

La pose de la première pierre du studio de télévision de Zurich a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1965, en présence de M. Edouard Haas, directeur de la Télévision suisse.

La télévision a vécu une excellente année: en effet, le prix «Ondes» de la Radiodiffusion espagnole lui a été attribué pour l'émission faite en direct depuis le Cervin, en juillet 1965. La télévision romande a reçu l'«Epi d'argent» des émissions agricoles décerné à Berlin, pour son émission «Horizons agricoles», et la «Colombe de bronze» du Festival de Monte-Carlo, pour son documentaire sur le Cottolengo.

1965 a donc été, pour la SSR, une année de travail intense et positif. La réorganisation, qui ne s'est terminée qu'en 1966, et la modification des programmes de radio, l'introduction de la publicité à la télévision, ont amené de profonds changements par rapport aux conceptions anciennes, et introduit un dynamisme nouveau dans notre institution.

La SSR se trouve aujourd'hui devant de nouveaux problèmes.

Du point de vue financier, la radio doit faire face à de gros déficits. Il est de toute nécessité que la taxe annuelle de concession soit, comme il nous l'a été promis, majorée de trois francs, si nous ne voulons pas courir le risque de voir notre production compromise.

D'autre part, la télévision s'étend extraordinairement: à fin 1966, elle comptera plus de 750 000 abonnés, ce qui dépasse toutes les prévisions.

Radio et télévision sont parmi les moyens d'information les plus puissants du monde moderne. Dans les domaines intellectuel et artistique, la télévision opère une véritable révolution des mœurs et devient toujours davantage la nourriture spirituelle de millions d'êtres humains. La tâche de notre société est plus qu'ailleurs difficile, car la Suisse, pays neutre, entend respecter l'opinion de tous et ne pas troubler l'ordre public. Le monopole dont dispose la SSR l'oblige à une certaine retenue et à une certaine prudence, et surtout à considérer les intérêts supérieurs du pays. Ceci peut-être au détriment de sa valeur attractive.

Jusqu'ici, les responsables de nos programmes, à de rares exceptions, ont parfaitement compris leur tâche dans ce domaine, et l'audience dont jouissent la radio et la télévision suisses, confirmée par des statistiques d'écoute et de vision, montre bien que nous sommes dans la bonne voie.

Du point de vue international, la SSR joue un rôle considérable. Nous avons pu établir des échanges utiles avec plusieurs organisations étrangères, et le fait que le directeur général de la SSR soit le président de la Commission des programmes de l'UER (Eurovision) est pour notre pays et notre société une démonstration de l'estime dans laquelle on les tient dans le monde entier.

ANDRÉ GUINAND  
*Président central SSR*

*Le studio de télévision de Suisse alémanique et rhétoromane sera construit selon les conceptions les plus modernes sur l'emplacement du Leutschenbach, aux abords de Zurich*



1965, ANNÉE DE RÉALISATION

La nouvelle organisation de notre Société est donc entrée en vigueur en 1965. Il serait exagéré de dire que le passage des habitudes anciennes à l'état nouveau se soit fait sans quelques déchirements. Les métamorphoses ne sont pas sans douleur. Ici ou là subsistent encore des bribes de volonté de s'accrocher à l'ancien système, qui gênent encore parfois le normal fonctionnement du nouveau. Le temps cependant, ainsi que les avantages d'une pratique qui apparaît de plus en plus efficace auront raison, nous l'espérons, de ces velléités retardatrices. Mais ces cas sont rares: aussi convient-il de féliciter les trois sociétés régionales, leurs présidents, leurs directeurs et le personnel. Ils ne cessent de manifester le désir de mener les choses à bien; ils ont rompu avec la routine, même s'il leur en a coûté, pour la réussite de l'ensemble. A ce propos, on ne sait peut-être pas assez l'effort et la persévérance qu'il fallut aux responsables de la radiodiffusion sonore pour mettre en train, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1966, la modernisation et l'amplification de l'information, ossature d'un programme journalier continu. Certaines mises au point et quelques amendements sont encore nécessaires; il faut du temps pour perfectionner l'outil et aguerrir ou renouveler le personnel dans ce difficile métier de journaliste radiophonique, pour ne parler que de celui-là, où la moindre erreur provoque une tempête. Heureusement, les incidents du «rodage» se raréfient. Et c'est une grande satisfaction de relever que les innovations, qui ont changé la structure des programmes de radio depuis le commencement de 1966, ont fini par rencontrer la quasi-unanimité des auditeurs.

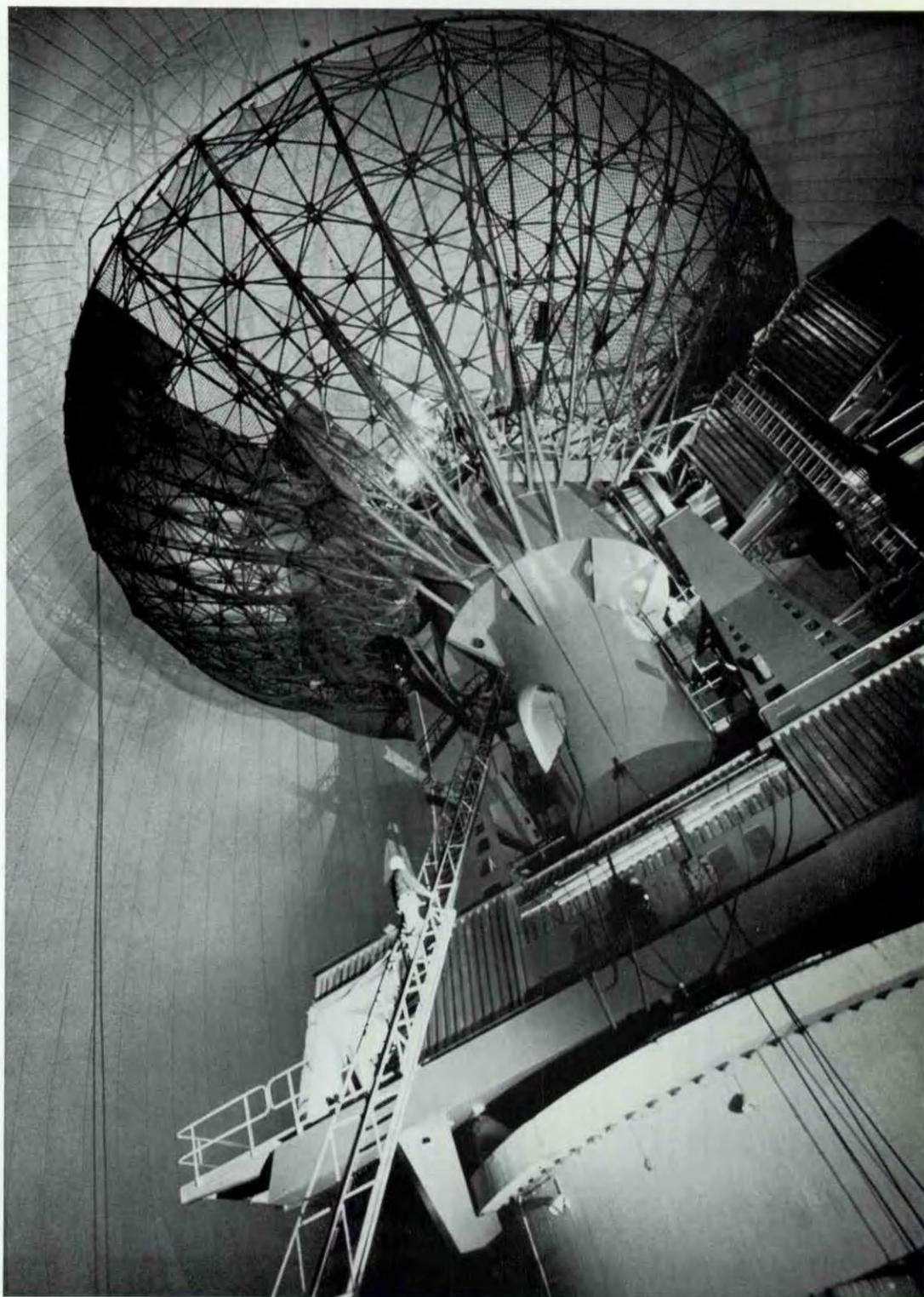
La radiodiffusion sonore n'est cependant pas au bout de ses peines; du moins si l'on peut nommer ainsi les incessants soucis qui sont liés sans trêve à son développement, à l'affermissement de sa raison d'exister, à son adaptation continue à sa mission, ainsi qu'aux exigences normales des abonnés.

On le sait, l'augmentation du rapport annuel des taxes n'est plus à la mesure du renchérissement qui frappe les salaires et toutes choses de la vie radiophonique. Pour 1966/67, la radio sonore ne se maintient financièrement que grâce à une avance de 4 millions de francs environ, faite par la télévision, en dépit du fameux slogan des radiomanes d'il y a dix ans: «Keinen Radiofranken für das Fernsehen!» Même la promesse du Conseil fédéral de songer à une augmentation de l'abonnement de 3 francs pour 1968 n'est qu'une trêve dans le devenir.

Ce phénomène se produit au moment où plusieurs studios de radiodiffusion sont dans un état de vieillissement qui oblige à prévoir des réparations coûteuses, des réadaptations et de nouvelles constructions, si l'on veut poursuivre sans risque leur exploitation. On comprendra donc que toute transformation en ce domaine ne soit faite qu'à la mesure de la nécessité, même si les intéressés risquent de souffrir de quelque déconvenue, en considérant les plans qu'ils ont soigneusement établis. La finance, en effet, commande. C'est celle des programmes et des auditeurs.

Des idées, pourtant, ne cessent de naître. Pourquoi, par exemple, ne pas introduire la publicité à la radio? Oublierait-on que la concession, valable jusqu'au 31 décembre 1974, s'y oppose nettement dans son article 14?

On entend dire aussi que la télévision devrait verser chaque année à la radio le 20% de ses revenus. Or la télévision – insuffisamment et mal logée – va devoir affronter pour plus de 150 millions de francs de construction et se mettre, dans peu de temps, aux très coûteux programmes en couleur; elle doit sans cesse aussi résister à la concurrence des émissions étrangères dont les organismes producteurs ont de cinq à dix fois plus d'argent qu'elle, pour la même durée de programmes. C'est pourquoi on peut se demander s'il est intelligent d'affaiblir la télévision du cinquième de ses possibilités financières et d'en retarder ainsi le développement. De telles solutions d'ailleurs n'ont pas encore fait l'objet de discussions approfondies.



*Les satellites de communication ont ouvert la voie au développement encore imprévisible de la radio et de la télévision. De gigantesques antennes relient les satellites à tous les réseaux d'émetteurs*

Les conséquences qu'elles pourraient entraîner, de par leur caractère irréversible, méritent des études qui vont bien au-delà du simple échange d'opinions momentanées.

A ce propos, n'a-t-on pas tendance à penser que notre télévision – dont l'extension remarquable a dérouté les pessimistes de naguère – doit passer soudainement de l'état de cousin pauvre à celui de mécène? Les mêmes difficultés pécuniaires qui frappent aujourd'hui la radio risquent d'être le propre de la TV dans quelques années, soit au moment où le nombre des téléspectateurs plafonnera en égalant celui des auditeurs. Or qui pourrait dire exactement quel

sera le lot de la télévision suisse lorsque les satellites de distribution étrangers abreuveront sans cesse notre pays (comme d'autres!) de programmes, de films, de propagande et peut-être de publicité aussi? Ce bouleversement n'est plus une éventualité, c'est une certitude. Seules les dates restent vagues; elles se placent entre 1968 et 1975. Aurons-nous aussi notre place dans ce ciel en pomme d'arrosoir, et de quelle manière?

C'est là un souci qui prend de plus en plus d'acuité. Et hormis un renoncement qui serait désastreux, toute participation à cette pluie d'ondes entraînera de nouvelles et inattendues dépenses.

Ne nous en plaignons pas, malgré tout. C'est le progrès. Et même si ce dernier peut engendrer des craintes diverses, il est inéluctable que nous nous y associons. Ce n'est pas seulement l'existence de notre télévision qui est en jeu, mais aussi et surtout une manière d'être séculaire, propre au caractère de notre pays, en danger d'être bouleversé. Aussi pensons-nous que le Conseil fédéral accorde la plus vive attention à ce problème «technico-politique» qui n'est point de notre ressort.

La radio?

Elle ne risque pas de dépérir; du moins si elle s'adapte à sa nouvelle situation, choisit de régner dans les voies qui lui sont propres de plus en plus, soit l'information rapide, la musique, des émissions culturelles séduisantes et l'extension des émissions locales.

Elle ne doit plus être un passe-temps seulement mais un besoin. Nos directeurs le savent. Et déjà ils préparent des plans pour y parvenir petit à petit, à la mesure où le nombre des abonnés de la télévision s'approche de celui des auditeurs de la radio.

En conclusion, 1965 fut une année de réalisation. La nouvelle organisation a ouvert enfin les chemins de l'avenir; elle permet à la radio comme à la télévision d'agir vite, dans le cadre de fonctions et d'une hiérarchie des responsabilités nettement tracées, largement mais rationnellement distribuées sur le plan de la Suisse tout entière. Déjà la nécessité de se mettre tous à un travail commun a éteint en partie certaines rivalités de clocher qui freinaient l'entreprise.

De nouveaux problèmes surgissent.

Mais n'est-ce pas toujours le cas, depuis que la radio et la télévision existent?

MARCEL BEZENÇON  
*Directeur général SSR*

## NOUVELLE ORGANISATION DE LA RADIODIFFUSION EN SUISSE ALÉMANIQUE ET RHÉTOROMANE

L'organisation de la radiodiffusion, en Suisse de langues alémanique et rhétoromane, est institutionnelle depuis la nouvelle concession du 27 octobre 1964, et fixée par les statuts de la SSR et de la Société régionale de Suisse alémanique et rhétoromane. La nouvelle réglementation consiste en une société qui assume le droit et le devoir de façonner et d'émettre les programmes de radio et de télévision en langues allemande et romanche.

Dans l'accomplissement de ces tâches, la direction de la radio dispose des studios de Zurich, Berne et Bâle, ainsi que des programmateurs de St-Gall, Lucerne et Coire.

Le travail se répartit entre six départements de matières à programmer, départements supervisés, deux par deux, dans leur production, par trois directeurs de studios, comme chefs de programme. Les chefs administratifs et techniques relèvent directement du directeur de la radiodiffusion. Les comptes sont tenus par la direction administrative de la SSR.

Une fonction particulière échoit à la CCR (Cumünanza Radio Rumantsch), qui, comme mandataire de notre quatrième langue nationale, participe, en romanche, aux programmes.

Il est accordé une attention particulière au «programme local», de si grande importance pour le futur développement de la radio; cette tâche incombe aux responsables des programmes et directeurs de studios.

Dans le cadre de cette activité institutionnelle, la refonte est donc à opérer maintenant, en passant de l'ancienne à la nouvelle organisation. Le mouvement qu'entraîne sa réalisation effraie l'homme, le collaborateur qui, pendant des années, était habitué à d'autres formes de travail collectif, car il n'a pas encore une idée suffisamment claire de ses nouvelles fonctions. Plus d'un, d'ailleurs, se contente de maintenir dans le vague la notion d'ensemble de ses nouveaux devoirs et responsabilités, et de sa position. Il est compréhensible que l'on hésite à marcher aussi longtemps que le sol n'est pas ferme sous les pas.

Afin d'aller de l'avant, plus vite et sans risque, nous devons avancer ensemble, et selon une voie bien tracée, afin que dans la progression, le travail en commun s'accomplisse sans que l'ordre soit troublé.

Cette avance a trois aspects:

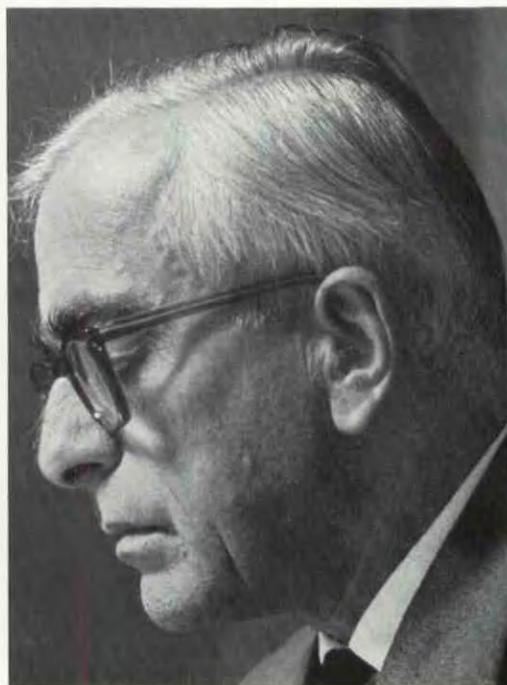
- 1° l'humain et le but: l'homme qui convient à la place qui lui convient;
- 2° technique et organisation: abstention de visées personnelles mais résolution de participer à l'action commune dont le but est de réaliser les meilleurs programmes;
- 3° le programme: qui doit tenir compte des coutumes et besoins de l'auditeur, et répandre une notion de vie fraternelle, aussi bien au sein de notre peuple qu'envers les autres nations.

Le lien commun entre ces trois aspects est que, jusqu'à présent, ils représentaient l'ouvrage de trois studios, séparément et indépendamment, et que, désormais, ils formeront un tout. Cette unité doit s'étendre à la planification, à la production, à l'émission. Au cours des années, dans chacun de ces domaines, se sont développées dans les studios des particularités marquantes qui ont ainsi entraîné une grande diversité. Le lieu de travail était auparavant une sphère intellectuelle, physique, où il était facile de s'orienter. Un sentiment puissant de solidarité, de devoir mutuel, s'est développé et a conféré à la production un caractère particulier, propre au studio. Ceci n'est nullement demeuré sur le plan interne, mais s'est ancré également dans la conscience de l'auditeur, et fut ressenti comme un enrichissement du programme et comme l'expression de notre vie culturelle fédéraliste. Afin d'obtenir cette multiplicité, on a renoncé à la spécialisation des studios dans les domaines qui leur étaient propres. Grâce aux nouveaux postes de responsables des programmes, cette multiplicité sera plus largement assurée encore, et mieux.

Ainsi, les chefs de départements auront-ils la tâche d'associer étroitement leurs collègues de tous les studios dans une action essentielle, amplifiée, pensée, et de procurer à chacun la place qui lui convient, selon ses goûts et aptitudes. Il va de soi que déceler les capacités personnelles de production, organiser en conséquence le travail collectif, demandera un certain temps. Pour remplir avec compétence ce devoir qui entraîne fort loin des anciennes frontières



*Werner Hausmann est entré, le 1<sup>er</sup> février 1930, au service de Radio Bâle. Il a été speaker, régisseur, reporter et il s'est occupé sans relâche de la « Chaîne du bonheur » de Suisse alémanique. Après 35 ans d'activité fructueuse au service de la radio, il a pris sa retraite voici quelques mois*



*Conrad Beck a pris sa retraite à la fin de juin 1966. Il jouit, comme compositeur, d'une notoriété internationale. Depuis 1939, il a été le chef du Département musical de Radio Bâle. Il a toujours cherché, en élaborant ses programmes, la perfection artistique*

du studio, les chefs de départements ont besoin de nouveaux collaborateurs, d'où extension de l'échelonnement du personnel. Ainsi se trouvent encore entravées, dans la nouvelle organisation, l'attribution des emplois et la répartition de la besogne, qui doivent se faire sans friction pour être efficaces. Aussi longtemps que ce travail ne sera pas accompli, la position du collaborateur isolé reste incertaine. Il ne peut concevoir avec netteté quelle est sa sphère de responsabilité, et se sent paralysé dans ses initiatives.

Ce n'est qu'au moment où il aura clairement conscience de sa position dans l'ensemble de l'entreprise, qu'il saura de quoi il est responsable, quel est son travail et quelles tâches incombent à son voisin, et qu'il se sentira à l'aide dans la nouvelle organisation. L'on pourra alors compter sur son entière aptitude. Chaque collaborateur, par la judicieuse répartition des tâches, se dispersera moins, mais il pourra mieux se vouer à la préparation de certains domaines du programme et, se concentrant davantage, fera preuve de plus d'intensivité et de maîtrise. Le plaisir au travail ne peut qu'y gagner lorsque l'homme de métier se trouve ainsi qualifié.

La répartition des tâches au sein du département doit donc principalement dépendre de la juste évaluation des capacités de chacun. De nouvelles sphères de travail doivent être créées, dans lesquelles les collaborateurs auront toute liberté de concevoir des émissions dans leur secteur respectif. Les résultats de ce travail pourront ainsi être offerts comme éléments du programme général.

C'est le devoir primordial du chef de département de s'assurer que la composition des programmes ne soit pas un produit accidentel résultant de l'abondance des possibilités, mais, au contraire, soit une réalisation commune, pensée et conçue pour captiver l'auditeur.

Chacun des directeurs de studios, ayant sous ses ordres deux départements de programme, est en liaison avec la direction de la radio, avec laquelle il veille à la synchronisation judicieuse du travail. Sachant les stimuler et faisant preuve d'esprit critique, il fait participer très étroitement ses chefs de départements au programme général. Ainsi assume-t-il une part essentielle de sa responsabilité envers «son» programme. Grouper, avec les responsables des programmes, le travail accompli entre eux par les départements et les studios, est, de la part de la direction de la radio, affaire de technique et d'organisation.

Le secrétariat des programmes groupe en un programme commun les émissions conçues par les départements. Il est alors nécessaire de contrôler la durée des émissions par rapport



*La radio et le public se sont donné rendez-vous à la Foire des échantillons de Bâle 1966...*

au temps imparti. Pour des raisons touchant à l'actualité, l'intérêt général ou l'éventualité de reportages en direct de cérémonies officielles, certains éléments insérés dans le plan du programme doivent pouvoir être occasionnellement mis de côté. Le plan de structure servant de base ne doit pas constituer une limitation, ou, pire, un obstacle à la mobilité et la souplesse d'adaptation imposées par les événements du jour. Une fois réglé le plan hebdomadaire des programmes, il est livré à l'imprimeur du journal de radiodiffusion.

La masse des matières est telle qu'il est indispensable, par voie de presse, de rendre l'auditeur attentif à divers projets de programmes et aux émissions. Il n'y a rien de plus paralysant, pour le programmateur, que de voir sa production demeurer sans écho. Et il est aussi de la plus grande importance, pour la direction de la radio, de connaître dans quelles conditions l'auditoire reçoit les émissions. Aussi est-il déterminant, pour la place que doit tenir la radio dans notre vie moderne, que l'opinion publique sache quel est le fonctionnement de cet instrument d'information et de divertissement, comment les tâches et responsabilités sont prises en main, et quels sont les buts et projets envisagés.

Cette information générale est fournie par le service de presse qui se tient en étroit contact avec les journaux, et travaille conjointement avec les directeurs de studios et chefs de départements.

La direction de la radio assure également la réglementation du service des émissions et du déroulement du programme. Tous les studios contribuent, pour de multiples raisons, à la diffusion des émissions. Ceci exige de fréquentes commutations, d'un studio à l'autre. Aussi longtemps que le Centre de commutations, au studio de Berne, ne sera pas en service, les services d'amplificateurs des PTT s'en chargeront. En conséquence, les annonces dans les studios doivent fournir les mots-repères (début et fin), qui permettent une commutation correcte. C'est ainsi que les annonces semblent fâcheusement lourdes. Tout producteur a intérêt, non seulement à présenter de bons produits, mais aussi à les offrir de la meilleure manière qui engage à l'achat! Dans le domaine de la radio, c'est le service régional d'annonce et de présentation qui s'en occupe. En outre, il y a une sorte de «conscience du parler» qui encourage à soigner notre langage et à le rendre digne d'exemple. Ces mesures et dispositions, afin de réaliser la nouvelle organisation, ne constituent pas une fin en soi. Elles doivent créer des sphères bien définies de devoirs et de responsabilités et tracer les nouvelles voies du travail collectif. Le but et le motif de tous ces efforts résident dans le programme. Ce but n'a néanmoins rien de définitivement fixé. Les exigences formulées par les auditeurs sont tout autres, à l'âge de la télévision, qu'auparavant.



*... et ont noué des liens d'amitié solides*

Repenser et réunir sous un dénominateur commun les tâches et les possibilités de la radio, voilà une obligation de plus dont il faut tenir compte dans le cadre de la nouvelle organisation.

Par l'usage des radios de voitures et des appareils de réception portables, l'auditeur acquiert de nouvelles habitudes. L'élargissement des diffusions par de nombreux émetteurs à ondes ultra-courtes permet d'atteindre aussi bien la population du petit hameau que celle d'une vaste agglomération. Présente tout au long du jour, la radio informe rapidement et continuellement; elle peut plus facilement que la télévision faire participer ses auditeurs aux manifestations publiques, par reportages en direct. Mais outre ces évidentes possibilités, le contenu du programme et sa présentation sont à contrôler en permanence. Les matières que traite la télévision ne sont pas pour autant inutilisables par la radio. Le nombre d'abonnés à la radio est très supérieur à ceux de la télévision. Il est difficile de différencier les deux programmes qu'offre la radio, du fait qu'un grand nombre d'auditeurs ne peuvent capter les émissions en modulation de fréquences FM. La position de la radio vis-à-vis de la télédiffusion doit également être réexaminée, car le nombre des abonnés à la TD augmente plus rapidement que celui des abonnés à la réception sans fil. Le «modelage» des programmes, lui aussi, a droit à une attention de tous les jours, la forme donnée aux émissions devant s'adapter au goût du jour. Pourtant, cette forme subit des transformations et présente rapidement des traces d'usure. C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler constamment la conception des programmes, tout en tenant compte du facteur important qu'est la réceptivité de l'auditeur (voir «Fond et objet» traité dans cet annuaire). Le programme ne peut être vivant et attrayant que s'il est le résultat d'un travail de valeur. Le danger de freiner ce travail par l'introduction d'une nouvelle organisation est aussi grand que celui de laisser tomber les rênes, à un moment où les sphères d'influence ne sont pas clairement délimitées.

Réaliser la nouvelle organisation signifie qu'il est d'importance primordiale de réunir tous les collaborateurs de la radio suisse alémanique et rhétoromane en une communauté de travail et de déterminer à nouveau leurs responsabilités. Il faut que la somme des efforts entrepris en direction du succès soit le résultat du travail et des capacités de tous. Comparé à d'autres sociétés de radiodiffusion, le nombre de nos collaborateurs est restreint. Le travail de chacun, le désir de l'ouvrage bien fait, l'initiative, l'imagination et l'énergie en regard des tâches confiées, sont, de ce fait, d'autant plus importants.

FRITZ ERNST

*Directeur de la Radio suisse alémanique et rhétoromane*

*« Alors que dans les pays totalitaires, l'information est limitée à une tendance – et par conséquent considérée comme fautive au-delà –, elle peut, dans les pays du monde libre, se dégager et cerner la vérité au plus près. Mais la situation dans le monde libre n'est pas encore aujourd'hui absolument satisfaisante. Alors que dans les pays totalitaires, la fautive information porte l'empreinte du Parti, il règne dans le monde libre une confusion de l'opinion et de l'information, laquelle est livrée sans frein et inconsidérément. C'est là notre danger. Si les directives manquent, pour obtenir en commun une connaissance de la vérité prise à sa source, alors s'amplifie, dans le vide, la rumeur de la confusion. Au lieu de demeurer intimement liés à la substance de la vérité, nous acceptons que l'information parte de rien. À supposer que dans le monde libre, l'homme le soit lui-même, cela signifie qu'il ne puisse réaliser en substance sa propre vérité qu'en partant de la source originelle de son être. »*  
Karl Jaspers

L'image qui s'impose lorsqu'on s'occupe de questions actuelles d'information présente des aspects inquiétants. Nos contemporains, nés dans un monde indivisible, entendent être informés immédiatement et parfaitement, dans tous les coins du monde. Il en résulte un énorme bouillonnement de mots parlés et écrits qui s'étend sur toute la terre comme un épais brouillard. Tout ce qui est présenté sur les ondes de la radio, sur les écrans de télévision, dans les journaux et dans les revues cherche fiévreusement un consommateur. Ce dernier, en raison de l'offre d'information accrue jusqu'à l'absurde, se trouve dans une situation difficile. Le choix qu'il doit faire, et même le renoncement conscient pose un problème pour son existence intellectuelle.

On exige aussi de la radio une information moderne. Ses qualités particulières, sa rapidité et son ubiquité en font un moyen de communication idéal. Les expériences faites jusqu'ici sur le plan international sont aussi significatives pour la Suisse. N'ayons aucun doute à cet égard : l'exigence d'une information radiophonique moderne peut conduire à une agitation continue et à ce vide dont parle Jaspers, mais elle peut aussi contribuer d'une manière considérable à la formation d'une opinion personnelle, alors qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe dans le monde. Dans une démocratie, forme d'Etat permettant le dialogue constant, le problème ne pourra être résolu que d'une manière conforme aux principes démocratiques.

La Suisse – dont l'attitude en cette matière fut d'abord hésitante – est maintenant en plein travail d'extension de ses moyens d'information. Tous les jours, les vagues que provoquent les événements actuels se brisent contre les murs des studios. Pour les maîtriser, des problèmes toujours plus vastes, d'ordre technique et intellectuel, se posent. Il n'est pas possible de tout canaliser ex abrupto et de tout transmettre aux auditeurs. Il faut que les personnes responsables devant faire face à ce flot d'informations disposent d'un point d'appui assuré. Il nous paraît donc que la manière de se comporter à l'égard des événements du jour est dans une large mesure une question d'opinion, de conviction. Elle résulte de la structure particulière de l'Etat et de la manière de penser et de sentir de notre peuple. Une information qui ne tiendrait pas compte de la manière suisse de voir et de vivre est inconcevable et irait à la longue contre les intérêts de la nation qui la tolérerait.

Que faut-il en conclure, concrètement, sur la façon de traiter les informations quotidiennes ? L'appréciation des événements actuels suppose qu'on considère la matière d'une certaine distance – on pourrait dire d'une distance silencieuse –, laissant place à une attitude critique. Les événements ne sont pas tous importants. Nombres d'informations sont fracassantes, enflées, et n'ont donc qu'un seul but : maintenir l'auditeur dans un état permanent d'étourdissement.

L'examen de l'actualité exige l'incorruptibilité et la plus grande objectivité possible dans la présentation. Une propagande politique, économique et culturelle habilement dirigée, et déferlant sur de nombreux pays, constitue un grand danger. Les choses dont on parle deviennent des suggestions dont le but est d'orienter et d'endoctriner l'auditeur.

L'être humain doit figurer au premier plan également dans la façon de rapporter les événements du jour, et une image anonyme de masse ne saurait lui être substituée.

Une telle pratique de l'information, consciente de ses responsabilités, présente un certain contraste avec celle d'autres pays. Leurs informations, d'un effet plus frappant, plus spectaculaire, visent à des résultats immédiats auprès des masses. L'homme, avec les menaces multiples qui l'entourent, est négligé. On pourrait citer de nombreux exemples de ce genre, même d'auditeurs du pays, qui se laissent facilement solliciter. Mais il serait faux d'en déduire



*Le 12 février 1966, la Cumünanza Radio Rumantsch inaugurerait, à Coire, son nouvel office des programmes. Tista Murke peut ainsi présenter aux auditeurs et aux téléspectateurs, non seulement d'expression romanche, mais de toute la Suisse, des sujets de l'actualité grisonne*

que cette attitude contredit la demande d'une information suisse rapide et étoffée. Au contraire: la situation géographique, la position spirituelle et politique actuelle de la Suisse nous oblige à regarder très attentivement ce qui se passe chez nous et hors de nos frontières, et d'en rendre compte avec grand soin.

Les prescriptions de la nouvelle concession s'appliquent à l'information politique par la radio. Le passage suivant de l'art. 13 concerne les émissions relatives à la politique intérieure:

*«Les programmes diffusés par la SSR doivent défendre et développer les valeurs culturelles du pays et contribuer à la formation intellectuelle, morale, religieuse, civique et artistique. Ils doivent donner une information aussi objective, étendue et rapide que possible, et répondre au besoin de divertissement. Les programmes doivent servir l'intérêt du pays, renforcer l'union et la concorde nationales et contribuer à la compréhension internationale...*

*»Nul n'a le droit d'exiger la diffusion, par la radiodiffusion sonore ou par la télévision, d'œuvres ou d'idées déterminées, ni l'utilisation du matériel et des installations de la SSR.»*

Les conséquences de ces directives, édictées par les autorités de surveillance, sont évidentes. La radio joue le rôle de fidéicommissaire de tous les groupes et milieux de notre pays, lesquels – qu'ils revêtent un caractère politique, économique ou social – doivent pouvoir, tous dans la même mesure, exposer ce qui leur tient à cœur et leurs problèmes. Les émissions de politique intérieure doivent porter en premier lieu sur l'intérêt de tous, sur ce qui unit. Cela implique pratiquement une stricte indépendance des directions de programme sur le plan des partis politiques et sur le plan confessionnel. En raison de l'égoïsme des partis politiques qui se manifeste toujours plus fortement, et dont les effets n'épargnent pas notre politique, la direction de notre radio se voit attribuer une tâche nationale particulière. Mais elle conserve – et c'est là une restriction indispensable et importante – une liberté absolue en ce qui concerne la conception des programmes, le choix des sujets et des collaborateurs, ainsi que le moment des émissions. Cette compétence de prendre ses décisions lui fournit le champ libre nécessaire pour concevoir et élaborer des programmes portant la marque de sa personnalité. L'obligation de mettre au premier plan ce qui unit ne doit pas forcément être toujours le reflet de la politique gouvernementale du moment.



*Les impressions du pilote d'un « Mirage » peuvent être rapportées aux auditeurs, le jour même de son premier vol*

L'expression critique, dont la valeur des termes est pesée, se situe dans ces limites. Cette liberté d'expression appartient en premier lieu à tout le peuple et aux représentants des différents groupes d'intérêt, et non à chaque collaborateur de la radio exerçant la fonction de fidéicommissaire; les collaborateurs ont le devoir de laisser exposer les différents aspects et conceptions d'un problème, mais en tant que fidéicommissaires et intermédiaires, ils doivent demeurer à l'arrière-plan. Lorsqu'il s'agit de justice et d'injustice, de faiblesse évidente des règles régissant l'Etat et les hommes, des fondements de l'ordre de nos valeurs occidentales, ils doivent aussi pouvoir faire entendre une voix inquiète et critique. La condition en est toutefois cet effort vers la vérité que Jaspers place au premier plan, le sens des responsabilités et des connaissances professionnelles précises. Par suite des nouveaux courants qui se répandent sur notre pays et qui viennent surtout du nord, on peut ajouter que l'aspect aventurier du journalisme moderne et la vanité frivole ne trouvent guère de place dans cette tâche.

Parmi les productions suisses actuelles dans lesquelles l'information directe, la première information, est liée à un commentaire, les événements actuels politiques, économiques et sociaux dans la Confédération et dans les cantons, sont reflétés aussi objectivement que possible sous tous leurs aspects. Grâce à une évolution systématique, elles sont devenues des contributions importantes à la formation entièrement libre du jugement et de la volonté de l'auditeur. Ces émissions, qui s'étendent comme un fin canevas sur le programme quotidien, n'étant subordonnées à aucun programme de parti, à aucun intérêt de groupe particulier, à aucune confession, se distinguent fondamentalement des tâches d'un tout autre genre de la presse. Les fonctions de caractère complémentaire de la radio et de la presse n'ont pas été effacées par l'extension de l'information – preuve en soit la «Presseschau» (Revue de la presse) de la radio, qui fournit une vue d'ensemble très concluante sur le processus de la formation d'opinion dans le peuple.

Pour la politique étrangère, les prescriptions suivantes de la concession sont notamment applicables:

*«Les émissions qui sont susceptibles de mettre en danger la sûreté intérieure de la Confédération ou des cantons, leur ordre constitutionnel, ou les rapports internationaux de la Suisse, ne sont pas admises.»*

On voit que ce texte constitue des directives conformes à notre politique de neutralité, et prescrit une certaine retenue et une certaine mesure dans l'énoncé des événements survenus à l'étranger. Dans l'application pratique de l'information de politique étrangère, les tâches respectives de la radio et de la presse sont de nouveau clairement distinctes. Celles de la radio consistent en une information rapide, objective, tirée de sources indiscutables, accompagnée de commentaires et recourant au document et à une présentation répondant aux exigences du microphone. S'efforcer d'être objectif et demeurer conscient de ses responsabilités, tel est le leitmotiv des comptes rendus de politique étrangère à la radio, qui sont souvent considérés hors de nos frontières comme «La voix de la Suisse». Il n'y a place ici pour aucune tendance en faveur d'un parti étranger ou d'un groupement économique ou confessionnel. Des informations incontrôlables, même extrêmement peu tendancieuses, ne passeraient pas à travers le crible d'une rédaction radiophonique capable de discernement.

Ainsi, si la neutralité nous contraint à une certaine retenue, il ne faut pas confondre cette retenue avec une neutralité dans la façon de penser. Sur le plan concret, cela signifie qu'un commentateur et rapporteur expérimenté a la possibilité de laisser apparaître sa manière de voir et sa conviction. Notre radio doit s'affirmer clairement et sans équivoque lorsque sont foulés aux pieds des valeurs fondamentales et des idéaux sur lesquels repose notre propre Etat et qui sont la base de la structure spirituelle de l'Occident.

Le but que vise l'information de politique étrangère est de procurer à l'auditeur, en partant du point de vue suisse et de la façon de penser suisse, une image différenciée de ce qui se passe dans le monde. Le caractère permanent et étendu de cette information doit contribuer à faire mieux connaître les tendances évolutives et, par conséquent, la situation difficile de la Suisse dans le monde indivisible.

L'être humain – nous l'avons déjà dit – doit être au centre de cette activité. C'est ainsi que l'information de politique étrangère s'adresse sciemment au citoyen suisse pour l'aider à faire le point dans les circonstances actuelles difficiles. D'une manière analogue, l'information de politique intérieure doit stimuler la conscience civique au sein d'une société moderne en pleine prospérité et renforcer la compréhension pour les autres groupes de la population et les autres communautés d'intérêt.

La nouvelle organisation de la radiodiffusion suisse attribue un rôle important à l'information. Aujourd'hui déjà, on peut constater qu'elle s'est ancrée dans la conscience de l'auditeur. Son développement futur devrait être inspiré moins par des préoccupations de volume que par le souci d'une réalisation consciente de ses responsabilités, subtile et systématique. Le droit à une information libre et l'obligation de dire la vérité exigent que l'information soit pratiquée avec soin et avec mesure. L'auditeur est lui aussi lié à cette obligation, car l'information a besoin de gens réceptifs et capables de discernement. C'est avec raison qu'on a déclaré récemment à la radio que le niveau de l'information caractérise l'esprit public d'une nation. Dans notre pays, publicistes et public sont également responsables. La radio s'efforce de trouver la bonne voie pour remplir cette tâche d'avenir.

MAX BOLLIGER

Directeur du studio de Radio Berne

Deux faits rendent peu facile la tentative de faire, au siècle de la télévision, le point de la situation actuelle et future de la radio: les indications insuffisantes relatives aux désirs et à l'attitude des auditeurs et des téléspectateurs, et l'extension encore inachevée de la télévision; en d'autres termes, le fait que nous soyons encore en pleine période transitoire.

Premier fait: les enquêtes sur l'attitude et les réactions des auditeurs et des téléspectateurs en présence des programmes qui leur sont offerts en sont encore à leurs débuts dans notre pays, tandis qu'un sondage systématique de l'opinion des *auditeurs* n'existe même pas.

Second fait: nous n'en sommes encore qu'à la moitié de la rapide augmentation de l'effectif des téléspectateurs. Contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres pays, la télévision est encore en plein développement chez nous, car le nombre des concessionnaires radiophoniques dépasse encore de plus d'un million celui des abonnés à la télévision. Alors qu'on trouve des récepteurs radio dans 97% des ménages suisses, 40% d'entre eux seulement possèdent un téléviseur. Le nombre des appareils de radio en exploitation serait même trois à quatre fois plus élevé que celui des petits écrans.

Malgré l'indigence de la documentation sur les vœux des auditeurs, nous savons au moins ceci: le programme de la radio ne peut nullement être conçu, aujourd'hui déjà, exclusivement en fonction de la concurrence qu'offre la télévision. Mais d'autre part, l'accroissement rapide et remarquable du nombre des abonnés à la télévision exige de la radio qu'elle envisage dès maintenant le moment où le téléviseur fera lui aussi partie du mobilier d'un «ménage normal», comme c'est le cas actuellement pour le ou les récepteurs de radio.

Quels sont les besoins des «consommateurs», c'est-à-dire des auditeurs de la radio et des téléspectateurs, dans quelle mesure feront-ils usage des programmes de ces deux moyens de communication? Nous pouvons le savoir en examinant l'exemple que nous fournissent les pays dans lesquels l'extension de la télévision a atteint le même niveau que celui de la radio.

En Angleterre, où le nombre aussi bien des auditeurs que des téléspectateurs est constamment testé par un service de recherches et d'enquêtes de la BBC parfaitement organisé, la situation présente l'image suivante, par exemple en mai 1966: 23,55 millions de téléspectateurs suivaient en moyenne chaque jour une ou plusieurs émissions télévisées de la BBC. Un nombre à peu près égal d'auditeurs, soit 23,05 millions, écoutaient en moyenne quotidiennement une ou plusieurs émissions radiophoniques de la BBC. Comme les programmes de la télévision, en Angleterre aussi, se concentrent sur la soirée durant les jours de semaine (durée environ 6 heures), alors que les programmes de la radio sont diffusés pendant toute la journée (durée 16 heures et davantage), les chiffres moyens d'auditeurs ou de téléspectateurs revêtent naturellement un autre aspect pendant la durée totale des programmes. Si, pour une durée totale de ses émissions, la télévision de la BBC enregistrait en moyenne 6,05 millions de téléspectateurs en mai 1966, le chiffre correspondant des auditeurs de radio s'élevait à 3,35 millions pour une durée d'émission presque trois fois plus longue.

Cet état de saturation de la radio et de la télévision anglaises permet de faire notamment les constatations suivantes:

*Le nombre total des auditeurs de radio ne diminue pas. Etant donné qu'aujourd'hui, à l'époque des transistors bon marché et légers, et des récepteurs montés dans les automobiles, on compte plus d'auditeurs pour une concession qu'autrefois, on peut même prévoir une augmentation du nombre des auditeurs.*

*Le programme radiophonique s'étendant sur la journée entière, tandis que les heures d'émission de la télévision sont concentrées sur la soirée, les chiffres relatifs aux auditeurs se répartissent sur d'autres heures de la journée que jusqu'ici. Ils diminuent – relativement – le soir, mais tendent à augmenter au cours des heures sans télévision, pendant la journée, mais également tard dans la soirée et pendant la nuit.*

*La mobilité des récepteurs modernes de radio a encore stimulé cette tendance et contribué en outre au changement non seulement des heures d'écoute, mais aussi des habitudes des auditeurs. Le récepteur passe avec l'auditeur du salon à la cuisine, à la salle de bain, à l'atelier, à la chambre à coucher, à l'automobile.*

*Contrairement à la télévision, qui retient tyranniquement le téléspectateur devant le petit écran, la radio laisse à ses auditeurs une grande liberté de mouvement, et la possibilité de s'occuper d'autre chose tout en écoutant.*

*C'est aussi pour cette raison que le nombre des auditeurs se répartit aujourd'hui beaucoup plus régulièrement qu'autrefois sur la journée entière – sur toute la durée de l'émission des programmes.*



*Kurt Bürgin, décédé le 17 juin 1966, avait consacré 28 ans de sa vie au service de la radio. Pour de nombreux auditeurs, les émissions réalisées sous sa direction, au studio de Berne, restent inoubliables, telles que pièces de théâtre, morceaux en dialecte et épisodes historiques – nous pensons à «Sturmzyt» et à bien d'autres œuvres. Kurt Bürgin était, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1965, chef du département «Wort» de la Radio suisse alémanique et rhétoromane*

De la situation dans un pays saturé de télévision, on peut résumer brièvement comme il suit les conclusions à tirer pour l'avenir de notre radio – qui a déjà commencé! – et pour la structure future de nos programmes:

Les détenteurs d'un téléviseur continuent à écouter la radio, en particulier *aux heures de la journée privées de télévision, quand ils exercent une activité qui ne leur permet pas de regarder le petit écran, lorsqu'ils se déplacent, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, lorsque la radio émet un programme qui les intéresse particulièrement, et qui n'entre que peu ou pas du tout en considération à la télévision. Il s'agit ici essentiellement*

- de comptes rendus rapides d'événements actuels (surtout imprévus),*
- de la vie sur le plan local (commune, canton, région géographiquement limitée),*
- d'émissions musicales de tous genres,*
- d'émissions pour des groupes d'intérêt particuliers.*

Notre radio a commencé à tenir compte de ces données dans l'élaboration de ses programmes. La nouvelle structure des programmes, introduite depuis l'automne 1965, tente – sans rompre trop brusquement avec de chères habitudes... – de réaliser l'adaptation aux besoins qui se sont, en soi, modifiés. C'est ainsi qu'au lieu de deux programmes semblables, parallèles, qui contrastent entre eux à chaque instant, elle a introduit deux programmes de caractère fonda-

mentalement différent: un premier programme assez large et plutôt divertissant, comprenant également les émissions d'information et de sport, et une seconde chaîne de programme pour les gens plus exigeants d'une part, et pour les groupes d'intérêt spéciaux, d'autre part.

Pour des raisons financières, le second programme ne dépasse pas pour le moment, hélas, un nombre d'heures relativement modeste; dès lors, il n'a pas encore été possible de caractériser, comme il serait souhaitable, les différences des deux chaînes. Cela reste – comme provisoirement bien d'autres choses à la radio – un but lointain qu'il vaut la peine de s'efforcer d'atteindre.

Nous en arrivons enfin à une autre raison qui rend plus difficile l'analyse du rôle de la radio à l'époque de la télévision: l'incertitude absolue quant à l'avenir financier de l'institution. Une seule chose, en tout cas, est certaine: les dirigeants et les collaborateurs de notre radiodiffusion ont pour tâche non seulement d'exploiter, afin de pouvoir faire front à la concurrence de la télévision, les possibilités les plus particulières de la radio, les avantages les plus originaux et les attractions les plus alléchantes de leur moyen de communication – mais encore ils sont contraints de le faire avec des ressources financières toujours plus minces!

La misère, par bonheur, rend ingénieux! Or, les gens de la radio auront un besoin urgent d'esprit inventif, de fantaisie et de volonté de création pour pouvoir s'affirmer, avec des finances vacillantes et un «programme d'austérité», vis-à-vis de la force d'attraction de la télévision qui prend toujours plus d'extension. Notre radio ne manque heureusement pas de collaborateurs pleins de talent et d'esprit d'initiative, habitués à travailler avec des moyens modestes. En outre, il est probable que nous n'avons pas encore épuisé toutes les possibilités de rationalisation, et l'existence de trois sociétés radiophoniques régionales, avec leurs sources de programme peut encore, par des émissions communes et des échanges de programme, servir d'une manière plus productive que jusqu'ici.

Mais un fait ne laisse place à aucun doute: c'est que même au siècle de la télévision, une radiodiffusion vivante, mais surtout viable, est une nécessité. Lorsqu'on évoque toujours, à propos de la radio et de la télévision, l'importance éminente de ces *deux* médiums sur le plan national, il ne faut pas oublier que la garantie de leurs bases financières constitue à la longue un problème dont la solution doit être, dans l'intérêt du pays, une préoccupation urgente pour toutes les autorités responsables.

GERD H. PADEL

*Directeur du studio de Radio Zurich*

Il y a quelques années, l'étudiant allemand Gerhard Maletzke – maintenant psychologue diplômé et chercheur distingué dans le domaine des rapports humains, à l'Institut allemand pour l'évolution politique, à Berlin – a mené diverses enquêtes dans une petite ville de l'Allemagne du Nord, de 3800 habitants, sur le comportement de l'homme d'aujourd'hui, en tant qu'auditeur de radio. Il a réuni ses observations en une dissertation intitulée «La radio-diffusion dans l'univers de l'homme moderne», de laquelle nous citerons quelques chiffres: 92 % des gens interrogés aiment écouter des émissions légères pendant le repas, un travail manuel ou toute autre occupation similaire, alors que 69 % préfèrent les émissions sérieuses. Pendant la conversation, 69 % des personnes interrogées préfèrent les émissions légères et 20 % les émissions sérieuses. D'autre part, 50 % écoutent les émissions légères et 27 % les émissions sérieuses en lisant le journal. Ensuite 42 % vouent leur attention aux émissions légères en lisant un livre, alors que 16 % seulement s'intéressent aux émissions sérieuses pendant la lecture d'un livre.

Afin de cerner clairement les différents comportements, l'auteur a exploité deux notions: Fond et Objet. Qu'entend-on par là ?

Par l'expression Fond-Objet – selon le dictionnaire de psychologie – l'on traduit le fait selon lequel un objet discerné se détache sur un fond, lequel est également perçu, mais en retrait, sur un plan neutre. Plus l'objet est nettement perçu, plus le fond s'estompe. La relation Fond-Objet appartient en premier lieu au domaine de la perception. On peut faire des expériences analogues sur d'autres plans de perception, particulièrement l'ouïe. Le principe Fond-Objet est donc aussi bien valable pour la perception optique que pour la perception auditive, pour les mouvements, les sentiments, et, finalement, n'est pas sans importance dans le cheminement de la pensée.

Depuis qu'en 1921 le psychologue Edgar Rubin a introduit cette formule, la méthode consistant à interpréter certains phénomènes de notre perception au moyen de la notion couplée Fond-Objet s'est avérée très féconde. Grâce à elle, nombre de concepts sont mieux compris et énoncés, justement à la radio et à la télévision, et les connaissances ainsi acquises sont mises en pratique et président à l'élaboration des programmes.

Considérons certains chiffres recueillis par Maletzke, interprétés à la lumière de Fond-Objet. Il en résulte que:

9 % des auditeurs interrogés utilisaient la radio comme objet. Pour 20 %, la radio était considérée surtout comme objet, mais de façon discontinue. Pour 35 %, les notions de fond et d'objet étaient passablement équivalentes pendant un laps de temps assez long. 27 % des auditeurs avaient, la plupart du temps, l'esprit ailleurs, et n'accordaient que rarement à la radio le caractère objectif. 9 % utilisaient la radio, continuellement ou presque, comme fond.

Dans la mesure où notre candidat philosophe a poursuivi ses investigations, on pourrait à présent élever des objections.

Mais notre étudiant avait l'intention d'examiner son coin d'univers dans sa réalité, et non pas tel qu'il aurait peut-être dû se présenter conformément à la conception de certains programmeurs ou critiques de radio. Même les examens de Kinsey ne coïncident pas exactement avec les idées de nombreux pédagogues!

9 % seulement de ces auditeurs utilisent la radio comme objet. Il n'en va pas de même avec la télévision! Tout comme le théâtre et le cinéma, la télévision veut toujours, tyranniquement, être objet. La pièce étant plus ou moins assombrie, toute l'action se déroule sur le petit écran vers lequel la famille – en Italie tout le café – se tourne passionnément, et toujours il s'y passe quelque chose, c'est la vie, le mouvement! «Tout ce qui se meut sur le champ d'attraction d'un fond inerte est particulièrement destiné à devenir objet» dit le psychologue allemand Walter Ehrenstein; et il ajoute – ce qui est à la fois étonnant et évident – «Pour l'animal, le mouvement signifie soit danger (fauve), soit nourriture (proie); il est donc compréhensible que la nature ait fait en sorte que le plus haut degré de perception s'attache à ce qui se meut. Ce qui se meut est donc appelé à devenir objet, comme on peut le constater chez l'homme.»

Si au théâtre, le profil de ma jolie voisine devient objet, c'est en vain que j'ai dépensé mon argent (au cas, évidemment, où le caractère objectif de cette contemplation ne réserve pas d'agréables suites!). «Devant l'écran, si l'on ne veut laisser échapper aucun mouvement, on ne peut en somme que tricoter ou prendre un bain de pieds», écrivit un jour un critique.



Musique à la télévision

La télévision est toujours objet, parfois même d'une façon étonnante et bizarre; par exemple, lors de la retransmission d'un concert, quand la caméra se montre trop active et que l'image de la chevelure au vent du dirigeant ou des mains du virtuose, devient objet au détriment de ce qui est primordial: la musique, qui, alors, passe au second plan.

La télévision toujours objet de premier plan. Et la radio? Elle *peut* et doit développer toutes les formes et qualités pouvant lui procurer le caractère d'objet: de la bonne musique, des informations concises, importantes (à la veille de départs en vacances, toute prévision météorologique est proprement objet!); des jeux radiophoniques qui sachent captiver totalement l'auditeur, que ce soit par l'action, l'atmosphère, l'ambiance. La conférence d'un éminent savant devient objet de premier plan, quand ce dernier a vraiment quelque chose à dire et le dit bien; il en est de même des récits spontanés des gens de la rue. L'émission stéréophonique deviendra aussi, un jour, objet chez nous.

Il y a beaucoup d'émissions, de possibilités, qui font de la radio un objet de premier plan. Donnez libre cours à votre fantaisie, à votre savoir!

Inutile de dissenter longuement sur la radio comme fond sonore. La plupart des émissions de musique légère ne servent que comme bruits de coulisses. Exemple typique: «Music while you work» (Travail en musique).

Mais la relation Fond-Objet offre encore une chance à la radio, où elle devient particulièrement profitable: la réversibilité de l'objet par rapport au fond. «La relation Objet-Fond peut se renverser quand le fond prend soudain des contours précis.» Dans l'illustration ci-contre, considérons la partie blanche comme prédominante, nous y voyons alors une coupe. Faisons passer en premier plan la couleur noire, nous distinguons deux visages se faisant face. C'est l'illustration même de la réversibilité du rapport Fond-Objet.

La radio bénéficie souvent de cette réversibilité, laquelle peut résulter de la propriété merveilleuse de l'oreille qui – par rapport à l'œil qu'elle surpasse de loin – capte ses perceptions de toutes les directions, suivant des ondes concentriques, contrairement à la trajectoire rectiligne de la perception optique, entre l'objet fixé et l'œil.

Je range mes livres (objet) en écoutant de la musique légère émise par le haut-parleur, à l'autre bout de la pièce (fond); mais voilà le début d'une mélodie que j'aime, j'interromps le rangement et écoute la musique: le fond est devenu objet et inversement.

En hiver, je rencontre dans la forêt un skieur portant un transistor distillant l'habituelle musique de fond; les prévisions météorologiques et le bulletin des avalanches lui succèdent, ce qui suffit à faire passer au premier plan le transistor.



*Reproduction de la coupe, conçue par E. Rubin*

On peut bêcher son jardin (objet) tout en écoutant de la musique légère (fond), puis se reposer (fond) tout en écoutant quelques brefs conseils sur la meilleure façon de circonvenir les hannetons (objet)!

(Ici, l'on pourrait et devrait encore une fois brandir un index menaçant, on pourrait et devrait dénoncer les dangers de cet état de chose, à savoir les 69 % d'auditeurs qui, d'après Maletzke, pouvaient écouter des émissions sérieuses durant les repas, le travail manuel et autres occupations du genre. Mais on ne l'a que trop répété et le lecteur enclin à formuler des réserves peut les faire lui-même.)

Nous, gens de la radio, voulons de toutes nos forces gager que de nombreuses émissions passent au premier plan, que d'autres passent successivement de l'état de fond à celui d'objet, plus ou moins longtemps, et que d'autres programmes servent de fond sonore sur lequel se détache agréablement l'objet – «to suit the tastes of our listeners, their moods, and their occupations» – comme il est dit dans un rapport de la BBC. Ceci est également un honnête service rendu à l'auditeur.

PAUL MEYER-GUTZWILLER  
*Directeur du studio de Radio Bâle*



*«Que les soirées étaient emmeuses, quand nous n'avions pas encore la TV!»*

De quoi s'agit-il ?

D'accepter que les choses ne soient plus ce qu'elles ont été.

De comprendre qu'elles peuvent être mieux que ce qu'elles furent, dès lors qu'elles satisfont les exigences d'une époque.

Quelles sont ces exigences ?

En 1965, un auditeur étranger qui voyageait en Suisse, s'étonnait de ne pouvoir capter, le matin et souvent l'après-midi, les émissions de la Radio suisse.

Notre silence radiophonique dans la journée était devenu anachronique.

Depuis le 3 janvier 1966, cette lacune est comblée. La continuité existe. Elle apporte une présence.

A cet égard, l'expérience est concluante. Les émissions diurnes retiennent l'attention de nombreux auditeurs précédemment attirés par les postes d'expression française et tout spécialement par les postes dits périphériques. Ces émissions répondent par conséquent à un besoin. La politique de reconquête d'un public populaire, que nous avons appliquée, est logique, réaliste.

Cependant, l'expansion de la radio sonore ne peut pas négliger le public cultivé qui doit trouver, lui aussi, sur nos ondes des programmes susceptibles de le satisfaire.

C'est pourquoi nous avons recherché – en nous fondant sur des habitudes sociologiques – une gamme d'émissions contrastées qui attirent les uns sans rebuter les autres.

Le contraste est pour l'instant limité dans le temps. Il est imparfait puisque nous ne disposons pas encore de deux chaînes à part entière.

Nous pensons que l'auditeur d'aujourd'hui attend dans la journée un divertissement et une information. Cela nous conduit à la notion d'un service public permanent, qui comporte des renseignements, des conseils, des échos de la vie d'ici et d'ailleurs.

Dans cette perspective, nous avons le souci de l'efficacité: une information, un conseil, les renseignements attendus doivent être diffusés au moment où ils ont le maximum de chances de répondre aux préoccupations de notre auditoire.

Un programme continu implique un meneur de jeu. Il s'agit en fait de proposer non plus des voix – comme ce fut le cas pendant longtemps – mais bien plutôt la présence d'un animateur agréable, sympathique, qui établisse des liens de connivence avec l'auditeur.

La radio 1966 doit faire preuve de sa vitalité, de son dynamisme et de sa souplesse. Omniprésente, elle doit être une radio de bonne compagnie.

Tels sont les objectifs vers lesquels nous tendons pour notre premier programme diurne.

Mais nous sommes conscients du fait que notre moyen d'expression doit servir la vie culturelle, musicale, artistique de ce pays.

Les programmes de la soirée de notre première chaîne comportent par conséquent de grands concerts traditionnels, des soirées d'opéra, des émissions de théâtre qui donnent aux artistes, aux créateurs, aux musiciens, aux écrivains de notre pays la possibilité de se faire entendre au-delà de nos frontières.

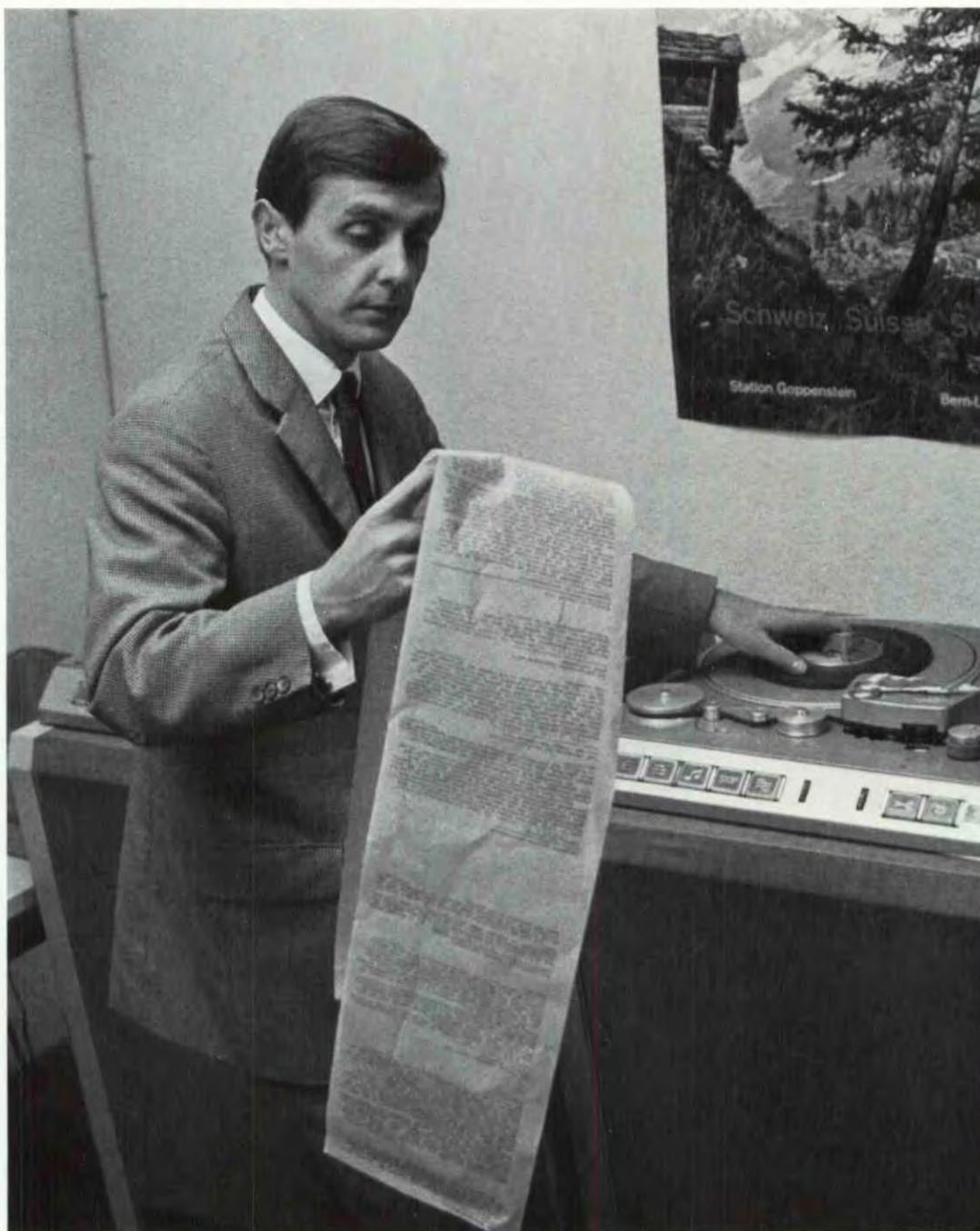
Nous sommes conscients du fait que de tels programmes sont indispensables pour répondre aux objectifs culturels d'un service public.

La culture, l'information, le divertissement doivent par conséquent coexister sur les ondes de la radio sonore. Mais encore faut-il s'efforcer de prévoir le moment où l'émission proposée atteindra le maximum de son efficacité.

Face à la télévision, spectacle de la soirée, la radio sonore doit être réaliste et tirer parti de ses qualités spécifiques.

Cet examen des vocations de chaque moyen d'expression entraîne ipso facto la révision des structures.

La reconversion des programmes devait être précédée par une réorganisation interne, abolissant les localismes, suscitant l'horizontalisme des émissions sur le plan de la région, apportant la nécessaire répartition des responsabilités, en fonction de la production générale, et non plus selon le système périmé de studios cloisonnés.



*Bande de téléscripneur et bande magnétique. Chaque moyen technique moderne est mis à contribution pour servir l'auditeur*

La rationalisation qui nous a permis d'établir les charges selon les domaines de la production artistique (émissions musicales, émissions parlées, information, animation, variétés, etc.), constitue la pierre angulaire de tout édifice d'avenir.

Le collaborateur radiophonique, de ce fait, éprouve la satisfaction d'appartenir au plus grand ensemble et de servir l'antenne unique à laquelle il apporte les ressources de son talent.

Le travail s'effectue par équipe. Un exemple illustrera cette évolution: la Radio suisse romande a développé les émissions destinées à la jeunesse. Plusieurs spécialistes du genre se relaient sur l'antenne, animant jour après jour la même case-horaire sous un titre identique, dans une amicale émulation.

A l'heure actuelle, grâce à cette équipe, les jeunes de notre pays, qui étaient tentés par les postes périphériques, «réintègrent» leur antenne... Ainsi s'affirme la notion d'une radio de contact, de relations publiques, adaptée à notre neutralité tout en respectant la loi du libre arbitre.

Les expériences faites au cours de 1966, les leçons du présent, nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.



*Lequel de ces passants est un auditeur, lequel un téléspectateur? Grâce à la radio et à la TV, nous pouvons nous adresser à chacun d'eux*

Il y a quelques années, les responsables de la radio s'interrogeaient sur le sort futur des ondes sonores. L'essor fulgurant de la télévision légitimait une telle perplexité.

Désormais, télévision et radio ont éprouvé leur complémentarité.

La radio sonore continuera à s'affirmer en exploitant les caractéristiques qui lui sont propres et en diffusant des programmes tout au long de la journée, en particulier à des heures où la télévision ne peut pas intervenir.

Cette politique n'exclut pas, bien au contraire, une nécessaire coopération entre les deux moyens d'expression.

La Radio suisse romande lance, pour la saison 1966/67, dans une optique de présence vivante, une initiative approuvée par la Direction générale de la SSR.

Chaque jour, dès le 3 octobre 1966, les émetteurs en ondes ultra-courtes seront branchés sur de la musique continue, diffusée entre midi et 14 h. Ce Midi-Musique tiendra compagnie aux auditeurs qui ne souhaitent pas entendre parler à l'heure du déjeuner. Nous espérons que cette expérience sera concluante et permettra peut-être, dans un pays trilingue, où la musique constitue un trait d'union entre mentalités, conceptions et langues différentes, de présenter plus tard un Suisse-Musique qui deviendrait le rendez-vous des Suisses de toutes les régions du pays.

Cet exemple illustre l'esprit qui nous anime, la recherche de formules, de lignes nouvelles. C'est à la condition de ce mouvement constant vers l'auditeur que la radio sonore peut envisager l'avenir avec confiance.

JEAN-PIERRE MÉROZ  
*Directeur de la Radio suisse romande*



*Germaine Montéro et Jean Servais au Studio de Lausanne: paroles de vrais comédiens*

## PAROLES

«Tais-toi, ou alors, dis quelque chose qui vaille mieux que le silence!»

Cette injonction, qui pourrait dater du jour où la chair se fit verbe, est attribuée à Pythagore. Elle est bien aussi rigoureuse que le théorème du grand homme.

«Rien ne semble plus beau que de pouvoir par la parole tenir les hommes assemblés.» Cela, c'est Cicéron qui l'a mis dans la bouche de Crassus, l'orateur. Sans doute avait-il raison et songeait-il à de sages tribuns s'adressant aux hommes heureux de cités pacifiques. S'il était revenu parmi nous au temps de la radio et de la guerre, il aurait vu quel effroyable incendie peut engendrer la parole, jetée – par un instrument pourtant merveilleux – comme une torche de haine au cœur des masses.

Mais revenons au propos de Pythagore que nous allons faire nôtre, en intention d'auto-critique. Ne pensez-vous pas qu'il pourrait être une belle devise à inscrire au fronton des studios de radiodiffusion?

Si l'on songe au flot de paroles déversé chaque jour sur les ondes par ces hommes dont Alain disait: «ils nous remplissent comme des cruches», il faut bien reconnaître que certains parleurs abusent du micro sans respect de l'auditeur et de ses refuges de silence.

Paroles en l'air, paroles vaines, paroles usées, paroles creuses, paroles sans fin de bavards satisfaits, paroles enfin pour ne rien dire, qui ne laissent derrière elles qu'irritation ou ennui. Même les musiciens se sont mis à parler, à expliquer leurs œuvres, leurs vies, leurs pensées, leurs démarches, leurs jeux, avant même de jouer. Comme si l'œuvre d'art ne se suffisait pas à elle-même.



*C'est à la fin de 1964 que M<sup>e</sup> Marcel-W. Suès a dit au revoir à ses «chers auditeurs». Avocat et professeur en droit, il gagna, déjà au début de la radio, de grands mérites par ses comptes-rendus quotidiens des «travaux de la SDN». Il interrogea un grand nombre d'artistes, introduisit chez nous l'art de l'interview et, finalement, le reportage d'actualités nationales. Et enfin, qui ne le connaissait pas, le chef du Service sportif de la Radio suisse romande, le reporter enthousiaste, Squibbs !*

«... Et les uns et les autres», disait Prévert,  
«parlaient parlaient parlaient de ce qu'ils jouaient.  
On n'entendait pas la musique  
tout le monde parlait  
personne ne jouait...»

Peut-être jugez-vous que nous abusons, ici comme sur les ondes, de citations. Mais pourquoi dire plus mal et interminablement ce que d'autres ont si bien exprimé avant nous. Encore faut-il s'apercevoir que la citation elle aussi se suffit à elle-même et qu'il est inutile de l'accompagner de gloses, périphrases, commentaires, qui la vident de substance.

Soyons bref. Bien sûr, les paroles ailées de la radio ne sauraient être d'or, elles ne tombent pas du haut d'une chaire d'Université, elles ne peuvent être toujours sept fois remâchées.

Le compagnon de l'auditeur ne saurait rester muet, il doit parler et, ce faisant, il ne peut être à tout instant très intelligent. Non, il importe qu'il soit présent et qu'il fasse bien son métier d'homme.

S'il est chargé d'informer, il faut qu'il soit sans cesse en quête de la vérité, guidé par l'honnêteté de sa pensée. Et sa parole doit être simple, concise, claire.

S'il a pour tâche de divertir, il importe qu'il se souvienne qu'Édipe ou Figaro, Hamlet ou les voyageurs sans bagage, tous les personnages imaginaires du théâtre éternel, furent et sont des hommes. Abandonnant l'artifice et l'emphase d'autrefois, non plus perdu sur la scène et dans l'appareil du grand spectacle, l'homme apparaît au premier plan, il parle simplement au micro son langage d'homme. Et l'auditeur aveugle fixe à son gré par l'imagination le visage de cet être et le lieu où il parle, où il agit. Et peuvent naître alors, par la grâce de l'auteur-magicien, par la communion active de celui qui écoute, le plus beau des théâtres, la plus vraie comédie humaine.

Ah! qu'il nous soit donné de découvrir de plus en plus des hommes dignes d'informer et de divertir leurs semblables, qui avec art, avec style, avec humilité aussi, soient, par-dessus toutes les barrières et face au cosmique progrès technique, les serviteurs constants de l'humanisme radiophonique.

Dans les champs élyséens, Pythagore sera content et... surtout, les auditeurs s'en trouveront mieux.

PAUL VALLOTTON

*Directeur du Studio de Lausanne de la Radio Suisse romande*

## LA MUSIQUE ET SA PLACE DANS UNE RADIO MODERNE

Les anglicismes ont ceci de bon que tout le monde croit en saisir le sens – alors qu'en réalité, ils trompent pas mal d'esprits cartésiens. – C'est ainsi que la nouvelle formule « Music and News » des radios sonores anglophones apaise sur le papier à la fois les amateurs du flash horaire et les « mélomanes ». Il en va autrement dans la réalité. La conception d'un programme quotidien de radio sonore implique tout d'abord une décision fondamentale.

Le directeur de programmes se trouve à la croisée de deux chemins qui traversent des territoires également périlleux. D'un côté, le penchant naturel que l'on peut avoir pour faire un programme à l'image de soi-même, c'est-à-dire reporter sur l'antenne l'idéal musical artistique; de l'autre côté la flatterie du goût le plus communément répandu, selon la loi du plus grand nombre, c'est-à-dire la diffusion intensive des morceaux à succès qui traversent le firmament comme de douteux météores.

Il y a ceux qui estiment que la radio doit être un maître à penser et que tout ce qui est placé sur l'antenne doit être une source de réflexions, de méditations, d'amélioration spirituelle et de renforcement du bon goût; il y a ceux qui pensent qu'une radio moderne doit fournir à ceux dont la vie est trépidante, une occasion de détente harmonieuse; il y a ceux qui pensent que la radio sonore doit procurer de l'excitation et de l'animation pour pallier l'ennui qui, quelquefois, s'implante en même temps que ces chers loisirs pour l'obtention desquels tant de générations ont lutté. On s'aperçoit alors qu'il est impossible de faire un programme qui contente tout le monde. Je m'empresse d'ajouter que dans ces quelques lignes, je ne parlerai que de musique, et même que de musique dite sérieuse: compte tenu de cette restriction dans la discussion, la remarque précédente reste valable.

Il en est des goûts musicaux comme de tout le reste, l'auditeur moyen est une vue de l'esprit: il n'existe pas!

Le problème se complique en Suisse si l'on songe que notre radio sonore n'offre pas aux détenteurs de postes de réception (à part les abonnés à la télédiffusion qui maintenant sont heureusement en très bonne proportion) un choix réel qu'ils puissent exercer tout au long de la journée.

*La radio moderne ne doit pas s'imposer, mais être une compagne discrète. Apporter à l'auditeur de la musique de choix est l'une de ses tâches les plus importantes*



En effet, il y a de longues tranches-horaire pendant lesquelles chaque région ne diffuse qu'un seul programme. Si l'on me pardonne la comparaison, qui est un moyen facile et bon marché de se faire comprendre, nous pouvons offrir à nos auditeurs *un* programme, soit du type «France-Inter», ou «Europe I» ou «Radio-Luxembourg», par exemple, soit du type «France-Culture», soit encore du type «France-Musique», mais en réalité, le choix se fait entre *notre* programme et les programmes étrangers. Le problème se complique encore lorsqu'il s'agit de musique sérieuse et pourtant, nous avons en mains quelques éléments qui nous permettent de définir pour le présent et l'avenir immédiat la place que nous entendons donner à la musique sérieuse dans nos programmes de radio. Etablissons tout d'abord une différence entre les programmes instantanés et les programmes différés. Dans le programme où la musique parvient en direct à l'auditeur, ce dernier participe à un événement dont le déroulement reste imprévisible. Ce genre d'émissions radiophoniques a sa place toute trouvée dans les émissions dont la teneur générale s'oriente vers des programmes animés, des flashes de nouvelles rapprochés les uns des autres, ainsi que des reportages et des magazines vivants. En effet, l'émission musicale devient elle-même une sorte de reportage et qu'elle soit d'opéra, moderne ou classique, symphonique ou de chambre, importe en réalité fort peu, car ce qui prime, c'est son caractère instantané.

Il en va tout autrement lorsque ces émissions de musique sérieuse sont des «reprises» de concerts ayant eu lieu quelque temps auparavant ou sont faites avec des enregistrements exécutés dans les studios de production radiophonique ou encore à l'aide des disques du commerce. Cette musique sérieuse n'a plus ce caractère d'événement au déroulement imprévisible (qui est un peu comme une corrida, dont le cours habituel dévie quelquefois pour se transformer en catastrophe); ce genre de programmes trouve sa place dans ce qu'il est convenu d'appeler la «chaîne musicale», c'est-à-dire une émission d'environ 18 heures par jour qui diffuse 90 à 95% de musique sérieuse à partir d'enregistrements de grande qualité diffusés dans des conditions d'écoute confortables. Le flot de cette musique n'est interrompu que deux ou trois fois en 18 heures par de courts bulletins de nouvelles. Les programmes de ce genre existent dans tous les pays qui bénéficient d'une organisation leur permettant de consacrer la totalité d'un programme à la seule musique sérieuse de qualité.

Est-il besoin de le dire? La Suisse, malgré tous les efforts et tous les dévouements du passé, ne peut s'enorgueillir de posséder une telle organisation. Les raisons de cette situation sont historiques: développement à l'origine par des groupements d'enthousiastes dans diverses villes, programmes indépendants, barrières linguistiques, etc. La réorganisation a procédé déjà à un regroupement régional visant à créer l'unité d'antenne, avec comme conséquence l'unité de programmation musicale. Les perspectives sont encourageantes.

Toutefois, ce choix dont nous parlions au début, il a bien fallu le faire et il est clair qu'avec une chaîne complète et une demi-chaîne, il était impensable de consacrer la chaîne complète (ce qu'on appelle le premier programme) à une radio sonore du type «France-Culture» ou «France-Musique». Il fallait bien s'orienter vers la radio fonctionnelle du type «France-Inter», programmes dans lesquels la musique sérieuse apparaît surtout sous sa forme «directe» en reportage vivant. L'auditeur participe alors à la vie musicale de sa région, ainsi qu'à l'activité d'opéras qui se développe maintenant de plus en plus dans le monde civilisé au point qu'elle est devenue en quelque sorte «l'arme absolue» du spectacle moderne. Autre considération qui a son importance: il est prouvé que dans des pays comme la France, la Belgique, l'Angleterre, etc., le pourcentage d'auditeurs qui écoutent les chaînes de musique sérieuse est loin d'atteindre le chiffre du pourcentage des auditeurs des émissions d'information, de jeux radiophoniques, etc. Or, les directeurs généraux de ces organismes estiment qu'il est justifié, qu'il est indispensable, même avec un pourcentage de cette nature, d'avoir une chaîne musicale continue. Et c'est pourquoi la Suisse, malgré ses problèmes linguistiques et régionaux, s'orientera vers la mise en place dans un avenir maintenant prévisible, d'un dispositif offrant à l'auditeur helvétique cet indispensable havre de détente et d'émotion que procurent à l'homme «accélééré» contemporain les chefs-d'œuvre de la musique.

ROGER AUBERT

*Directeur du Studio de Genève de la Radio suisse romande*

Nell'atto di nascita della Radio della Svizzera italiana domina un segno caratteristico: radio svizzera di lingua italiana, radio di una minoranza che parla svizzero in italiano.

Nel momento in cui, un po' dappertutto, si dibatte dei diritti e dei doveri dell'informazione interna, dell'informazione cioè che si occupa di eventi nazionali, la RSI opera in un campo arato da una maggioranza etnica diversa da quella nostra, una maggioranza che ambisce non solo di spigolarvi ma di raccogliervi i frutti di una semina propria. Ci troviamo di fronte, per andar fuori di metafora e rientrare nel tema, a una posizione talora delicata tra la ricerca della obiettività e il riguardo per legittime sfumature e interpretazioni « meridionali »: una posizione che meriterebbe un discorso a parte, ma che non vogliamo approfondire.

L'affare dei Mirages, l'antimiracolo, l'obiezione di coscienza, i pedagoggi, la riforma delle scuole, la politica economica, le critiche dall'estero, la politica culturale, i lavoratori stranieri, il Giura, il voto alle donne, l'inquinamento delle acque, i servizi sanitari e le pensioni, la difesa e la protezione civile... Questo rosario di problemi, forse il più ricco e spinoso del nostro dopoguerra, conduce proprio al motivo dominante della nostra giornata radiofonica: i doveri e i diritti dell'informazione.

Che cos'è la Radio?

È, tra l'altro, il maggior giornale del Paese. Parla, a milioni di esseri, di milioni di esseri. È anche il giornale più specializzato che esista, poichè in qualunque momento la si ascolti dovrebbe parlare in modo autorizzato e informatissimo.

*Il diritto di voto alle donne in Svizzera? Nelle attuali discussioni politiche, la radio e la televisione hanno, in questo campo, un importante dovere da compiere*



Milioni di esseri: elveticamente, milioni di opinioni. Si riteneva che il giuoco delle opinioni (quelle singole, quelle dei partiti, delle religioni, delle stirpi) non fosse spettacolare: ma le esperienze più recenti dimostrano come la competizione delle idee possa dare vita a uno spettacolo gigantesco, che muove in ciascuno di noi ragioni e passioni.

La Radio svizzera è il maggior giornale svizzero; la RSI è il maggior giornale della Svizzera italiana. Un giornale che ambisce di essere obiettivo, al disopra delle opinioni e dei partiti: quindi un giornale cui si attinge volentieri per la formazione delle coscienze. La Radio può formare o distruggere l'opinione pubblica, proprio perchè è continuamente davanti all'opinione pubblica.

Si è detto spesso che al grande giornale parlato che è la Radio si attribuisce, da parte di chi ascolta, un valore oracolare, una autorità indiscussa. Ma di chi è la Radio? Praticamente, la Radio appartiene a colui che è al microfono in un certo momento. Sia esso cattolico o protestante, ricco o povero, obiettivo o passionale, grande viaggiatore o uomo sedentario, bello e fortunato o brutto e sciagurato, egli si trova ad essere in quel momento il portaparola di... Di che cosa? Rispondere: della Radio, imporrebbe la necessità di definire daccapo cosa sia la Radio: e sarebbe l'immagine del cane che si morde la coda. Accontentiamoci di definire chi la Radio rappresenti.

Si è parlato del Consiglio federale, di controlli esercitati sulla Radio svizzera... Il fatto può essere tranquillamente smentito. Il governo non si è mai arrogato il diritto di intervenire nei programmi prima della loro diffusione; ma ha ovviamente, come ogni cittadino o ente, il diritto di protestare quando ritenga che la Radio abbia operato in modo non obiettivo nei suoi confronti.

Radio delle grandi correnti? In termini rigorosamente statistici, la maggioranza religiosa l'hanno, in Svizzera, i protestanti; la maggioranza politica relativa è detenuta dai socialisti. Non si può dire per questo che la Radio debba rappresentare i protestanti o i socialisti.

Radio etnica? La maggioranza degli ascoltatori di Radio Monte Ceneri è di stirpe svizzero-italiana. E, come ogni minoranza, la nostra diffida, non è un mistero, di quanto proviene dall'autorità centrale; in ogni villaggio ci sono quelli che sentenziano doversi sempre votare contro Berna (parodia del proverbio: *d'Espagne ne vient ni bon vent, ni bon mariage*). Certamente, ci capita di essere una Radio di fronda, per le legittime sfumature di cui si diceva all'inizio: non già rivolta, ma valido contributo del pensiero minoritario alla formazione dell'opinione confederale.

Escluse le rappresentanze parziali, possiamo dire che la Radio rappresenta il popolo intero, il popolo svizzero.

Ne consegue un complesso di doveri, seguiti dalla loro brava schiera di diritti, che meritano un chiarimento ulteriore.

In linea di principio, la Radio può e deve incidere sul frontone di casa la massima che fu quella dei cristiani francesi sotto l'occupazione: «*je parle de tout*». Forse i soli argomenti proibiti sono quelli scatologici e quelli fideistici: alla Radio non si cede al turpiloquio e non si vilipende l'ideale religioso di chicchessia. Per contro si può criticare l'operato dei partiti, si può denunciare l'inutilità o l'inopportunità di un progetto del governo, o altro ancora, sempre che a un dato momento la parte interessata possa esporre anche le proprie ragioni: nel saldo intento di mantenere una massima radiofonica, la quale vuole che, mentre la ricerca degli estremi distrugge la Radio, la testimonianza degli estremi opposti fa la Radio.

Per concludere: La Radio non rappresenta il governo, rappresenta il popolo; ma non certo l'opinione del primo che passa. Deve ricorrere a norme, a principii validi sul piano morale e sociale, grazie ai quali le riesca possibile di filtrare per gli ascoltatori la parte maggiore di verità.

Nei suoi 34 anni di vita, la RSI ha conosciuto, come ogni radio, i diversi ideali che accompagnano una crescita inevitabilmente precoce. Ancora nel 1945, la Radio si sentiva indotta ad ambire ad una propria libertà, accanto a quella di stampa. E oggi?

Si denuncia da più parti un malessere nell'opinione elvetica. Però si sa che le grandi crisi internazionali, come le guerre, favoriscono nel chiuso orto svizzero un ritorno a ideali primi, semplici, fraterni. Può darsi che, dopo venti anni di pace, questi ideali appaiano meno attuali e impellenti: si pensi a quella che, durante la guerra, si chiamava «*presse bleue*», sana coraggiosa virile, oggi ridotta a cercare la sensazione e lo scandalo su giornali che evidentemente non hanno nulla di meglio da pubblicare.

Per questo, il discorso sui diritti e i doveri dell'informazione non cade in un momento di morta stagione, anzi. Proprio la Radio, ente federalmente concessionario in regime di monopolio, deve evitare il pericolo di una censura preventiva – se mai questo per avventura e in



*Perchè una protezione e una difesa civile? I moderni mezzi d'informazione s'incaricano di tenere il pubblico al corrente di questi problemi*

circostanze gravi dovesse verificarsi – dimostrandosi libera sì, ma cosciente. Alta al disopra dei celebratori per mestiere, ma chiusa agli avventurieri dell'opinione, una Radio cosciente deve contribuire a mantenere intatto il nostro volto negli anni oscuri verso i quali siamo tutti incamminati; si pensi alla situazione che verrà a crearsi tra una decina d'anni, quando i satelliti di distribuzione ci inaffieranno da ogni parte del mondo con le opinioni dei grandi blocchi e delle grandi potenze. Non batte, come per altri Paesi, l'ora della discordia o della tragedia: può battere l'ora della confusione, da cui i meno coscienti potrebbero ricavar diplomi di anticonformismo. Un titolo al quale la Radio non ambisce, pur nella dialettica dei suoi contrastanti programmi; ben sapendo che non v'è cosa più mutevole dell'anticonformismo, il quale ne suscita immediatamente un altro, e così via, in una prospettiva pari al giuoco delle scatole cinesi.

Il sentimento dei valori deve animare la Radio. Poichè, come insegna Bourget, le energie debbono dedicarsi non a evitare gli sbagli, bensì a sviluppare le qualità e insomma a fare; non soltanto a controllare, ma soprattutto a creare.

Vi sono due colonne alle quali la Radio può validamente ancorare il proprio lavoro d'informazione sulle grandi questioni nazionali.



*L'inquinamento delle acque e dell'aria, il rumore... ecco dei problemi scottanti che la radio e la televisione si faranno un dovere di trattare nel corso delle loro emissioni*

La prima è il famoso articolo 13 della Concessione federale – discusso, ma pur sempre responsabilmente concepito – laddove viene stabilito che i programmi devono servire l'interesse del Paese, rafforzare l'unione e la concordia nazionali e che non sono ammesse le trasmissioni atte a mettere in pericolo la sicurezza interna o esterna della Confederazione o dei cantoni.

L'altra colonna è la coscienza dei programmatori, quella che i tedeschi chiamano « Gesinnung »: e cioè la consapevolezza delle regole che la convivenza impone. La condizione elvetica scaturisce dalle regole della convivenza, le quali devono essere richiamate, quando ad esse si disattenda; e a questo richiamo deve provvedere anche la Radio, come talvolta è capitato e ancora recentemente.

A noi sembra che le regole della convivenza abbiano conservato anche per gli uomini del 1966 alcuni valori essenziali che, fuor d'ogni retorica, possiamo tentare di elencare, certo incompiutamente: una certa tolleranza reciproca, l'aver superato la prova di comporre una famiglia con stirpi diverse, un sicuro rispetto della persona umana, una fiducia ancor viva nel giuoco democratico, la rinuncia a ideologie estreme, il desiderio sincero di vivere e di lasciar vivere in pace. Il tutto temperato dalla seguente considerazione: che in mezzo a tutte le coercizioni e alienazioni attive o passive, avvertibili o meccaniche, che il progresso impone al semplice individuo, la gente svizzera conserva una sua concezione della libertà, anche personale.

In chiusura di queste serie, ma purtroppo incomplete considerazioni, ci piace riprendere un'allusione dello stesso articolo 13 della concessione: nel senso che i programmi debbono anche soddisfare al desiderio di svago. Il giudizio cosciente non è la sola componente dell'attività radiofonica. La Radio deve avere anche il senso dello spettacolo. Vuole la natura stessa della Radio democratica che essa assuma un certo numero di rischi calcolati per fare più completo e felice questo spettacolo.

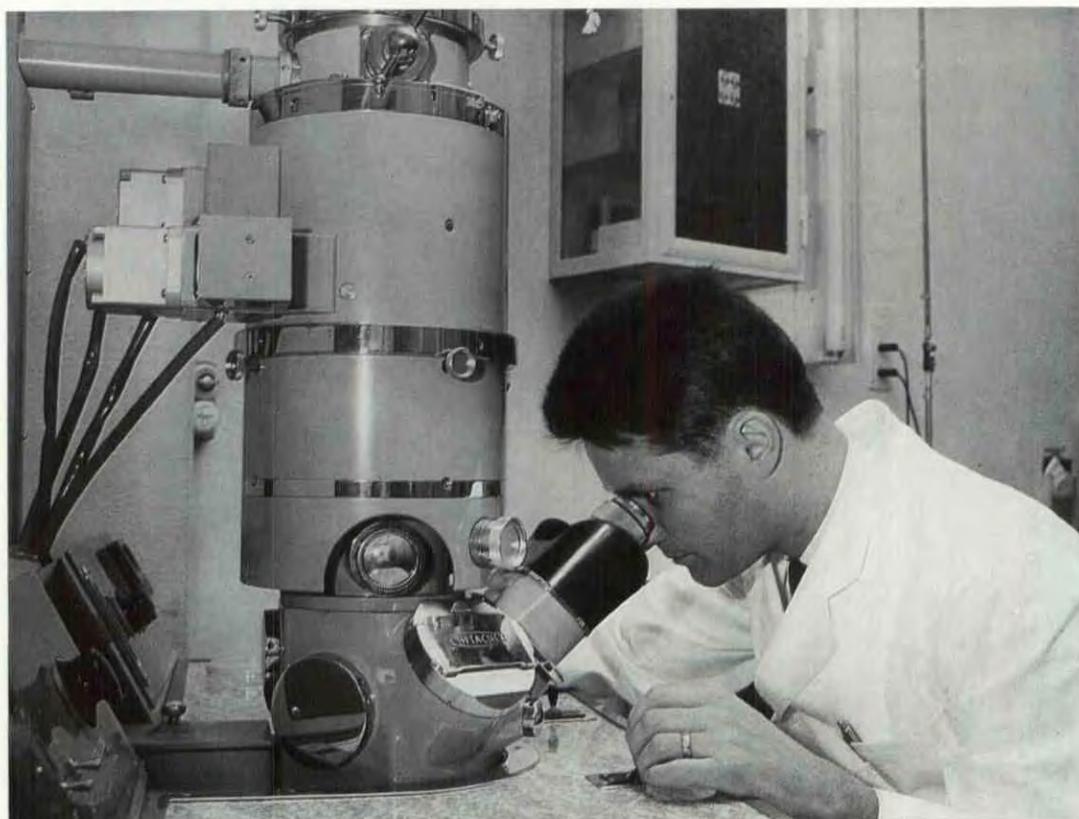
DOTT. STELIO MOLO  
*Direttore della Radio svizzera italiana*

LA TÉLÉVISION, MOYEN ÉDUCATIF

*«L'apprentissage de la vie, dans une ambiance mouvante de plasticité humaine, est la tâche la plus importante d'une humanité soucieuse d'ordre et de culture.»*  
Richard F. Behrendt

Si l'on rapportait à la télévision la sentence lapidaire de Behrendt, les programmeurs pourraient donner libre cours à leur fantaisie. On se grise de l'idée de mission pédagogique qu'éprouvent et cultivent tous ceux qui ont affaire au secteur public. Chaque producteur de télévision conscient de sa responsabilité la ressent et l'entretient, car il est également conscient de la masse de diversité qu'il apporte journalièrement dans la vie de chaque téléspectateur, une diversité en elle-même hostile à la culture et qui épuise l'homme au lieu de le stimuler, l'isole au lieu de le rendre sociable. On comprend donc que dès les débuts de la télévision, de nombreux séminaires et congrès internationaux aient réuni programmeurs et pédagogues en de fertiles rencontres, afin d'étudier les possibilités d'intégration de la télévision au service de la diffusion d'une éducation générale. Sous la rubrique magique «Culture pour Adultes» furent élaborées des notions fécondes, sur les plans stimulation et impulsion, concrétisées par un échange de programmes toujours plus intensif entre les stations émettrices. On obtint d'étonnants résultats dans des pays isolés en essayant de rendre la culture pour adultes institutionnelle par la télévision; nous pensons aux Téléclubs de France, à la Telescuola en Italie et au programme d'étude de la Télévision bavaroise. Des essais pour une programmation ordonnée d'émissions post-culturelles n'ont pas manqué à notre télévision, d'autres sont en

*La science qui était, autrefois, le domaine secret des savants est aujourd'hui, grâce à la TV, un monde accessible à l'amateur*

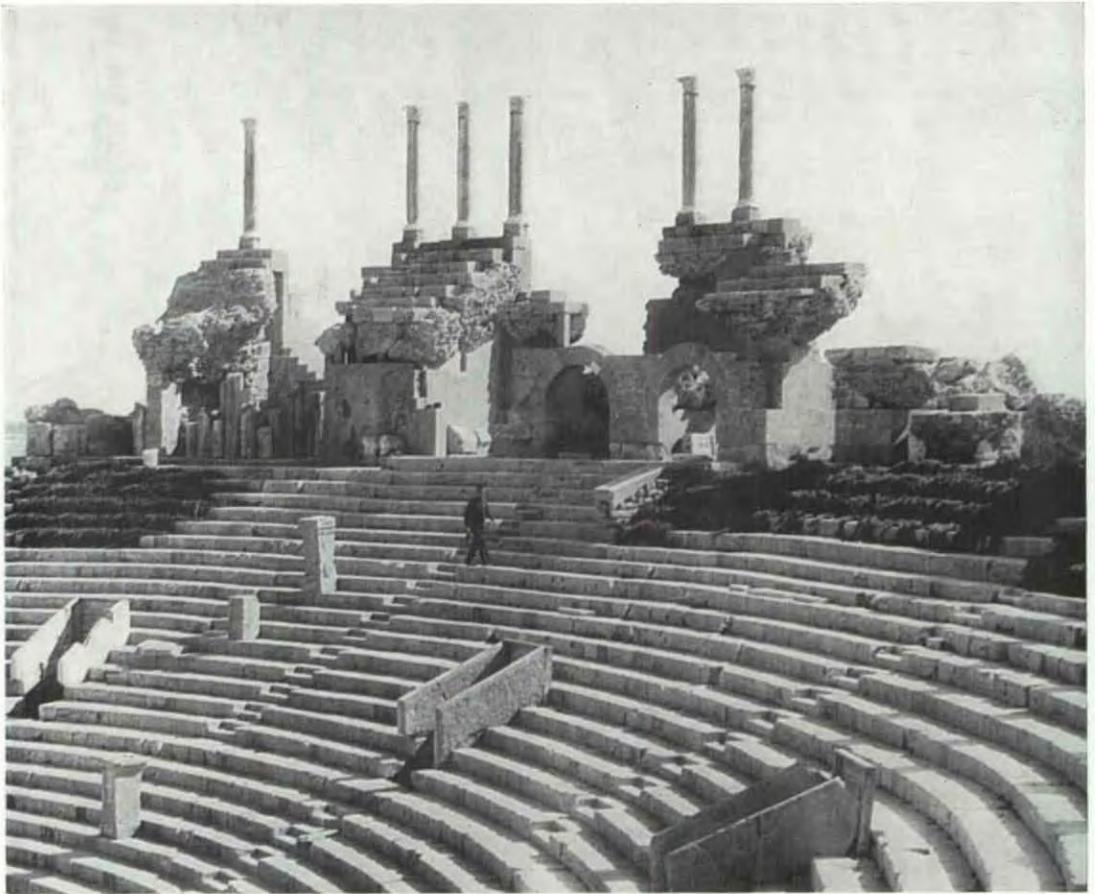




*Un voyage dans l'histoire des premiers chrétiens a été le sujet de l'une des premières séries éducatives du mardi soir. La télévision donne ainsi au téléspectateur un moyen inédit de s'instruire*

cours et seront développés ultérieurement. On ne peut pour l'instant prévoir à longue échéance dans quelle mesure l'ensemble des programmes d'information et de formation assureront leur contribution quotidienne à l'éducation efficace de l'adulte, bien qu'on puisse en augurer des résultats positifs. Il est évident que les femmes, qui se classent parmi les plus fervents des téléspectateurs, sont aujourd'hui parfaitement informées des événements politiques intérieurs et étrangers, et durcissent de ce fait leur revendication d'être citoyennes de l'Etat au même titre que les hommes. Les émissions sont nombreuses où des apports essentiels traitent de l'existence: par lesquelles le téléspectateur a un aperçu des multiples conditions et légitimités de la vie communautaire dans l'Etat, la société, la profession, la famille, le mariage; par lesquelles l'homme est placé, de façon immédiate et vivante, devant de graves questions: la vie, la mort, Dieu. Et constamment, de nouvelles émissions dispensant le savoir, à notre époque particulièrement féconde où la connaissance n'est plus entassée en un fatras indigeste; où il est offert à l'homme toujours plus de ressources pour venir à bout des tâches concrètes imposées par la vie; où sa curiosité est éveillée et tenue en haleine; où son appréciation des valeurs est formée et par cela même, se trouve anéanti ce qui suscite généralement le conflit dans la vie communautaire: la condamnation; où il lui est offert de connaître les temps présents et de les comprendre; où il prend conscience du merveilleux de l'Univers; où il apprend à apprécier et aimer les valeurs artistiques. Et finalement, il faut encore mentionner ces émissions qui savent introduire le jeu dans la vie humaine, ce jeu authentique dont la notion a suivi l'évolution de notre culture et auquel reste étroitement liée notre joie d'exister.

Tout ceci est, à sa manière, un procédé de culture, auquel participe la télévision, avec toutes ses stupéfiantes possibilités. Elle agit comme un médium auquel s'impose, sans aucun malentendu, une mission, non pas issue de l'euphorie procurée par l'abondance illimitée des ressources formelles et la masse des téléspectateurs, mais née de la nécessité pure et simple de prendre part activement à l'«apprentissage de la vie», afin que le téléspectateur se maintienne



*Faire revivre les siècles passés, présenter le mode de vie et le caractère d'autres peuples et d'autres civilisations à l'aide de moyens modernes, ouvrir les perspectives d'un monde nouveau: voilà un devoir essentiel de la télévision éducative*

dans le présent et puisse surmonter l'avenir – de façon déterminante et sur un vaste champ d'expérience.

Mais sa tâche et la façon dont elle est remplie sont de plus en plus soumises à la concrétisation. Tout ce que nous énonçons au cours des émissions, n'est rien d'autre qu'une *proposition* culturelle, un ensemble de facteurs mus par des impulsions diverses: actualité, penchants et intérêts du programmateur, présence de personnalités ayant une affinité particulière avec l'une des matières traitées, et enfin et surtout, les hasards du potentiel de productivité par suite de conditions proprement matérielles (place disponible, finances, etc.).

L'une des possibilités les plus attirantes d'un programme est de donner de la vie un reflet coloré, pour autant que ce soit la vie elle-même qui détermine ce programme.

Nous ne devons pas nous le dissimuler: il faudra probablement, dans le domaine de l'action culturelle permanente à laquelle participe la télévision, passer de la «proposition» à la *planification*, en d'autres termes, structurer l'offrande culturelle, en venir à une hiérarchisation des matières et des thèmes traités, et en arriver à l'ordination de la masse des éléments proposés, à une présentation systématique, et concevoir le tout par rapport aux besoins du téléspectateur. Et là se pose le second problème: comment réaliser, en partant du monologue qui est inéluctablement notre lot, un dialogue d'échange réel entre émetteur et auditeur?

Savons-nous *qui* désire des émissions d'un niveau culturel? *Quels* thèmes et matières préfère le téléspectateur? *Quand* il souhaite cette émission? A quelle fréquence, de quelle étendue, quel peut ou doit être le degré de simplification dans la présentation?

Si nous méditons ces questions, nous devons admettre combien nous sommes encore débutants. Mais c'est aussi une chance, celle qu'a exploitée le troisième programme de la Télévision

bavaroise; tout d'abord, dans une étude hautement substantielle, et, plus récemment, par le «*Télé-cours universitaire*» qu'elle présente à ses téléviseurs. Dans cette entreprise, l'idée de mission éducative de la télévision est prise très au sérieux.

Ici, au lieu de proposition culturelle, est introduit un plan structuré. «Le Télé-cours universitaire présente, en une didactique judicieuse et une suite continue de programmes, l'ensemble des matières imposées aujourd'hui, par les écoles professionnelles, aux élèves désireux de poursuivre leurs études jusqu'au niveau correspondant à la maturité du spécialiste. Le Télé-cours universitaire s'oriente ainsi, par un plan d'enseignement et de matières conformes aux prescriptions de l'Etat, vers un système d'un nouveau genre, couplant télévision et enseignement à distance.» (Alois Schardt)

Complémentaire au programme, il est mis à disposition des participants les livres d'étude, et les feuilles de travaux à remplir et à renvoyer. Au moins une fois par mois a lieu une réunion de ces étudiants, au cours de laquelle des spécialistes compétents parfont l'enseignement. Il est prévu, par semaine et par discipline, une émission de répétition.

Ainsi, la télévision a fait le pas essentiel dans le but de coopérer activement, avec tous ses effets, à une culture complémentaire. La phase de l'action hasardeuse, dans l'incertitude, est désormais franchie dans cet important secteur du travail de programmation, et c'est maintenant l'application d'un plan net établissant le contact recherché.

Et la Suisse? Nous ne sommes pas pour l'instant en mesure de disposer, par région linguistique, de davantage de canaux. Cela rend plus difficile toute tentative du genre de celle concernant l'initiative d'un plan culturel. Le canal principal doit tenter d'englober tout le flot quotidien de programmes au cours d'un nombre plus ou moins restreint d'heures assignées par semaine. Ainsi les parties de programme qui dispensent systématiquement et régulièrement le savoir et la connaissance, ne peuvent trouver leur place qu'au sein du vaste ensemble des programmes. L'enseignement des langues ou les cours du mardi soir illustrent cette tentative, à la télévision de Suisse alémanique. Ils font partie intégrante des programmes normaux du soir et de l'après-midi.

Mais on pourrait faire un pas de plus et – dans la mesure où manquent d'autres canaux – tenir compte d'un temps de programme qui prend de plus en plus d'importance: le samedi matin. Ici s'offre une possibilité permanente d'enseignement, par les moyens d'expression de la télévision, dans les disciplines de base comme les mathématiques, la langue maternelle, une langue étrangère moderne, une matière d'histoire naturelle alternant avec l'Histoire. Un étroit contact avec l'étudiant par télévision, devrait être recherché à l'aide de livres appuyant l'émission et de devoirs qu'il enverrait à corriger. Une sorte de diplôme final pourrait, à certains échelons, clôturer ces cours.

Par cette solution, nous resterions dans les limites de nos possibilités, car il ne peut s'agir de donner l'équivalent d'un enseignement scolaire-type; le volume des leçons prévues serait beaucoup trop limité et il n'y a, actuellement, pour ainsi dire aucune probabilité qu'une telle initiative de la télévision soit admise et reconnue par notre système fédéraliste de pédagogie et scolarisation. Non, la nouveauté et l'utilité résident bien plutôt dans le fait que chacun, à l'aide de ce cours du samedi, puisse librement suivre les leçons données dans les disciplines de base déjà citées. Le degré de difficulté et le niveau des leçons devraient être tels qu'ils puissent convenir au maximum de gens intéressés, lesquels forment différents groupes:

- a) ceux qui, par goût ou plaisir, s'intéressent à l'enseignement à distance, ou qui désirent rafraîchir des connaissances plus ou moins oubliées;
- b) ceux qui se trouvent placés devant le choix d'une voie complémentaire d'enseignement et veulent d'abord s'assurer de leurs chances personnelles;
- c) ceux qui sont prêts à suivre l'enseignement complémentaire et auxquels le cours du samedi offre tout l'éventail des connaissances correspondantes;
- d) ceux qui, par des leçons spécialisées, se sont perfectionnés dans leur propre discipline, et désirent atteindre un nouvel échelon.

Dans quelle mesure le cours universitaire du samedi peut-il lui-même, tôt ou tard, devenir partie intégrante de l'instruction complémentaire – comme c'est le cas du cours de la Télévision bavaroise –, ceci reste question pendante eu égard aux limites imposées à une telle entre-

prise, mais la réponse peut être affirmative au moment où chacune des régions linguistiques dispose, au moins partiellement dans ce but, d'un autre canal.

Ceci n'est qu'une rapide ébauche. L'idée exige la mise en pratique, l'essai approfondi dans la concrétisation. Une chose est sûre: la télévision, avec ses riches possibilités en didactique, ne doit pas se tenir à l'écart, car il s'agit en l'occurrence de remplir l'une des plus importantes tâches qui s'imposent en nos temps présents: exploiter, de notre pays, tous les talents en réserve. Partant de la réussite de cette entreprise, l'on saura donc si un petite pays, dans notre monde actuel, a voix au chapitre.

GUIDO FREI

*Directeur TV de la Suisse alémanique et rbétoromane*

*E = mc<sup>2</sup>: c'est le titre d'une série de conférences, présentées le mardi, au programme de télévision en langue allemande, par Hermann Bondi, professeur au King's College de l'Université de Londres, lequel exposa la théorie de la relativité*



De tout temps, il a été très important d'essayer de créer un contact direct avec les spectateurs de la télévision. Ce n'est certes pas chose aisée, car l'audience est très hétéroclite; en outre, le spectateur est assez rarement disponible pour ce genre de contact. Qu'est-ce que le contact avec le spectateur? Il y a là objet à une étude approfondie à entreprendre par des sociologues, si ce n'est déjà fait. Nos propos seront moins savants, moins scientifiques, et espérons-le, davantage à la portée des spectateurs en général, pour lesquels nous travaillons tout au long de l'année.

Le premier contact direct que ressent un spectateur installé devant son récepteur, c'est la salutation d'une hôtesse souriante, présentant les divers éléments du programme de la journée, ou de la soirée. Ce premier contact est effectif, et personne ne prétendra que la speakerine force ce contact, elle est attendue, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles ce métier d'hôtesse est difficile entre tous, car il faut savoir s'introduire à pas veloutés, et tenter de plaire, d'être accepté. Si ce premier pas est réussi, le premier contact est établi. Viennent alors les diverses émissions, qui seront suivies, selon la sélection opérée par le spectateur.

Mais les nombreux collaborateurs et employés de la télévision, qui, à des stades divers, préparent les émissions, sont-ils réellement en contact direct avec les spectateurs? Certains d'entre eux ont cette chance, car leur travail les oblige à sortir des studios et à se trouver en contact avec le public; ils auront donc le privilège de connaître les avis de ceux pour qui ils travaillent; ils auront l'occasion de poser des questions, de discuter, et de faire ample moisson d'observations et de critiques toujours très utiles dans notre métier. Mais qui est ce public, qui sont ces gens pris au hasard d'une discussion, dans un établissement public ou au service militaire? Peut-on retenir les critiques et les suggestions d'hommes et de femmes n'étant pas a priori des spécialistes de la télévision? Oui, car nous avons un grand besoin de ces avis pour savoir si nos efforts faits en studio sont appréciés par ceux-là mêmes qui nous font confiance et pour lesquels nous nous efforçons de nous renouveler constamment.

Le contact direct avec le spectateur est important pour tous les producteurs, réalisateurs et collaborateurs au programme. Il serait faux de vouloir travailler en vase clos, s'enfermer dans un mirador, et penser d'une manière hautaine que ce que nous faisons est bien, et que les critiques émanent seulement de gens inexpérimentés dans le domaine de la télévision. Il est vrai que le contact avec les spectateurs n'est pas toujours positif en ce sens que les moins avertis sont souvent ceux qui se prennent pour des experts! Mais il nous appartient de faire un tri, et de ne retenir que ce qui semble le plus valable pour l'amélioration des programmes en général, et l'élévation du niveau qualitatif en particulier.

Si le contact ne s'établissait qu'avec des experts de tous genres, et que nous mettions en pratique tous les conseils enregistrés, il en résulterait probablement des émissions trop spécialisées et qui n'intéresseraient que ceux prêts à saisir le fond et la forme d'un programme! Mais heureusement nous n'en sommes pas là, et les rapports avec le public restent indispensables.

Pour avoir recherché personnellement ce contact avec le spectateur, je relèverai qu'à plusieurs reprises, ces dernières années, je me suis rendu auprès de nombreux groupements de spectateurs, citadins et villageois, où, après un exposé sur les problèmes de la télévision en général, des discussions extrêmement vivantes et passionnantes furent engagées entre auditeurs et conférencier. L'échange direct avec les milieux les plus divers est extrêmement intéressant; combien d'idées fausses ai-je pu combattre dans ces forums! Mais aussi combien de suggestions intéressantes ont été émises à cette occasion, suggestions qui furent retenues pour la modification de certaines émissions. Il est certes difficile d'accepter toutes les propositions, car nous avons une ligne de conduite bien précise; mais ce contact direct avec le spectateur, peu ou non informé des problèmes de télévision, est très précieux. Les spécialistes, c'est-à-dire les collaborateurs de la télévision, doivent conserver ce contact et l'intensifier, sinon les résultats de leur travail ne seront pas compris, si ce n'est par leurs propres collègues.

Dès la création de la télévision dans notre pays, une association de spectateurs est née à Genève, afin de créer des rapports directs entre les responsables des programmes et les spec-



*Les rôles sont renversés. Pour une fois, c'est le spectateur qui est en visite à la télévision*

tateurs. Cette association «Les amis de la télévision» a une activité extrêmement intéressante et, dans le domaine des contacts, les ATV se sont efforcés à plusieurs reprises ces dernières années, d'enquêter auprès de leurs membres; les résultats de ces sondages faits par correspondance ont été très utiles à la direction des programmes. Pour ne citer qu'un exemple, on a cru pendant longtemps que le domaine des variétés était celui le plus apprécié des spectateurs, et qu'après la diffusion d'un téléjournal quotidien il fallait prévoir régulièrement des émissions de music-hall, de variétés ou de cirque! Mais quelle ne fut pas notre surprise – cela date de quelques années déjà –, de constater par ces enquêtes que les programmes de variétés n'arrivaient pas en deuxième ou troisième rang des préférences, mais en septième rang seulement! Je sais qu'il faut savoir interpréter les statistiques et notamment les résultats des sondages d'opinion; mais il était révélateur de constater que l'émission de variétés que chacun croyait être la plus demandée par un public avide de se distraire, était reléguée assez loin dans la liste des préférences.

Dans le domaine des enquêtes auprès des spectateurs, il faut relever également les sondages réguliers opérés chaque semaine, depuis bientôt deux ans, par des maisons spécialisées, auprès de plusieurs milliers de spectateurs de Suisse. Ces enquêtes organisées scientifiquement, où toutes les couches sociales sont sollicitées, apportent non seulement aux responsables des programmes télévisés, mais aussi aux annonceurs des TV-spots, des renseignements des plus pertinents. Qui, dans notre pays, avant de connaître les résultats de ces enquêtes, aurait annoncé que nos programmes suisses étaient beaucoup plus suivis par les spectateurs helvétiques que les programmes étrangers que nous pouvons capter un peu partout sur notre



*Comptoir suisse 1966. Les expositions nationales permettent d'établir des contacts nouveaux entre la radio, la TV et le public*

territoire? Un complexe d'infériorité mal placé, et qui sous-entend que tout ce qui vient du dehors est mieux que ce que nous faisons nous-mêmes, doit désormais disparaître. Il ressort maintenant clairement, et grâce à ces sondages d'opinion, que nos programmes sont beaucoup plus suivis que les programmes étrangers, ce qui est fort réjouissant. La Télévision suisse est arrivée, pour certaines de ses productions, à un niveau qualitatif international, et cela il faut oser le dire. Mais comment le savoir, sans ce contact direct avec le spectateur? Certes, nous avons encore beaucoup de progrès à réaliser. Les moyens nouveaux indispensables qui seront probablement mis à notre disposition ces prochaines années, tant pour la formation du personnel et des cadres, que pour l'acquisition de nouveaux équipements, permettront à notre télévision de se hausser au même niveau que les meilleures stations européennes, et cela pour le plaisir de nos spectateurs et le prestige de notre pays sur le plan international.

Mais le contact direct avec le téléspectateur peut s'établir encore sous d'autres formes. La télévision fait appel de temps à autre à des représentants d'associations diverses, de groupements, d'institutions, soit pour présenter un aspect de leurs problèmes, soit pour participer à un débat. Dans d'autres occasions, la télévision descend dans la rue, et interroge sur le vif des passants sur un problème de l'heure. Les expériences faites dans ce dernier cas n'ont été que rarement valables, car peu, même très peu de personnes non préparées acceptent de donner leur opinion devant la caméra, et surtout devant témoins. Au demeurant, ce genre d'enquête n'a pas beaucoup de valeur réelle, car il n'est pas possible d'identifier chaque passant, et de faire une sélection équilibrée, représentative de la population. Mais c'est une forme de contact direct qu'il ne faut point négliger.

La télévision met le spectateur en contact direct avec les événements les plus extraordinaires de notre civilisation technique! N'est-ce pas fabuleux que, de votre fauteuil, vous puissiez suivre en direct l'amerrissage de cosmonautes? Toutes les émissions sportives se déroulant en Europe ou aux Etats-Unis peuvent être suivies maintenant en direct; et demain, le monde entier sera «en direct» sur votre récepteur, grâce aux satellites de communication. Personnelle-



*Télévision – vision aux dimensions nouvelles*

ment je ne pense pas que cette prochaine révolution dans le domaine des ondes de la télévision, où chacun pourra capter pratiquement n'importe quelle autre station de TV, apporte réellement un intérêt supplémentaire aux spectateurs. Après un engouement bien compréhensible, on en reviendra aux chaînes nationales, et l'on désirera voir et entendre surtout les hommes avec lesquels l'on vit, quitte à ouvrir parfois ce que l'on a appelé au début de la télévision «une fenêtre sur le monde». Après avoir pris des dimensions internationales, intercontinentales, la TV reviendra à des formes plus restreintes, à des dimensions continentales ou nationales. Notre télévision helvétique sera alors aussi beaucoup plus complète, comprenant davantage d'heures de programmes, et peut-être une deuxième chaîne dans chaque région! Mais tout cela est l'avenir, et pour le moment il est capital de poursuivre les contacts directs avec les spectateurs, et surtout de trouver les formules propres à rendre conscient le spectateur suisse du lien qui l'unit à sa télévision.

RENÉ SCHENKER  
*Directeur de la TV suisse romande*

Da noi, parlare di una certa astratta «italianità» della Svizzera italiana, può avere talvolta il sapore dell'abuso retorico, o di un pleonastico vezzo proprio di chi in ogni discorso, non sapendo più cosa dire o a che cosa appigliarsi, cade con facilità nel luogo comune più sperimentato e così logorato, che tanto per chi parla, quanto per chi ascolta, la sensazione più evidente è quella di dire o udire parole per nulla compromettenti o significanti: manca spesso, cioè, un riferimento concreto alla realtà. L'italianità, per un cantone svizzero come il Ticino, può anche essere il mito con il quale, nel contesto della Confederazione plurilingue, si tende a riverniciare ogni tesi o rivendicazione o proposta, le cui ragioni magari sussisterebbero intatte anche senza tale pretestuoso ricorso. Così, quanto si è detto fin qui, dovrebbe almeno giovare a sgombrare il campo dai più facili equivoci che si collegano a un certo uso indiscriminato e spesso ingiustificato di questa «italianità», che ha motivi tanto più veri e profondi per essere citata, ma a livelli sostanzialmente più problematici.

A prima vista, l'italianità si manifesta in un certo repertorio di usi e costumi codificati, addirittura per forza di legge, o dalla semplice consuetudine. Nominiamo, quasi a caso e a titolo di esempio, la chiara designazione della lingua italiana quale lingua ufficiale e colta: i giornali sono scritti in italiano, radio e televisione prevalentemente si esprimono in lingua italiana. Ma non c'è carità di patria che ci vieti di notare come l'errore affiori ad ogni piè sospinto; l'impressione generale è quella che si utilizzi troppo spesso una specie di lingua di seconda mano, scomoda e quasi presa a prestito.

Ora ci sia consentito di dire, prima di procedere oltre, che in questa sede ci sono ovviamente del tutto estranee preoccupazioni d'ordine politico e istituzionale: quello che in primo luogo ci preme, è di chiederci quale attivo significato si possa dare a un termine che alla prova dei fatti, per noi, abbiamo scoperto così difficile da inquadrare e da definire.

L'assenza di una lingua veramente sentita come propria (e perchè sia sentita come propria, è chiaro che non basta in astratto affermare che lo sia: bisogna invece parlarla, usarla, e padroneggiarla quel tanto che consenta alla nostra personalità di esprimersi sempre e comunque in modo compiuto) è certo la più preoccupante considerazione che si possa fare: nè basta a

*Le trasmissioni più popolari, quelle dedicate alla musica leggera e ai giochi aperti al pubblico, come «La trappola cifrata», si sono mosse lungo l'itinerario che va dallo studio televisivo...*





*...alla piazza: per conciliare il gusto di una garbata attualità nel campo dello svago con l'inesauribile freschezza che viene dalla popolare vocazione a festose riunioni paesane*

sostituirla la contemporanea presenza o la sporadica sopravvivenza di un vernacolo anche nobilissimo, capace di farsi, in certi casi, persino tramite di esemplari ed esaurienti espressioni d'arte, se per ragioni storiche che non è qui il caso di indagare, a tale vernacolo è venuta meno quella consacrazione o quella forza capace di trasformarlo in lingua.

Purtroppo il discorso, in questa sede, non può che essere generico: ma è certo che se si riuscisse a privare il concetto di «italianità» di una sua aura retorica o di comodo, e a renderlo operante non già nel senso di una soggezione di qualsiasi natura al paese dal quale prende il nome, ma anzi vitalizzandolo con tutto quanto si può trovare di autoctono in noi, o di peculiarmente svizzero, allora si trasformerebbe nella chiave di volta di un compiuto progresso civile, che non può essere che in atto, e che sarebbe comunque errato e antistorico considerare già acquisito e per sempre fissato. La natura, come si sa, non procede per salti, nè ipso facto una decisione politica può mutare i lineamenti di un popolo, che anzi di questi lineamenti è sempre e ovunque perennemente alla ricerca, e nella forza di questa ricerca, esprime la propria dignità.

Quello che abbiamo delineato, è chiaro, è un compito collettivo, che non può che impegnare l'intera comunità, fatta dai suoi organi, dalle sue strutture, dai singoli individui, ognuno dei quali deve e può sentirsi sollecitato ad agire per i fini generali nei modi più diversi e opportuni: e non è il caso, qui, di prendere in esame l'intera realtà della Svizzera italiana. Né abbiamo la veste per farlo. Chiediamoci, piuttosto, in questo ambito, quali potrebbero essere e sono gli obiettivi che intende raggiungere, e i mezzi che a ciò potrebbe usare ed usa, un singolo organismo, come la Televisione della Svizzera italiana.

Possiamo dire che possedere una abbastanza chiara coscienza dei compiti che dobbiamo affrontare, è una discreta premessa, soprattutto quando il nemico che più o meno oggi tutti ci insidia, è un certo senso generale di confusione. Tuttavia questa osservazione va corretta dalla considerazione che non esistono compiti seri che siano anche facili. Non vorremmo ora che la brevità che dobbiamo imporci, dia la sensazione di un'operazione sbrigativa: è che



*Nella serie di dibattiti «Processo al secolo», una trasmissione intera è stata dedicata alla lingua italiana: studiosi illustri, docenti universitari, scrittori e critici, hanno discusso, con dottrina e fervore, i problemi che pone la lingua, come prodotto e specchio di una società e di una cultura*

abbiamo preferito dilungarci, anche nel tentativo di sfatare qualche luogo comune, sulla definizione dell'obiettivo. Quella che segue, non può che essere una scheletrica sintesi riassuntiva di propositi che, su una precisa linea di condotta, di giorno in giorno si rinnovano, trovano la loro ragione d'essere, si precisano e via via si correggono, nella speranza di consolidare qualche positivo anche se modesto risultato raggiunto, e di creare le migliori premesse perchè altri e più significativi risultati possano essere raggiunti domani.

La televisione, è un dato di fatto, è particolarmente seguita: suo compito essenziale, sul piano di una precisa intenzione di dare concretezza al concetto di «italianità», è quello di offrire un esempio corretto e insieme accessibile della lingua italiana, della sua lingua, al pubblico che la segue.

Compito che a prima vista sembrerebbe facile, ma non lo è, anche se certo è lapalissiano: perchè la Televisione della Svizzera italiana la fanno gli Svizzeri italiani, e in essa perciò trasferiscono ogni loro modo di essere, i modi migliori, ma anche, è inevitabile, quelli peggiori. La televisione non nasce dal nulla, le sue radici affondano nella realtà del paese che la esprime: ed è abbastanza vero, come è stato detto, che ne sia lo specchio. Si tratta perciò di esercitare, a tutti i livelli, forme severissime di autocontrollo, in un processo di miglioramento che deve coinvolgere tutti. Mezzo di comunicazione quanto mai popolare, sulla televisione incombe un problema di responsabilità estremamente grave: e se una considerazione ci conforta, è che, per attenerci al dato elementare della lingua, un esame comparativo con altri mezzi d'informazione e di comunicazione, oggi metterebbe in luce, nell'ambito della Svizzera italiana, un sostanziale progresso televisivo. Ma certo, bisogna andare oltre. (E qui è opportuno segnalare, che non si intende comunque dare l'ostracismo al vernacolo che è nostro e che amiamo e che rispettiamo: ma che va ospitato nel luogo e nel momento opportuno; e che comunque, niente ha a che vedere il vernacolo con l'errore, con la trascuratezza pura e semplice, con l'esempio clamoroso dello sbaglio dato per scontato.) Possiamo così provvisoriamente concludere dicendo che è giusto che ci si aspetti che la Televisione della Svizzera italiana usi un corretto italiano, e che a questo fine sono dedicati nutriti sforzi, e tali sforzi saranno in futuro ancora intensificati.

E avevamo detto che nella lingua si può vedere l'effetto e insieme la causa di certo disagio critico di un paese, e che su di essa perciò si deve in primo luogo operare. Cosa che non



*Trasmissioni come «Un uomo, un mestiere» dilatavano il dialogo formativo, e mettevano in vitale contatto giovani e adulti*

esclude almeno due altre importanti operazioni. La prima delle quali, va individuata nel dovere proprio della televisione di fare emergere, valorizzare, segnalare, tutto ciò che di positivo e autonomo esprime un paese, dal tesoro delle tradizioni alle più feconde iniziative che si manifestano nell'attualità politica, sociale, economica, suscitando interesse, sollevando problemi, proponendo quesiti, e ponendosi quindi quale strumento vitale di una realtà che per essere in continuo divenire nondimeno rimane fedele a se stessa, si riconosce e si auto-definisce in quanto comunità.

La seconda operazione ha carattere invece più esplicitamente culturale: e porta temi universali, sul piano della formazione e dell'informazione, a una fruizione particolare che è quella della particolare cultura alla quale vengono ricondotti ed entro la quale vengono rielaborati; e, in senso inverso, cerca di reperire entro i dati offerti dalla cultura locale gli elementi che affiorando dal panorama della storia, o via via formandosi e definendosi nel solco dell'attualità, meritino di essere sorretti e portati a livelli di diffusione che giustifichino quel concetto di scambio che è implicito in ogni vera esperienza culturale. In questo senso, la televisione sollecita quindi a una partecipazione sempre più significativa gli esponenti della cultura della Svizzera italiana, chiedendo loro un vitale contributo di lavoro, fornendo loro strumenti sempre più efficaci di incontri e di esperienze, e cercando di ovviare a quel divorzio sempre pericoloso che può instaurarsi in ogni paese, tra gli intellettuali e il pubblico, inteso in senso lato. Ed è precisa intenzione della Televisione della Svizzera italiana di agire in modo cospicuo in questa direzione, aprendosi a un dialogo nel quale soprattutto i giovani possano trovare la più opportuna sede per integrare la propria formazione e fare avvertire la fondamentale necessità di provvedimenti che promuovano un loro fecondo inserirsi nella società.

E per concludere, molto semplicemente, e definitivamente, diciamo che chiarendo il concetto di «italianità» che può essere solo nostro, conosceremo noi stessi; respingendolo nei fumi delle frasi fatte, rischiamo di perderci nei limiti di una definizione buona sola per figurare in un supposto albo delle curiosità politiche del nostro tempo. Non c'è, come si vede, una scelta possibile, e di ciò, la Televisione della Svizzera italiana, nel suo quotidiano operare, cerca sempre di tenerne conto.

FRANCO MARAZZI  
*Direttore Televisione Svizzera italiana*

Dans le domaine très particulier de la radiodiffusion sur ondes courtes destinée à des auditoires lointains, les nations ont trouvé un remarquable support des idées qu'elles désirent exprimer. Remarquable par ses facultés de pénétration, en dépit des distances; remarquable encore parce qu'il est disponible en permanence et qu'il permet de relater et commenter sans délai, par delà les méridiens.

Il en est de la radiodiffusion sur ondes courtes comme de tous les instruments confiés par le génie de l'homme à la main de l'homme. La qualité de son utilisation quotidienne est à la mesure du talent et des aspirations morales de celui qui s'en sert, des causes dont il se fait l'avocat. Car la radio sur ondes courtes est, en règle générale, une radio fonctionnelle, engagée. Et lorsqu'elle divertit, c'est souvent pour mieux convaincre ensuite. La radio sur ondes courtes est idéologique.

Les «grands» de ce temps – et d'autres avec eux – ont tissé autour de la planète, par la magie des ondes courtes, une toile serrée. De cet invisible filet de séduction, surplombant les continents, ils sèment le verbe. Un verbe dont l'alchimie colorée, chère à Rimbaud, est cependant bien loin d'en receler toute la pureté poétique! Or, en quelque endroit du globe que ce soit, il suffit de régler convenablement un poste récepteur pour que ce verbe se fasse entendre avec force. Demain, les satellites de télécommunication viendront à la rescousse, rendant plus implacable encore, par le son et – sans doute – par l'image, l'omniprésence des forts.

Est-ce à dire qu'un petit pays, tel que la Suisse, ne peut ni ne doit se faire entendre à la ronde, par le truchement des ondes courtes? La réponse a été clairement énoncée, il y aura bientôt trente ans, par nos plus hautes autorités: La Suisse doit s'exprimer, non pas simplement en vertu d'un droit dont il s'agit de profiter, a priori, mais par devoir: celui de garder un contact permanent avec ses citoyens expatriés, celui – aussi – d'affirmer au loin sa présence et d'y exprimer ses opinions.

Il est bien évident que cette option n'a jamais impliqué que notre radio se lance, avec ses émissions pour l'étranger, dans une course folle vers la suprématie des ondes. Cette course eût été insensée autant qu'impossible, tant l'arsenal technique dont disposent les grandes puissances est illimité. Disproportionnée, chimérique, elle n'eût pas non plus reflété le caractère et les dimensions du pays au nom duquel nous nous exprimons. Elle l'aurait au contraire trahi. Refléter...

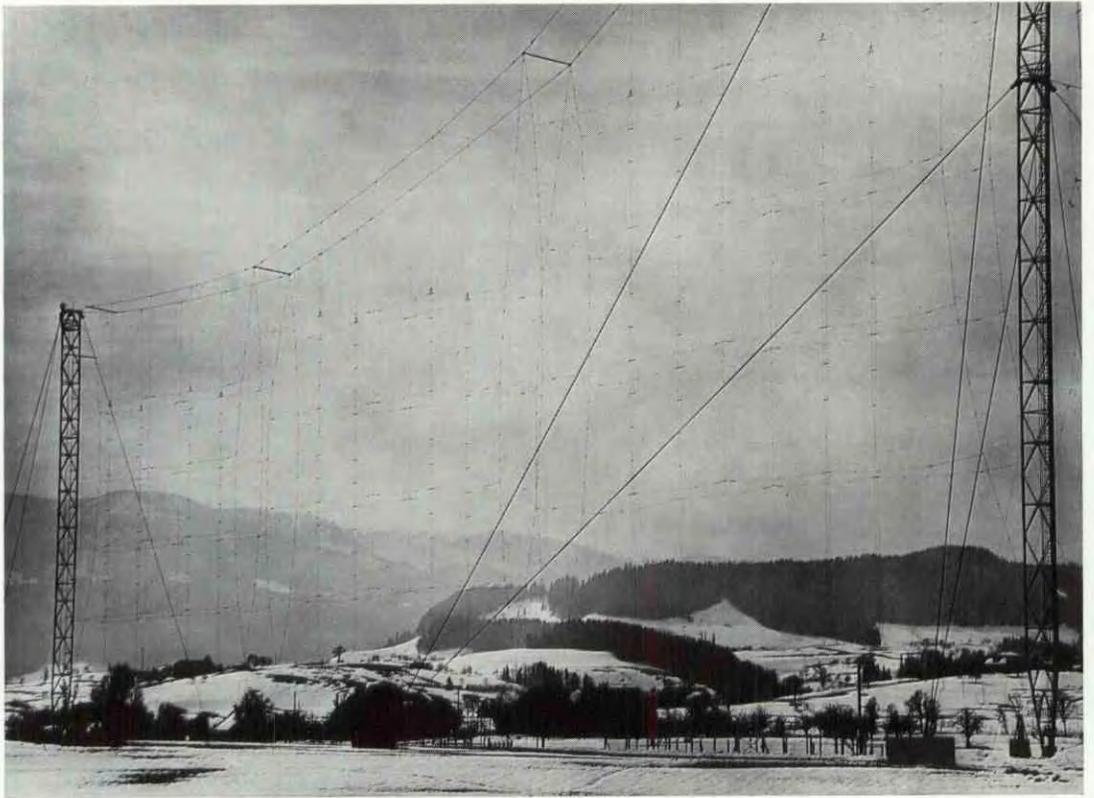
Le concept s'est d'emblée transformé, sur les ondes courtes suisses, en réalité quotidienne: Réfléter la vie de notre pays, le caractère de ses hommes, la nature de ses préoccupations, le cheminement de ses réussites, ses joies, ses peines, ses espoirs, ses indignations, ses craintes... C'est à la fois une analyse et une synthèse toujours recommencées, dont l'auditeur extrait lui-même, selon son cœur et son entendement, les éléments qui lui permettent d'élaborer ou de retoucher l'image qu'il se fait de la Suisse.

Cet auditeur, qui est-il?

Suisse de l'étranger, sa connaissance de la mère-patrie n'est plus forcément parfaite ni ses souvenirs intacts. Peut-être, en effet, a-t-il quitté la Suisse il y a longtemps, n'y a-t-il plus guère séjourné. Peut-être est-il lui-même fils ou petit-fils d'émigré, ignorant même jusqu'à l'une de nos langues nationales.

Pour sa part, l'auditeur étranger se fait à sa manière une image presque toujours incomplète et imprécise de la Suisse. Il nous juge selon les critères qui ne nous sont pas nécessairement familiers, ni même communs. (Notons incidemment que si l'on se fonde sur le courrier reçu par le Studio des ondes courtes, neuf auditeurs sur dix de la «Voix de la Suisse» sont des étrangers.) Voilà pourquoi tous ceux qui travaillent à préparer et présenter nos émissions sont soucieux, sans relâche, de refléter la Suisse de façon que les images qui se forment, se déforment et se transforment au loin, deviennent toujours plus vraies, plus authentiques.

Etant entendu qu'il n'échappe à personne que le Service des ondes courtes, en tant que simple instrument, est inapte à modeler lui-même l'image que ses auditeurs se font de la Suisse, il



*Il ne s'agit pas de la toile tissée par un technicien en délire, mais bien d'un système d'antennes pour ondes courtes qui permet de diffuser la voix de la Suisse dans le monde entier*

n'en est pas moins vrai que le choix des programmes, leur contenu, leur forme, sont de nature à modifier un jugement sur notre pays. Faut-il en déduire que, pour tenter de mieux répondre au vœu de l'Autorité, qui a chargé le Service des ondes courtes de «contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde», nous ayons opté pour une idéalisation systématique du pays que nous représentons? C'eût été, bien évidemment, aussi malhonnête que maladroit. En réalité, notre politique programmatique, dans la perspective de cette image de la Suisse dont il est ici question, repose sur une série d'éléments d'appréciation, qui sont principalement:

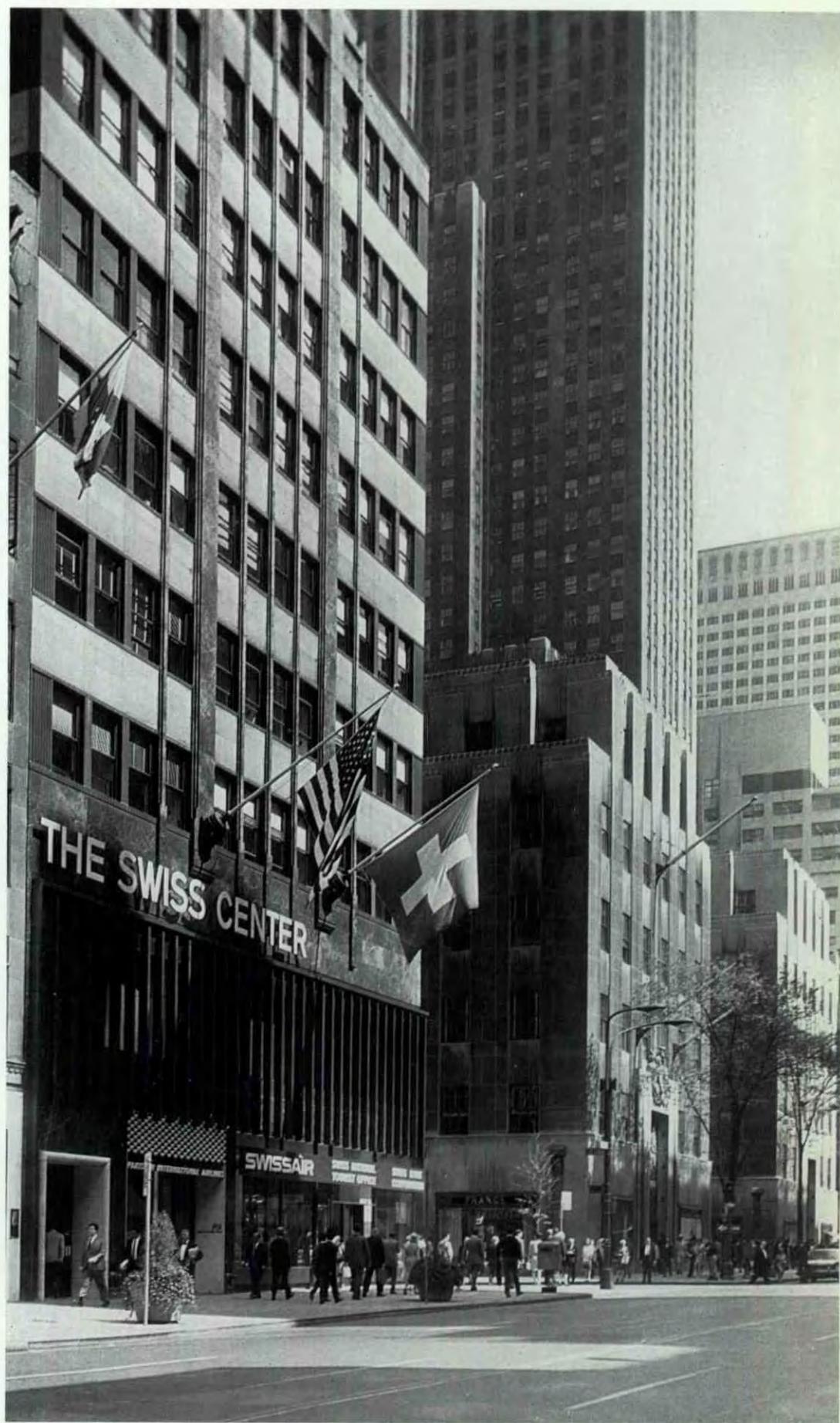
- l'authenticité du fait, de l'événement;
- l'intérêt présumé de l'auditeur;
- la valeur radiophonique;
- l'opportunité de la diffusion.

«L'authenticité du fait» est pour nous essentielle, dans la mesure où l'auditeur lointain, à la recherche d'une image, sait qu'il peut accorder la plus entière confiance aux ondes suisses.

«L'intérêt présumé de l'auditeur» est d'une appréciation plus délicate, pour la simple raison qu'on ne peut jamais substituer totalement sa propre pensée à celle des autres. A fortiori lorsque ces autres peuvent être un «rancher» texan, un missionnaire soleurois quelque part en Afrique, un étudiant indonésien, un haut fonctionnaire pakistanais, un professeur genevois résidant en Amérique du Sud ou un radio-amateur écossais...

«La valeur radiophonique du fait, de l'événement», conditionnera généralement la forme et la durée de la relation sur ondes courtes. Cette valeur est également estimée en fonction des possibilités techniques de propagation. Elle est indépendante de la valeur intrinsèque de l'événement.

«L'opportunité de diffusion», enfin, doit être envisagée au double point de vue de la Suisse, que notre rôle est de mettre en valeur, et des auditoires étrangers, dont il est naturel que nous



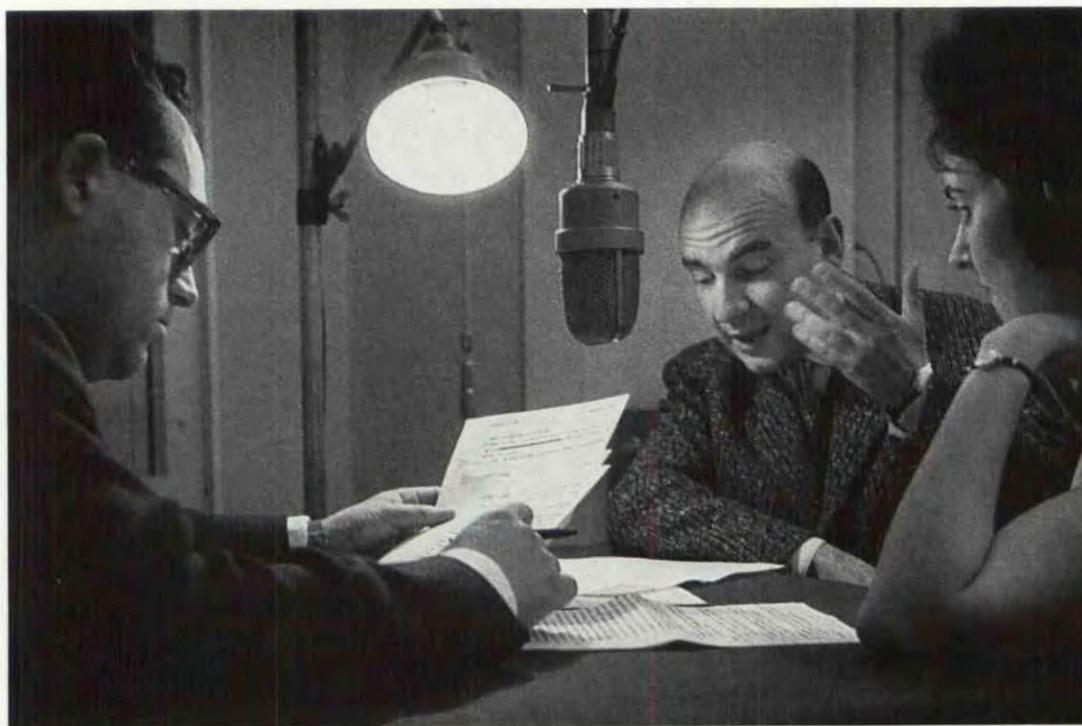
*Le nouveau «Centre suisse» à New York. Pour un grand nombre de représentants de la cinquième Suisse, l'écoute des émissions du studio des ondes courtes de notre pays est devenue une habitude chère*

respections la sensibilité propre. Cette «opportunité de diffusion» est incontestablement le critère le plus ardu à définir et le plus redoutable à appliquer. En réalité, chaque cas doit être examiné pour lui-même, à la lumière de ces impératifs que sont la mise en valeur de notre pays et le respect de l'auditeur étranger, mais également en fonction de notre légitime souci d'informer le plus largement, le plus honnêtement et le plus impartialement possible. Nous pensons que ce souci d'information libérale est l'expression même d'une forme de pensée à laquelle la Suisse est judicieusement attachée et qu'il convient, par conséquent, de refléter à l'étranger. L'auditeur, au demeurant, n'est pas dupe; il nous pardonnerait difficilement d'être opportuniste, alors que nous ne parlons ici que d'opportunité.

Reste l'image traditionnelle, folklorique, pittoresque. La Suisse aux mille clichés. Les ondes courtes ne peuvent ignorer cette image-là. Le feraient-elles qu'immédiatement, de tous les coins du monde, des témoignages de déception et de frustration afflueraient au studio. Cette réaction serait fort naturelle si l'on considère que la projection de la Suisse traditionnelle, folklorique et pittoresque correspond précisément à l'image que tant d'étrangers se font de notre pays. Il y a donc, en quelque sorte, concordance parfaite entre l'offre et la demande. Faut-il préciser que, tout en reconnaissant à cette image-là toutes les vertus qu'elle recèle, nous ne la considérons cependant que comme l'émanation congrue d'un patrimoine infiniment plus riche? Notre voie est ainsi tracée: prospecter ce patrimoine, en dégager la substance et offrir jour après jour, sur des ondes pacifiques, le reflet d'un pays qui se souvient, certes, mais qui vit son époque et songe à son propre avenir comme à celui de tous les hommes.

JOËL CURCHOD

*Directeur du Studio des ondes courtes*



*Les collaborateurs du SOC, qui ont à cœur de bien faire leur travail, savent que non seulement nos compatriotes à l'étranger mais aussi un grand nombre d'auditeurs amis du monde entier écoutent leurs émissions*

La Télédiffusion suisse célèbre cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire. Pour beaucoup de ses 425 000 abonnés, le sigle «TD» signifie une agréable et apaisante sécurité: une réception claire «comme le cristal», sans perturbations. Il va de soi que la nature et la portée de la télédiffusion ne peuvent être aussi simplement circonscrits. Pour obtenir la «pureté du cristal», il a fallu des installations techniques complexes, un travail organisé et très consciencieux. Nous tenterons d'exposer ici brièvement les phases essentielles du développement de la télédiffusion et ses problèmes actuels.

Depuis ses débuts, en 1931, la TD a subi de nombreuses améliorations. Les modifications et agrandissements intervenus durant ces dernières années en ont fait le réseau de diffusion par fil le mieux aménagé et le plus étendu du monde.

Jusqu'en juillet 1964, le faisceau des programmes de la TD s'effectuait par différents centraux téléphoniques. Les commutations prévues aux plans d'émissions y étaient également faites. Les programmes repris de l'étranger, parcourant de longues distances, arrivaient en Suisse par câbles. Ce mode de transmission répond de moins en moins aux exigences requises, et c'est ainsi qu'un plan fut élaboré pour modifier entièrement le réseau suisse de TD, et pour créer un centre de programmation. Peu à peu, ce projet est parvenu, au cours de ces dernières années, à sa presque totale réalisation.

Grâce aux projets à large vue et d'importants investissements de la part des PTT, il a été possible de remplacer successivement les lignes par câbles venant de l'étranger – insuffisantes quant à la qualité des émissions – par trois stations réceptrices parfaitement aménagées: St-Anton, en Suisse orientale, la Dôle, en Suisse occidentale, et Monte Generoso, au Tessin. Ces stations captent, au total, par ondes ultra-courtes, seize programmes étrangers. Par St-Anton, ce sont: Stuttgart I et II, Südwestfunk I et II, Munich I et II, Autriche I, II et III, ainsi que Deutschlandfunk Köln (par une installation de retransmission spéciale). Par la Dôle, nous recevons les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> programmes français de l'ORTF, tandis que par Monte Generoso nous parviennent les trois programmes italiens de la RAI.

Des lignes directes et télécommandées relient les trois stations réceptrices à la nouvelle régie des programmes de la TD à Berne. Le programme de nuit de l'émetteur d'ondes longues Paris-Allouis (France-Inter) est capté par la station réceptrice des PTT à Châtonnaye, près de Romont. Nous disposons également, de temps à autre, d'une ligne de la BBC à Londres.

Cette nouveauté, que constitue la centralisation de tous les programmes, signifie donc que toutes les émissions sont dirigées directement sur la régie de la TD à Berne, d'où elles sont retransmises. Ceci évite toute station intermédiaire en Suisse et à l'étranger et permet de combiner librement les programmes et de les commuter. Quand notre service des programmes sera entièrement organisé, nous disposerons d'une cabine insonorisée, avec un pupitre jumelé de régie et d'émission, pour chacune des six lignes. Cette installation combinée ne permet pas seulement d'émettre les émissions prévues, mais donne la possibilité d'intercaler, par microphone, des annonces et de diffuser régulièrement des communiqués sur le déroulement du programme du jour. On peut encore, si nécessaire, introduire des programmes de musique sur disques ou bandes magnétiques. Il est donc possible de remplir un vide causé par la carence d'un programme étranger, de réaliser un intermède entre deux commutations, ou de pailler d'éventuels dérangements techniques dans l'une des trois stations réceptrices. La surveillance des émissions et des installations techniques incombe à nos speakerines-opératrices, instruites en conséquence.

Quoique le but essentiel poursuivi ces deux dernières années ait été de former les nouveaux collaborateurs et de terminer l'organisation interne de la TD, le centre de commutation a permis de réaliser quelques enrichissements du programme.

Ainsi en dehors du programme de nuit de la France «Route de nuit», et des programmes nocturnes d'outre-mer du Service suisse des ondes courtes, nous retransmettons l'émission «Von spät bis früh» du Deutschlandfunk et «Musik bis zum frühen Morgen» du Bayerischer Rundfunk. Cela signifie donc que quatre des six lignes diffusent un programme pratiquement 24 heures sur 24. Nous étudions la possibilité de débiter avec un cinquième programme nocturne, «Notturmo dall'Italia», l'émission de la RAI.



*Dans les locaux de la télédiffusion, à Berne, les programmes internationaux ne sont pas conçus uniquement à l'aide de ciseaux et de colle; tous les longs préparatifs, les pourparlers nécessaires restent cachés à l'auditeur*

Répondant à un vœu maintes fois exprimé par les employeurs et employés, la TD a lancé le 13 janvier 1964 l'émission « Musique et travail ». Cette production de la TD jouit d'une grande popularité, qui dépasse largement le cercle des entreprises industrielles. Nous espérons pouvoir l'étendre à 5 émissions par jour.

Telles sont les principales améliorations que nous avons pu inaugurer au cours de cette croissance ininterrompue, et la direction des programmes pense déjà à la réalisation d'autres projets. Désormais, alors que les installations techniques et les collaborateurs sont à notre disposition, nous pourrons enfin vouer toute l'attention voulue aux programmes, et ceci nous tient à cœur. La nouvelle structure des programmes des émetteurs nationaux place toutefois la TD devant des problèmes ardues (dans le cadre de la coordination des lignes). Un changement de structure dans les programmes de la TD est inévitable. Une certaine stabilité, dans les solutions à trouver, ne sera acquise que lorsque les programmes des émetteurs nationaux auront eux-mêmes atteint leur propre stabilité.

Le fait d'éviter qu'un programme ne double celui d'un autre canal est parfois un véritable casse-tête, car la liberté du choix ne nous est possible que vis-à-vis des émissions « importées ». Et pourtant, l'idéal auquel nous aspirons est précisément de pouvoir offrir six matières



*La présentation et la surveillance des programmes de télédiffusion exigent de l'habileté, des connaissances techniques et surtout de l'esprit d'à propos, car les commutations doivent être faites ponctuellement et en l'espace d'une seconde*

différentes, en proposant un large éventail international, malgré l'expansion actuelle de la production nationale. Nous nous attaquons à ces problèmes avec confiance et la volonté de réussir.

Depuis l'extension du réseau d'ondes ultra-courtes, la réception de la Radio suisse sans perturbations n'est plus l'apanage de la TD, mais cette dernière trouvera toujours sa justification en raison de la retransmission des programmes étrangers. L'avenir de la TD tient dans le fait qu'elle devra assurer, avec une «pureté de cristal», la réception d'émissions provenant de contrées lointaines, et dans le choix minutieux des programmes étrangers. Pour nous garantir ces sources, nous nous sommes liés par contrats à longue durée avec les sociétés de radiodiffusion et les éditeurs étrangers. Par ses programmes nationaux et internationaux, et ses langues diverses, la Télédiffusion suisse est unique et constitue le réseau de diffusion par fil le mieux équipé; c'est pour cette raison qu'elle jouit, auprès du public, d'une faveur toute particulière. Et c'est pour cette raison aussi que l'équipe de la TD tout entière travaille avec enthousiasme à la rencontre de l'avenir.

BRENNO BRUNI  
*Chef des émissions de la Télédiffusion*

CHRONIQUE 1964/1965

1964

*1<sup>er</sup> novembre.* La nouvelle «Concession pour l'usage des installations électriques et radio-électriques de l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses en vue de la diffusion publique de programmes de radiodiffusion sonore et de télévision», octroyée par le Conseil fédéral à la SSR, entre en vigueur; elle est valable jusqu'au 31 décembre 1974.

*25 novembre.* A Lucerne, la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz» est créée. Elle est composée des six sociétés-membres existantes qui sont: la Radiogenossenschaft in Zürich, la Radiogenossenschaft Bern, la Radiogenossenschaft Basel, la Ostschweizerische Radiogesellschaft ORG, la Innerschweizerische Radiogesellschaft IRG et la Cumünanza Radio Rumantsch CRR.

*30 novembre.* A Neuchâtel, est créée la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» qui comprend la Fondation de radiodiffusion et de télévision à Lausanne et la Fondation de radiodiffusion et de télévision à Genève.

*14 décembre.* M<sup>e</sup> André Guinand, conseiller national, est nommé, par le Conseil fédéral, président central de la SSR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965.

*17 décembre.* Le Comité central de la SSR approuve les nouveaux statuts de la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana» CORSI.

*La Télévision finlandaise reçoit la Rose d'or de Montreux 1965 pour son émission «The cold old days»*



17 décembre. Le Comité central de la SSR approuve la nomination des directeurs de radio-diffusion et de télévision de la Suisse romande: Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande; René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande.

18 décembre. L'assemblée générale de la SSR, réunie à Berne, met un point final à la réorganisation de la radio et de la télévision suisses.

31 décembre. Après avoir été pendant cinq ans président central de la SSR, M. Hans Oprecht, ancien conseiller national, prend sa retraite.

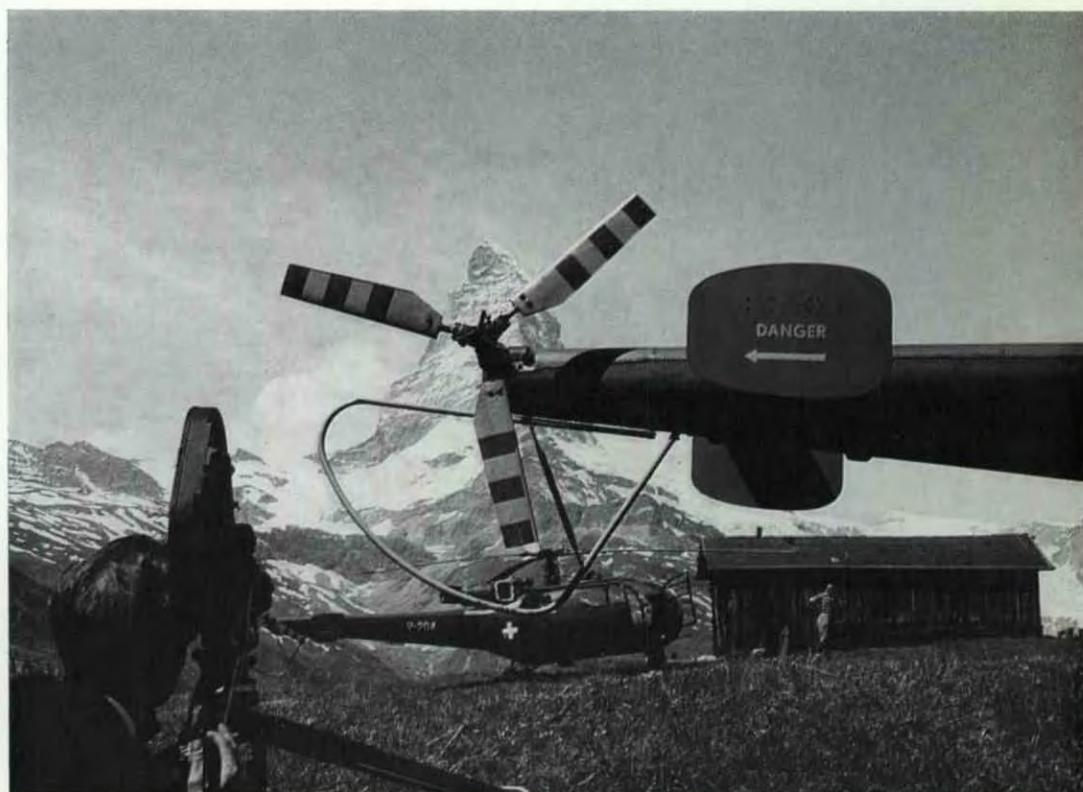
1965

6 janvier. Au cours d'une conférence de presse tenue à Berne, la SSR donne des explications sur la forme future des programmes de télévision: La publicité est introduite à la télévision; le mardi – jusqu'ici jour de relâche – des programmes seront également présentés. D'autre part, les émissions de la soirée débiteront à 19 h.

1<sup>er</sup> février. Première émission publicitaire à la télévision; dès cette date, tous les jours ouvrables, 12 minutes divisées en 3 blocs, au prix de 6000 francs la minute pour toute la Suisse.

15 mars. Le Comité central de la SSR approuve la nomination des directeurs de la radio-diffusion et de la télévision de Suisse alémanique et rhétoromane: Fritz Ernst, directeur de la Radio suisse alémanique et rhétoromane; Guido Frei, directeur de la Télévision suisse alémanique et rhétoromane.

*Préparatifs pour l'émission en direct du Cervin*





*La «Cité suisse» d'Agadir*

*29 avril.* A Montreux débute le 5<sup>e</sup> Concours international pour l'attribution de la «Rose d'or de Montreux»; cette compétition de télévision pour des émissions de variétés, organisée par la SSR avec le concours de la Ville de Montreux, dure jusqu'au 8 mai.

*2 mai.* Le premier satellite commercial de communications «Early Bird» est officiellement mis en service. A cette occasion, l'Amérique du Nord et l'Europe échangent sous le titre «De Continent à Continent» un programme inaugural en Mondovision.

*14 juin.* Le Comité central approuve la nomination de M. Franco Marazzi en qualité de directeur de la Télévision suisse italienne. M. Stelio Molo est directeur de la Radio suisse italienne.

*14 juillet.* Centenaire de la première ascension du Cervin qui a eu lieu le 14 juillet 1865. A cette occasion, la SSR, en collaboration avec la BBC et la RAI, présente l'émission «Ascension en direct du Cervin», diffusée dans le monde entier et consacrée à l'histoire de cette montagne.

*30 juillet.* Inauguration de la «Cité suisse» d'Agadir; la Radio suisse avait lancé une campagne d'entraide par la «Chaîne du bonheur» en faveur de cette ville, détruite le 29 février 1960 par un tremblement de terre.

*31 août.* M. Joël Curchod est nommé, par le Comité central, directeur du Studio des ondes courtes suisses et de la Télédiffusion.



*La régie son et image du centre radio-TV au Palais fédéral*

*3 septembre.* A Bâle, a lieu le «3<sup>e</sup> Séminaire pour réalisateurs de TV scolaire», organisé par l'UER et la SSR. Il dure jusqu'au 10 septembre.

*10 septembre.* Au 4<sup>e</sup> Festival international de TV à Alexandrie, la Télévision suisse alémanique reçoit le «Pharaon d'argent» pour son documentaire sur le centenaire de la première ascension du Cervin, intitulé «Bitterer Sieg».

*12 septembre.* A l'occasion des 20 ans d'existence de l'orchestre radiophonique de Bero-münster, un concert de jubilé est retransmis en direct du studio de Zurich.

*5 octobre.* M. Hans-Peter Tschudi, président de la Confédération, remet à la SSR le centre de radio et TV installé au Palais fédéral; ce studio permet de diffuser les émissions ayant trait aux Chambres fédérales.

*13 octobre.* Radio-Genève fête ses 40 ans d'existence.

*15 octobre.* Le Conseil fédéral décide d'augmenter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966, la taxe d'audition radio de 26 à 33 francs par an.

*29 octobre.* La «Fondation suisse de Mattmark» est créée. La SSR y apporte une forte contribution financière; elle avait lancé, par la «Chaîne du bonheur», une campagne en faveur des victimes de la catastrophe de Mattmark.



*M. Edouard Haas, directeur de la Télévision suisse, donne le premier coup de bêche sur le chantier du studio de TV au Leutschenbach*

*1<sup>er</sup> novembre.* M. Edouard Haas, directeur de la Télévision suisse auprès de la direction générale, pose la première pierre du studio de télévision du Leutschenbach pour la Suisse alémanique et rhétoromane.

*14 novembre.* La Télévision suisse reçoit le prix « Ondas » de la Radiodiffusion espagnole pour son émission en direct sur l'ascension du Cervin « Der Weg über den Grat ».

*20 décembre.* Au cours d'une conférence de presse, tenue à Berne, la SSR explique la nouvelle structure des programmes de radio et de TV qui entre en vigueur le 3 janvier 1966.

Tables des matières

---

	page
<i>Les finances</i>	3
<i>Comptes et bilans</i>	
Société suisse de radiodiffusion et télévision	12
Direction générale	14
Bilan de la SSR	16
Studio des ondes courtes suisses	18
Télédiffusion	20
Studios de radio	22
Bilan des studios	26
Télévision suisse	27
Bilan de la Télévision suisse	32
<i>Budgets</i>	
Répartition des ressources allouées à la SSR	35
Société suisse de radiodiffusion et télévision, y compris Direction générale	36
Studio des ondes courtes suisses	38
Télédiffusion	40
Studios de radio	42
Répartition des ressources de la TV suisse	45
Télévision suisse	46
<i>Statistiques des auditeurs</i>	49
<i>Statistiques des programmes radio</i>	51
<i>Statistiques des téléspectateurs</i>	56
<i>Statistiques des programmes TV</i>	57
<i>Organes de la SSR</i>	60

### Généralités

L'année 1965 a été une période fort mouvementée pour la SSR. Le régime de la nouvelle organisation a enfin pu entrer en vigueur après des années d'efforts. Cet événement coïncidait avec les plus graves difficultés financières que la radio ait connues depuis qu'elle existe. En revanche, il a été possible de donner à la télévision une base financière saine, qui assurera, à l'avenir, sa stabilité budgétaire.

Depuis quelques années, le produit des taxes de concession ne suffisait plus pour maintenir l'équilibre du compte radio. Les réserves qui avaient permis de remplir les tâches les plus urgentes étaient épuisées à la fin de l'année 1964. La SSR s'adressa alors au Conseil fédéral, en lui demandant d'adapter la taxe de concession radio aux conditions effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965. Le Conseil fédéral approuva les projets d'extension des programmes, et reconnut que la SSR avait besoin de ressources supplémentaires. Toutefois, il différa, pour des considérations de politique conjoncturelle, l'augmentation de la taxe, en la reportant à l'année 1966; pour les mêmes raisons, il n'agréa que partiellement aux vœux exprimés par la SSR.

Cependant, le Conseil fédéral autorisa notre société à utiliser pour la radio 3,5 millions de francs provenant de moyens avancés par la télévision. Cette manière de faire a été rendue possible par l'introduction à la télévision, d'une publicité restreinte à partir du 1<sup>er</sup> février 1965. Cette publicité procure enfin à la SSR les ressources nécessaires pour assurer un service de programmes de télévision bien organisé, et pour acquérir les immobilisations et les installations nécessaires.

### Compte radio

#### Concessionnaires

En 1965, le nombre des concessionnaires-radio s'est élevé à 1 653 679, ce qui correspond à une augmentation de 34 284 auditeurs par rapport à l'année précédente.

Nous avons déjà relevé l'année dernière que l'accroissement du nombre des auditeurs, réjouissant en soi, diminue d'année en année. Ainsi, en proportion absolue, il est tombé à 2,1% en 1965, alors qu'il était encore de 2,9% en 1963.

Cette tendance régressive provient partiellement du fait que beaucoup de nouveaux abonnés se contentent de la télévision, et qu'ils n'achètent plus de récepteurs de radio.

Le nombre total des concessionnaires-radio se répartit comme suit entre les différents groupes d'auditeurs:

Radiodiffusion	1 199 009	72,7%
Télédiffusion	418 994	25,4%
Rediffusion	35 676	1,9%
<b>Total</b>	<b>1 653 679</b>	<b>100,0%</b>

Il convient de remarquer que le groupe des abonnés à la télédiffusion n'augmente pas seulement en nombre, mais encore proportionnellement à l'ensemble de l'effectif des auditeurs.

#### Recettes

Les recettes totales des taxes de concession ont dépassé de 241 774,15 francs, en 1965 (année précédente 325 721 francs) le montant prévu dans le budget de l'Entreprise des PTT.

Le tableau suivant montre le produit total des taxes de concession, les chiffres relatifs à 1965 servant à établir la comparaison avec l'année 1964.

Le produit brut des PTT a atteint dans l'année sous revue	43,241	42,325
A été versé au fonds commun de déparasitage PTT/SSR le montant de	0,010	0,050
Le produit net à répartir entre la SSR et les PTT s'élevait à	43,231	42,275
dont 70% ont été attribués à la SSR conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 24 novembre 1961, soit	30,093	29,593
L'attribution supplémentaire a été de	—	0,228

L'Entreprise des PTT nous a versé, au mois d'avril 1966, le supplément des recettes, soit 169 242,15 francs. Ce montant a été porté dans le compte 1966.

En plus du montant ci-dessus représentant les recettes provenant des taxes de concession, soit 30 093 000 francs, la radio a disposé, pour couvrir le déficit du compte 1965, de la somme avancée par la télévision, soit 3 543 512,55 francs. En outre, la télévision a participé aux frais de la direction générale pour un montant de 310 000 francs, et la Confédération a attribué 799 000 francs pour les dépenses afférentes aux tâches spéciales du service des ondes courtes, ce qui fait en tout 34 745 512,55 francs. Enfin, diverses recettes d'exploitation ont rapporté 904 788,19 francs, de sorte que la radio a disposé en 1965, pour son exploitation, du montant total de 35 650 300,74 francs.

#### *Répartition des moyens financiers*

La répartition des ressources a été faite conformément au budget pour l'année 1965, sur la base de la clé de répartition en vigueur.

Le tableau suivant montre les divers produits d'exploitation et leur répartition, par la direction générale, entre les différents services.

	Attributions provenant des taxes de concession (y compris la dissolution des réserves)	Autres produits d'exploitation	Total des moyens disponibles
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total</b>	<b>34 745 512.55<sup>1)</sup></b>	<b>904 788.19</b>	<b>35 650 300.74</b>
Direction générale pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	3 001 178.60	97 860.—	3 099 038.60
Direction générale	1 472 345.65	337 919.94	1 810 265.59
Service des ondes courtes	2 457 089.80	197 179.81	2 654 269.61
ORG, IRG, CRR	212 560.—	4 534.—	217 094.—
Sociétés-membres avec studio	27 602 338.50	267 294.44	27 869 632.94
<i>Beromünster</i>	<i>12 363 415.15</i>	<i>72 435.19</i>	<i>12 435 850.34</i>
Zurich	4 838 337.80	18 404.25	4 856 742.05
Berne	3 799 181.20	40 619.64	3 839 800.84
Bâle	3 725 896.15	13 411.30	3 739 307.45
<i>Radiodiffusion romande</i>	<i>9 186 079.10</i>	<i>62 526.61</i>	<i>9 248 605.71</i>
Lausanne et Genève	9 186 079.10	62 526.61	9 248 605.71
<i>Monte Ceneri</i>	<i>6 052 844.25</i>	<i>132 332.64</i>	<i>6 185 176.89</i>
Lugano	6 052 844.25	132 332.64	6 185 176.89

<sup>1)</sup> Y compris la participation de la télévision aux frais de la direction générale, et l'attribution de la Confédération pour les tâches spéciales du service des ondes courtes.

## Dépenses

Comme ce fut le cas les années précédentes, la hausse du coût de la vie ainsi que les résultats de la qualification du travail ont incité le comité central à accorder, pour l'année 1965 également, d'importants crédits complémentaires, qui ont été approuvés par l'autorité de surveillance.

Vous trouverez ci-après les décisions y relatives prises par le comité central:

Fr. 370 858.25	Allocation de vie chère de 3% 1965/1966 (décision du CC du 26 octobre 1965)
Fr. 273 458.10	Qualification du travail (décisions du CC des 14 décembre 1965 et 15 mars 1966)
Fr. 287 342.60	Incorporation de la qualification du travail dans le traitement assuré (décisions du CC des 7 janvier et 15 mars 1966)
Fr. 142 000.—	Crédits complémentaires pour l'extension des services d'information des studios (décisions du CC des 7 janvier et 15 mars 1966)
Fr. 16 990.60	Crédit complémentaire pour les frais des nouvelles sociétés régionales (décisions du CC des 7 janvier et 15 mars 1966)

### 1. Direction générale

Un montant de 3 099 038,60 francs a été nécessaire, en 1965, pour *les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse*, la télévision ayant participé pour 127 860 francs aux dépenses pour les droits d'auteurs et pour la téléscolaire.

Tels sont les articles principaux des dépenses, dans le compte intéressant l'ensemble de la Suisse:

Droits d'auteurs (SUISA, BIEM, disques)	Fr. 1 716 535.58
Contribution de la société faîtière à la caisse-pension	Fr. 418 370.—
Service des nouvelles de l'ATS	Fr. 290 400.—
Dépenses décidées par le comité central, et contributions de la caisse centrale, pour le programme	Fr. 98 447.05

Le crédit accordé n'a pas été entièrement utilisé dans divers articles de charges, de sorte que le compte d'exploitation «dépenses intéressant l'ensemble de la Suisse» se solde par un excédent de recettes de 66 519,90 francs, qui a été reporté dans le compte de pertes et profits.

Le compte de la direction générale accuse un total de dépenses de 1 616 038,66 francs, ce qui représente un excédent de dépenses de 102 267,66 francs par rapport au budget.

Une partie de cet excédent est compensé par certaines recettes du compte d'exploitation (participation du SOC aux frais de conciergerie et de téléphone: 30 000 francs). Le reste provient de l'augmentation des dépenses pour les taxes téléphoniques, les frais de transport et de douane, les intérêts hypothécaires et les frais d'insertion. Enfin, les formules et les cartes de mise en compte utilisées par le centre mécanographique n'ont pas été facturées aux studios; les dépenses y relatives ont été débitées à la direction générale.

L'excédent de dépenses du compte radio, dans le budget pour l'année 1965, avait été estimé à 2 452 863 francs. Il faut ajouter à ce montant les crédits supplémentaires pour la qualification du travail en 1965, pour les allocations de vie chère et pour l'extension des services d'information, soit 1 090 649,60 francs, ce qui correspondait, au total, à un excédent de dépenses de 3 543 512,60 francs. Le compte accuse un solde passif de 3 421 430,71 francs. Il se solde ainsi par un montant de 122 081,89 francs plus avantageux que celui qui avait été inscrit dans le budget.

Le solde passif de 3 421 430,71 francs sera reporté à compte nouveau, conformément à la décision prise le 7 janvier 1966 par le comité central, qui prévoit de faire figurer provisoirement dans le compte radio l'avance faite par la télévision en 1965 pour l'exploitation de la radio.

## 2. Service des ondes courtes

Le compte du service des ondes courtes se solde par un excédent de recettes de 73 460,31 francs, qui provient notamment du fait que tous les crédits de personnel n'ont pas été entièrement utilisés.

Conformément à la décision prise par le comité central, le solde actif sera attribué au fonds de disposition du service des ondes courtes.

Sur la contribution accordée par la Confédération pour les tâches spéciales, 1491,50 francs n'ont pas été utilisés. Ce montant sera reporté à compte nouveau.

## 3. Télédiffusion

Nous avons estimé dans le budget pour l'année 1965 que le compte de la télédiffusion accuserait un excédent de dépenses de 64 822 francs, alors qu'il se solde par un excédent de recettes de 25 469,35 francs. Cela provient du fait que les augmentations sur les indemnités dues aux auteurs pour les retransmissions de programmes n'ont commencé à courir qu'à partir de la fin de l'année seulement, et non, comme cela avait été prévu, dès le début de l'année déjà.

Le solde actif de 25 469,35 francs sera attribué à la réserve d'exploitation de la télédiffusion.

## 4. Studios de radio

Les dépenses totales figurant dans le compte d'exploitation des studios de radio ont atteint 27 888 570,91 francs au cours de l'année sous revue. Elles se répartissent comme suit entre les différents groupes de charges :

	1965	1964
	Fr.	Fr.
Frais de personnel	10 009 572.05	9 176 195.—
Frais généraux d'exploitation	3 710 844.30	3 233 582.—
Frais directs de programme	14 168 654.56	13 895 455.—

Les frais de personnel ont augmenté de 833 377 francs. Cette augmentation est due aux résultats de la qualification du travail, aux allocations de vie chère, et aux nouvelles places consenties.

Une économie de 258 000 francs a pu être faite sur les crédits d'exploitation attribués, ce qui a permis de compenser les dépassements sur les crédits de programme.

Hormis les excédents de recettes du compte d'exploitation, les studios ont enregistré, comme de coutume, diverses recettes supplémentaires, telles que contributions des journaux-radio, du Sport-toto, etc.

Les recettes extraordinaires des studios se sont élevées à 296 737 francs. Elles ont, d'une part, permis de compenser les dépenses accrues du programme. D'autre part, elles ont été utilisées pour couvrir certaines dépenses extraordinaires (amortissements, installations, transformations, etc.).

Les moyens attribués ont suffi à l'exploitation des studios, dont les comptes sont équilibrés ou présentent même un modeste excédent de recettes qui sera reporté à compte nouveau.

## Compte télévision

### *Concessionnaires*

Il est fort réjouissant de constater que le nombre des concessionnaires de télévision s'est accru de 128 940 unités dans l'année écoulée (année précédente: 125 714). L'effectif atteignait ainsi 620 783 abonnés à la fin du mois de décembre 1965.

### *Produit*

70% du produit des taxes de concession reviennent à la SSR, et 30% aux PTT. Selon le budget, la part de la SSR était de 33 600 00 francs. En y ajoutant l'attribution supplémentaire sur le produit des taxes de concession pour l'année 1964, soit 1 378 873,55 francs, le montant revenant à la SSR s'élevait à 34 978 873,55 francs. Pour la première fois, le produit des taxes de concession de la télévision dépassait celui de la radio.

Selon les instructions données par le Conseil fédéral en ce qui concerne la publicité à la télévision, la SSR touche l'ensemble des recettes restant à la SA pour la publicité à la télévision, après paiement des ses frais d'exploitation et de l'indemnité pour l'utilisation des émetteurs des PTT. L'exercice comptable de la SA va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Le produit avait été déterminé par estimation pour la période du 1<sup>er</sup> février 1965 (date de l'introduction de la publicité à la télévision) jusqu'à la fin de l'année 1965. Ne sachant pas, d'abord, quel accueil les annonceurs feraient à cette forme de publicité nouvelle pour notre pays, la SA pour la publicité à la télévision avait prudemment estimé les recettes nettes revenant à la SSR à 12,7 millions de francs seulement.

Toutefois, le temps d'émission total ayant été entièrement vendu, et cela en petites annonces, les recettes ont dépassé de beaucoup les estimations. Pour l'année 1965 en effet, la SA pour la publicité à la télévision a versé 21,24 millions de francs à la SSR et 2,13 millions de francs aux PTT.

Conformément au budget, 8,7 millions de francs devaient être utilisés pour le service d'exploitation de la télévision, 2,0 millions de francs étant destinés au fonds de construction de la télévision. Le 15 mars 1965, le comité central avait décidé d'utiliser la moitié du produit net de la publicité à la télévision pour financer la construction des studios. C'est la raison pour laquelle les 8,54 millions de francs dépassant les premières estimations ont également été attribués au fonds de construction.

Pour la télévision, le comité central n'a dû accorder qu'un crédit supplémentaire de 214 652,65 francs pour payer les augmentations de traitement causées par la qualification du travail. Les moyens nécessaires pour les allocations de vie chère et pour l'incorporation des augmentations de traitement dans la caisse-pension avaient été prévus dans le budget ordinaire.

Les crédits inscrits dans le budget pour la formation du personnel et pour les tâches programmatiques spéciales, n'ont pas été entièrement épuisés, l'élaboration des projets en cause ayant pris plus de temps que cela n'avait été prévu. Le montant non utilisé, c'est-à-dire un total de 360 000 francs, a été mis en réserve, afin qu'il soit possible de s'acquitter, en 1966, des obligations découlant de la réalisation de ces projets.

### *Dépenses*

Les dépenses d'exploitation se sont élevées en 1965 à 44 366 305,60 francs au total, c'est-à-dire à 16 443 494,20 francs de plus que l'année précédente.

Il apparaît sur le tableau ci-devant de quelle manière les charges se répartissent entre les groupes principaux (personnel, exploitation générale, programme, compte de pertes et profits).

Les dépenses du compte de pertes et profits ont servi en premier lieu, conformément au budget, à doter l'exploitation d'un capital de roulement de 2 millions de francs, et à rembourser 2 millions de francs sur le prêt consenti par la Confédération, à qui la SSR devait encore 2 818 477,25 francs à la fin du mois de décembre 1965. Veuillez consulter le compte annuel de la télévision pour de plus amples renseignements.

### *Compte de pertes et profits*

Le compte de pertes et profits accuse un solde passif de 2 370 216,98 francs. Nous proposons au comité central de reporter ce solde passif à compte nouveau.

Ressources à la disposition de la télévision en 1965

Le tableau suivant renseignera sur les moyens d'exploitation dont la télévision a disposé en 1965.

	Compte 1965	Budget 1965	Recettes en plus ou en moins par rapport au budget pour 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des moyen financiers</b>	<b>56 538 926.50</b>	<b>47 014 650.—</b>	<b>+ 9 524 276.50</b>
Quote-part au produit des taxes de concession	33 600 000.—	33 600 000.—	—
Recettes de la SA pour la publicité à la télévision	21 240 000.—	12 700 000.—	+ 8 540 000.—
Report des moyens non utilisés en 1964	1 378 873.55	214 650.—	+ 1 164 223.55
Recettes d'exploitation diverses	320 052.95	500 000.—	— 179 947.05
<b>Répartition des moyens financiers</b>	<b>56 538 926.50</b>	<b>47 014 650.—</b>	<b>+ 9 524 276.50</b>
<i>Moyens gérés par la direction générale, à reporter sur le compte général 1966</i>	<i>360 000.—</i>	<i>360 000.—</i>	<i>—</i>
Formation du personnel	155 000.—	155 000.—	—
Crédit pour le programme à la disposition de la direction générale	205 000.—	205 000.—	—
<i>Autres tâches à financer par les recettes de la télévision</i>	<i>11 812 620.90</i>	<i>2 100 000.—</i>	<i>+ 9 712 620.90</i>
Versement au fonds de réserve central	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de construction	10 540 000.—	2 000 000.—	+ 8 540 000.—
Report des moyens non utilisés en 1965	1 172 620.90	—	+ 1 172 620.90
<i>Compte d'exploitation de la télévision y compris le compte de pertes et profits</i>	<i>44 366 305.60</i>	<i>44 554 650.—</i>	<i>— 188 344.40</i>
Charges de personnel	12 446 067.97	12 593 187.—	— 147 119.03
Charges de programme	17 132 321.65	17 997 253.—	— 864 931.35
Frais généraux	10 117 952.30	9 396 210.—	+ 721 742.30
Excédent de produit du compte d'exploitation pour le financement des dépenses dans le compte de pertes et profits	4 669 963.68	4 568 000.—	+ 101 963.68

## Bilans

### *Direction générale*

Le total du bilan est monté de 17 millions de francs à 28 008 835 francs.

Cette augmentation de 11 millions de francs s'explique en premier lieu par le versement de 10,54 millions de francs dans le fonds de construction de la télévision qui dispose ainsi de réserves et de provisions s'élevant à 11 812 620,90 francs.

Ces moyens ont été engagés comme suit:

- |  |                  |
|--|------------------|
| 1. Avances de la télévision à la radio pour la couverture du déficit d'exploitation de la radio                                | Fr. 3 543 512.60 |
| 2. Crédit de transition pour la radio, assuré par le portefeuille des valeurs mobilières de la SSR et par les avoirs en banque | Fr. 3 337 744.24 |
| 3. Crédit de construction pour le studio de télévision de Leutschenbach  | Fr. 1 502 160.—  |
| 4. Achat de terrain à Comano pour le studio de télévision de Lugano  | Fr. 1 213 322.05 |
| 5. Montant couvert par de l'argent placé à terme   | Fr. 2 215 882.01 |

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur valeur nominale. Leur cours étant au-dessous du pair, nous avons apporté les corrections correspondantes dans le passif sous l'article «Fonds de compensation pour pertes sur cours de titres», qui s'élève ainsi à 171 830 francs.

L'amortissement des immobilisations figurant dans le budget est de 43%.

### *Studios de radio*

Les bilans des studios n'ont subi aucune modification importante. Le fonds de roulement s'élève à 4,6 millions de francs. La valeur comptable des immobilisations atteint 16,9 millions de francs. 44% de la valeur initiale des immobilisations ont été amortis. Le capital propre figurant dans les comptes des studios se monte à 1 946 000 francs.

## Budget 1966

### Radio

On se souvient que, voici une année, le Conseil fédéral avait différé, pour des considérations politiques, l'adaptation de la taxe de concession radio aux besoins d'exploitation réels. Par lettre du 26 juillet 1965, la SSR a réitéré sa requête tendant à une augmentation de 10 francs de la taxe de concession radio. Le 25 octobre 1965, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la taxe radio de 7 francs au lieu de 10, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966. Il a toutefois reconnu, alors, que la demande de la SSR était entièrement justifiée, et il a laissé entrevoir une nouvelle augmentation de la taxe dans un avenir plus ou moins rapproché.

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral, 70% du produit des taxes de concession radio sont attribués à la SSR pour le service des programmes, et 30% à l'entreprise des PTT pour assurer l'exploitation technique des installations de diffusion et le service administratif. La quote-part sur le produit des taxes de concession radio, inscrite dans le budget de la SSR pour l'année 1966, est de 38 843 000 francs, soit 8,7 millions de francs de plus que l'année précédente.

En 1965, la radio a encore disposé pour son exploitation, en plus de la quote-part sur le produit des taxes de concession, d'une avance de 4 millions de francs, faite par la télévision, de sorte que les ressources supplémentaires pour l'année 1966 s'élèvent effectivement à 4,7 millions de francs.

Les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, qui figurent dans le budget de la radio, absorbent 6 160 055 francs. La télévision y participe pour 1 556 150 francs, si bien que 4 603 905 francs sont à la charge de la radio. Cette somme comprend une réserve de 500 000 francs pour les programmes, une autre réserve de 400 000 francs pour les allocations de vie chère de l'année 1966, et un crédit de 200 000 francs pour des charges qui pourraient découler de pourparlers en cours concernant des contrats. Les crédits effectifs s'élèvent ainsi à 3 503 905 francs. Pour le même chapitre du budget, ils atteignaient en 1965 3 828 333 francs. Les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, y compris la direction générale, grèvent donc le compte radio de 324 428 francs de moins qu'en 1965.

Les charges d'exploitation du *service des ondes courtes* ont été portées dans le budget, en 1966, pour un montant de 2 849 115 francs. Elles sont couvertes à raison de 1 669 550 francs par les taxes de concession, de 875 300 francs provenant du crédit accordé par la Confédération et approuvé par le Parlement pour les tâches spéciales du SOC, de 122 550 francs provenant d'autres recettes du SOC, de 53 115 francs versés par la télédiffusion pour diverses prestations de services, et de 128 600 francs qui ont dû être prélevés dans les réserves et provisions du SOC. Le fonds de disposition du SOC se réduit ainsi à 58 934 francs.

Pour le service de la *télédiffusion*, la SSR touche comme jusqu'à maintenant 1,50 franc par abonné à la TD, ce qui fait, pour 1966, un montant de 600 000 francs. Les autres recettes s'élèvent à 6000 francs. Les crédits atteignant 713 780 francs, il faudra, pour la télédiffusion également, prélever 107 780 francs dans les réserves.

Les crédits d'exploitation pour les *sociétés régionales* se montent, pour la radio, à 33 840 035 francs, dont 32 389 545 francs proviennent des taxes de concession. La radio et la télévision prennent à leur charge, chacune de moitié, les frais des sociétés régionales et des sociétés-membres. L'attribution des ressources d'exploitation aux directions régionales se fera, comme jusqu'à maintenant, conformément à la clé de répartition en vigueur.

### Télévision

La télévision se développe d'une manière particulièrement réjouissante. L'entreprise des PTT table sur un effectif de 752 000 abonnés à la fin de l'année 1966, ce qui correspond à un accroissement de 135 000 concessionnaires par rapport à 1965.

Les recettes augmentant proportionnellement au nombre des concessionnaires, le produit brut inscrit dans le budget de la Confédération a été estimé à 59,5 millions de francs. La quote-part de la SSR est de 70%, soit 41 650 000 francs. Le produit supplémentaire des taxes de concession est ainsi de 8 millions de francs en comparaison de l'année précédente.

La publicité à la télévision a trouvé d'emblée un accueil excellent aussi bien chez les annonceurs que chez les téléspectateurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le temps disponible pour 1966 soit entièrement vendu. Dans le budget de la SSR, les recettes de la publicité à la télévision ont été estimées à 18 millions de francs, dont 9 millions de francs seront attribués aux services d'exploitation de la télévision, alors que 9 millions seront utilisés pour la construction des studios de télévision.

Il faudra 3 739 040 francs pour les tâches intéressant l'ensemble du pays. 45 133 000 francs seront attribués à l'exploitation, c'est-à-dire 5,7 millions de francs de plus que l'année précédente. La durée des émissions ayant été augmentée d'un tiers en 1965 à cause de l'introduction de la publicité à la télévision, on s'emploiera à consolider les programmes et à les améliorer en qualité.

Les perfectionnements apportés au plan comptable permettent de comptabiliser les honoraires de collaborateurs au programme, engagés moyennant un montant mensuel fixe, non plus sous les rubriques de programme, mais sous «traitements». De même, les frais de voyage de ces collaborateurs, ainsi que le matériel pour le programme, qui, jusqu'à maintenant, figuraient également sous «programme», seront dorénavant débités dans les comptes d'exploitation. Ces déplacements de crédits s'élèvent à 2 456 000 francs. En comptant les crédits supplémentaires attribués au programme, soit 310 500 francs, on disposera ainsi, en 1966, à titre de «ressources directes de programme», de 2 766 500 francs de plus que l'année précédente. Le prêt consenti par la Confédération figure encore dans les comptes, à ce jour, pour un montant de 2 818 477,25 francs. Une tranche d'amortissement de 1,5 millions de francs a été portée dans le budget, de sorte que la dette ne sera plus que de 1 318 477,25 francs à la fin de l'année 1966. Elle sera entièrement remboursée en 1967, conformément au contrat.

En 1966, les plans définitifs des nouveaux studios de Zurich et de Genève seront présentés aux organes compétents. En même temps, le comité central pourra discuter les nécessités en locaux pour le nouveau bâtiment du studio à Lugano. La construction des studios de télévision, d'une urgente nécessité, coûtera 150 millions en chiffres ronds, à investir en 7 ans environ. Ces financements soumettront la SSR à de lourdes exigences; il est donc indispensable de pouvoir disposer à cet effet de 9 millions de francs en 1966 déjà.

DOMENIC CARL  
*Directeur administratif SSR*

Compte de la Société suisse de radiodiffusion et télévision  
Charges sur la plan suisse

Compte d'exploitation	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des charges d'exploitation sur le plan suisse</b>	<b>3 901 438.13</b>	<b>3 120 679</b>	<b>3 099 038.60</b>
<hr/>			
<i>Frais de programme</i>	2 161 069.20	2 234 536	2 217 199.60
Redevance à la SUISA	1 159 301.30	1 193 536	1 193 535.50
Redevance au BIEM	420 000.—	420 000	420 000.—
Industrie du disque	103 000.—	110 000	103 000.—
Service des informations (ATS)	290 400.—	292 000	290 400.—
Allocations de la caisse centrale	92 310.05	100 000	98 447.05
Echange de programmes avec l'étranger	11 076.85	12 000	5 422.50
Dépenses décidées par la Comité central	76 890.10	107 000	106 394.55
Frais divers de programmes	8 090.90	—	—
<hr/>			
<i>Frais de la société</i>	920 636.90	756 143	685 319.10
Assemblée générale	26 059.50	30 000	12 879.10
Comité central	46 291.70	60 000	43 714.55
Commissions du Comité central	13 476.05	26 000	8 186.65
Conférences des directeurs	1 853.20	4 000	3 105.35
Commissions des programmes	9 773.—	30 000	3 421.65
Autres commissions	17 949.70	22 000	23 506.25
Organes de la caisse-pension	12 508.10	15 000	17 098.30
Autres frais de la société	3 559.95	3 000	2 762.90
Union européenne de radiodiffusion	90 439.—	130 000	124 758.35
Contributions de la société à la caisse-pension	670 443.70	401 143	418 370.—
Impression du rapport annuel	28 283.—	35 000	27 516.—
<hr/>			
<i>Radio scolaire</i>	100 000.—	100 000	100 000.—
Caisse centrale radio scolaire	100 000.—	100 000	100 000.—
<hr/>			
<i>Frais divers</i>	719 732.03	30 000	30 000.—
Séminaire de téléscolaire	30 000.—	30 000	30 000.—
Construction du pavillon SSR à l'Expo 1964	289 732.03	—	—
Frais d'exploitation Expo 1964	400 000.—	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	—	66 519.90

Société suisse de radiodiffusion et télévision  
Charges sur le plan suisse

	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des produits d'exploitation sur le plan suisse</b>	<b>3 901 438.13</b>	<b>3 120 679</b>	<b>3 099 038.60</b>
Attributions ordinaires	2 536 200.—	2 683 836	2 683 836.—
Attributions supplémentaires	—	287 343	287 342.60
Attributions pour frais d'exploitation Expo	400 000.—	—	—
Part de la télévision à la redevance au BIEM	79 800.—	98 700	97 860.—
Part de la télévision aux frais pour le séminaire de télé- scolaire	30 000.—	30 000	30 000.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	<i>855 438.13</i>	<i>20 800</i>	<i>—</i>

## Compte de la Direction générale

Compte d'exploitation	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 326 128.66</b>	<b>1 513 771</b>	<b>1 616 038.66</b>
<hr/>			
<i>Frais de personnel</i>	949 530.40	1 092 336	1 128 544.95
Traitements et prestations sociales	889 610.65	1 036 836	1 067 709.85
Autres frais de personnel	59 919.75	55 500	60 835.10
<hr/>			
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	376 598.26	421 435	487 493.71
Frais administratifs	92 423.35	86 400	105 787.45
Frais d'entretien	13 098.65	13 600	17 703.60
Matériel	69 152.30	73 600	95 534.08
Assurances, taxes et droits	6 990.60	7 000	7 171.45
Loyers et intérêts du capital	57 636.64	101 800	127 067.03
Amortissements	89 914.30	89 035	84 230.10
Dépenses du service d'information SSR	47 382.42	50 000	50 000.—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	—	—	—
<hr/>			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 326 128.66</b>	<b>1 513 771</b>	<b>1 616 038.66</b>
<hr/>			
Attributions ordinaires	991 550.—	1 144 497	1 144 497.—
Attributions supplémentaires	72 255.80	47 849	47 848.65
Part de la télévision aux frais généraux de la Direction générale	170 000.—	280 000	280 000.—
Intérêts sur avoirs en banque	4 594.68	4 000	2 606.65
Intérêts sur prêts	590.65	—	463.20
Loyers	35 626.30	12 900	12 870.—
Autres recettes d'exploitation	6 027.05	24 525	41 035.38
Recettes provenant de ventes	187.85	—	944.71
Remboursement des frais de la SAP	19 500.—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	25 796.33	—	85 773.07

Direction générale

Compte de pertes et profits	Compte	Budget	Compte
	1964	1965	1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits</b>	<b>3 374 976.81</b>	<b>2 751 663</b>	<b>3 821 829.86</b>
Solde actif reporté	2 165.19	—	—
Intérêts sur titres	90 400.95	100 000	111 507.95
Produits sur ventes de valeurs d'établissements	1 354.60	—	340.—
Prélèvement aux fonds de réserve d'exploitation	1 434 634.40	—	—
Dissolution de la réserve pour l'Expo 1964 (Pavillon)	40 000.—	—	—
Dissolution de la réserve pour le budget 1964	576 532.30	—	—
Dissolution de la réserve provenant des recettes supplémentaires de 1963	473 388.—	—	—
Prélèvement au fonds de réserve spécial du CC	249 732.03	—	—
Contributions de journaux, etc.	19 263.85	12 000	21 971.45
Autres recettes	184 776.55	166 000	192 597.80
Couvertures d'amortissements extraordinaires	7 519.05	—	7 462.05
Recettes supplémentaires de l'année 1964	228 004.80	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation de la Direction générale</i>	—	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation sur le plan suisse</i>	—	—	66 519.90
Solde passif de la SSR à fin 1964/1965	67 205.09	2 473 663	3 421 430.71
<b>Charges</b>	<b>3 374 976.81</b>	<b>2 751 663</b>	<b>3 821 829.86</b>
Solde passif reporté	—	—	67 205.09
Amortissements extraordinaires	8 797.85	—	7 726.50
Autres charges extraordinaires	166 409.—	213 000	117 612.60
Versements au fonds de réserve spécial du CC	—	65 000	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation de la Direction générale</i>	25 796.33	—	85 773.07
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation sur le plan suisse</i>	855 438.13	20 800	—
Reliquat sur les moyens financiers (à prélever sur les réserves)	2 318 535.50	2 452 863	3 543 512.60
Solde actif de la SSR à fin 1965	—	—	—

## Bilan au 31 décembre 1965

	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>			<b>28 008 835.31</b>
<i>Actif mobilisé</i>			<i>19 019 530.74</i>
Caisse			27 247.85
Petites caisses			550.—
Chèques postaux			59 306.32
Banques			5 304 264.—
Débiteurs			490 080.83
Avance de la télévision pour fonds de roulement radio			3 337 744.24
Actif transitoire			109 475.35
Achats de terrain à Comano pour la télévision			1 213 322.05
Construction nouvel immeuble de la télévision au Leutschenbach à Zurich			1 502 160.—
Prêts et avances			23 850.35
Titres et carnets d'épargne			3 066 863.15
Participations			341 154.—
Prêt consenti par la télévision à la radio			3 543 512.60
<i>Actif immobilisé</i>			<i>5 567 873.86</i>
Terrain	923 375.—	923 375.—	
Bâtiment	4 340 929.30		
Amortissement	2 022 051.65	2 318 877.65	
Mobilier	506 222.20		
Amortissement	286 456.85	219 765.35	
Installations d'éclairage	97 469.35		
Amortissement	38 987.65	58 481.70	
Mobilier de la télédiffusion	25 157.—		
Amortissement	2 847.05	22 309.95	
Machines, appareils techniques	46 551.25		
Amortissement	25 046.65	21 504.60	
Installation cantine SSR	9 108.45		
Amortissement	594.35	8 514.10	
Machines, appareils techniques TD	9 858.—		
Amortissement	3 985.30	5 872.70	
Installations: cablages	192 612.96		
Amortissement	150 640.95	41 972.01	
Groupe électrogène de secours	29 659.05		
Amortissement	23 727.25	5 931.80	
Installation téléphonique	156 259.20		
Amortissement	93 755.55	62 503.65	
Voitures de la SSR et du SOC	36 076.60		
Amortissement	21 938.30	14 138.30	
Machines de bureau et appareils de service	266 932.05		
Amortissement	202 370.25	64 561.80	
Machines de bureau et appareils de service de la TD	8 868.65		
Amortissement	1 880.30	6 988.35	3 774 796.96
Compte de construction immeuble TV, Lugano			1 793 076.90
<i>Comptes de régularisation</i>			<i>3 421 430.71</i>
Solde passif de la SSR à fin 1965			3 421 430.71

Bilan au 31 décembre 1965

	Fr.	Fr.
<b>Passif</b>		<b>28 008 835.31</b>
<i>Capital étranger</i>		<i>26 328 028.35</i>
<i>Capital étranger à court terme</i>		<i>19 768 415.75</i>
Créanciers		803 833.58
Avance de la télévision à la radio		3 337 744.24
Télévision: provision pour le personnel		155 000.—
Télévision: provision pour le crédit DG pour le programme		205 000.—
Télévision: versement à la réserve centrale de la TV		100 000.—
Télévision: fonds de construction		10 540 000.—
Télévision: report de moyens non utilisés sur compte nouveau		1 172 620.90
Provision (casco)		6 000.—
Passif transitoire radio		13 119.10
Télévision: passif transitoire		2 698 664.49
Fonds de disposition des sociétés régionales et du SOC:		
Radio-Zurich	60 490.95	
Radio-Berne	121 990.90	
Radio-Bâle	49 824.25	
Radio-Lausanne	39 000.—	
Radio-Lugano	230 000.—	
SOC	235 127.34	736 433.44
<i>Capital étranger à long terme</i>		<i>6 559 612.60</i>
Emprunt au canton de Tessin (immeuble TV-Lugano)		1 000 000.—
Prêt de la télévision à la radio		3 543 512.60
Hypothèque à la fondation caisse-pension (immeuble SSR)		2 016 100.—
<i>Capital propre</i>		<i>1 680 806.96</i>
Fonds de réserve central prescrit par la concession		500 000.—
Fonds de réserve spécial à la disposition du Comité central		381 744.12
Réserve d'exploitation pour buts spéciaux		627 232.84
Fonds de compensation pour pertes sur cours de titre en portefeuille		171 830.—

Compte du Studio des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 521 867.85</b>	<b>2 634 566</b>	<b>2 654 269.61</b>
<i>Frais de personnel</i>	957 739.15	1 092 556	1 041 965.55
Traitements et prestations sociales	932 317.70	1 061 156	1 016 629.65
Autres frais de personnel	25 421.45	31 400	25 335.90
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	415 540.50	461 865	491 202.55
Frais administratifs	91 668.05	113 700	128 258.45
Frais d'entretien divers	31 329.40	30 900	31 284.05
Matériel	69 002.55	89 440	82 495.45
Assurances	10 855.30	14 050	12 722.80
Loyers, intérêts du capital	64 931.35	50 700	67 672.90
Amortissements	147 753.85	163 075	168 768.90
<i>Frais directs de programme</i>	1 079 748.42	1 080 145	1 047 731.95
Honoraires et frais	384 544.65	927 745	922 577.35
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	29 005.70	74 200	61 685.50
Autres frais directs de programme	54 086.—	78 200	63 469.10
Services spéciaux du SOC	—	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	68 839.78	—	73 369.56
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 521 867.85</b>	<b>2 634 566</b>	<b>2 654 269.61</b>
Part du SOC au produit de la taxe de concession	1 532 440.—	1 621 000	1 621 000.—
Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	87 367.60	37 090	37 089.80
Attribution de la Confédération	680 000.—	799 000	799 000.—
Contribution au concours Expo	37 290.65	—	—
Loyers	39 930.25	40 100	39 930.25
Autres recettes d'exploitation	144 509.75	135 250	157 009.95
Recettes provenant de ventes	329.60	—	239.61
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	2 126	—

Compte de pertes et profits	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits</b>	<b>85 946.63</b>	<b>4 626</b>	<b>82 669.86</b>
Produit sur ventes de valeurs d'établissement	2 985.—	—	—
Prélèvement sur des réserves (fonds de disposition)	—	—	—
Autres recettes	4 912.70	2 500	4 950.55
Couverture pour amortissements extraordinaires	6 475.75	—	4 349.75
Dissolution de la mise en réserve	—	2 126	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	<i>68 839.78</i>	<i>—</i>	<i>73 369.56</i>
Solde passif du SOC 1965 (Programme normal)	2 733.40	—	—
<b>Charges</b>	<b>85 946.63</b>	<b>4 626</b>	<b>82 669.86</b>
Report passif	—	—	2 733.40
Amortissements extraordinaires	18 058.70	—	4 984.65
Autres charges extraordinaires	67 887.93	2 500	—
Versement du solde actif au fonds de disposition	—	—	73 460.31
Versement du solde actif services spéciaux (provision)	—	—	1 491.50
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>2 126</i>	<i>—</i>
Solde actif	—	—	—

## Compte du Service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>594 654.90</b>	<b>670 822</b>	<b>617 021.70</b>
<hr/>			
<i>Frais de personnel</i>	289 084.90	370 062	359 056.70
Traitements et prestations sociales	281 493.50	363 062	351 778.95
Autres frais de personnel	7 591.40	7 000	7 277.75
<hr/>			
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	96 273.20	98 760	87 650.75
Frais administratifs	21 458.35	21 400	20 947.35
Frais d'entretien divers	14 610.05	5 600	3 964.95
Matériel	12 648.90	20 260	13 504.85
Assurances	821.50	900	1 413.15
Loyers et intérêts du capital	28 469.75	29 000	28 400.—
Amortissements	18 264.65	21 600	19 420.45
<hr/>			
<i>Frais directs de programme</i>	137 000.43	202 000	144 844.90
Honoraires et frais	137 000.43	202 000	144 844.90
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	72 296.37	—	25 469.35
<hr/>			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>594 654.90</b>	<b>670 822</b>	<b>617 021.70</b>
Part au produit de la taxe de concession TD	588 472.50	600 000	609 781.50
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour le service des programmes de la TD	6 000.—	6 000	6 000.—
Autres recettes d'exploitation	182.40	—	1 240.20
Recettes de ventes	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	—	64 822	—

## Service des programmes de la télédiffusion

Compte de pertes et profits	Compte 1964	Budget 1965	Compte 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits</b>	<b>72 296.37</b>	<b>64 822</b>	<b>25 469.35</b>
Prélèvement sur des réserves	—	64 822	—
Autres recettes	—	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	<i>72 296.37</i>	—	<i>25 469.35</i>
<b>Charges</b>	<b>72 296.37</b>	<b>64 822</b>	<b>25 469.35</b>
Autres charges extraordinaires	—	—	—
Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	72 296.37	—	25 469.35
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	<i>64 822</i>	—

## Compte des studios de radio

### Compte d'exploitation

	Zurich	Berne	Bâle
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 869 975.48</b>	<b>3 766 515.79</b>	<b>3 818 297.04</b>
<i>Frais de personnel</i>	<i>1 504 292.50</i>	<i>1 787 682.90</i>	<i>1 501 503.85</i>
Traitements et prestations sociales	1 451 837.70	1 728 755.30	1 452 676.80
Autres frais de personnel	52 454.80	58 927.60	48 827.05
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	<i>391 322.14</i>	<i>488 776.37</i>	<i>466 918.79</i>
Frais de la société	18 716.85	19 698.05	23 772.90
Frais administratifs	74 875.75	73 873.05	63 003.50
Frais d'entretien	50 538.97	49 734.97	75 452.20
Matériel	118 344.66	111 441.60	120 451.84
Assurances	12 160.55	8 713.35	15 110.40
Loyers et intérêts du capital	34 212.96	96 152.35	78 724.95
Amortissements	82 472.40	129 163.—	90 403.—
<i>Frais directs de programme</i>	<i>2 974 360.84</i>	<i>1 480 141.73</i>	<i>1 849 874.40</i>
Honoraires et frais	1 247 637.45	1 246 189.68	1 137 359.75
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	35 710.95	24 892.75	36 089.95
Autres frais directs de programme	90 106.85	175 752.40	102 289.50
Divers	—	651.20	323.20
Orchestre radiophonique	1 510 587.59	—	573 812.—
Chœur radiophonique	90 318.—	32 655.70	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	<i>—</i>	<i>9 914.79</i>	<i>—</i>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 869 975.47</b>	<b>3 766 515.79</b>	<b>3 818 297.04</b>
Taxe de concession: attributions ordinaires	4 741 617.—	3 585 406.—	3 719 095.—
Taxe de concession: attributions supplémentaires	96 720.80	140 490.15	80 086.20
Intérêts sur avoirs en banque	3 071.45	8 860.89	5 708.95
Loyers	7 102.80	15 629.60	5 040.—
Recettes provenant de droits d'entrée	—	14 700.50	—
Recettes provenant de ventes	—	810.45	—
Recettes provenant de communications au micro	880.—	600.—	580.—
Autres produits d'exploitation	7 350.—	18.20	2 082.35
Recettes provenant d'assurances du personnel	—	—	—
Contribution frais TSI	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	<i>13 233.43</i>	<i>—</i>	<i>5 704.54</i>

Beromunster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Mte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>12 454 788.31</b>	<b>4 784 825.11</b>	<b>4 463 780.60</b>	<b>9 248 605.71</b>	<b>6 185 176.89</b>	<b>27 888 570.91</b>
<i>4 793 479.25</i>	<i>1 775 675.60</i>	<i>1 642 184.25</i>	<i>3 417 859.85</i>	<i>1 798 232.95</i>	<i>10 009 572.05</i>
4 633 269.80	1 728 266.15	1 611 813.50	3 340 079.65	1 766 049.90	9 739 399.35
160 209.45	47 409.45	30 370.75	77 780.20	32 183.05	270 172.70
<i>1 347 017.30</i>	<i>604 809.67</i>	<i>669 156.51</i>	<i>1 273 966.18</i>	<i>697 336.81</i>	<i>3 318 320.29</i>
62 187.80	20 920.75	11 996.05	32 916.80	26 721.40	121 826.—
211 752.30	131 682.35	114 654.80	246 337.15	68 059.40	526 148.85
175 726.14	74 852.55	80 674.15	155 526.70	77 670.27	408 923.11
350 238.10	163 140.65	151 006.04	314 146.69	117 095.35	781 480.14
35 984.30	19 030.55	20 993.70	40 024.25	21 470.35	97 478.90
209 090.26	78 081.12	90 017.67	168 098.79	223 306.50	600 495.55
302 038.40	117 101.70	199 814.10	316 915.80	163 013.54	781 967.74
<i>6 304 376.97</i>			<i>4 507 708.41</i>	<i>3 356 569.18</i>	<i>14 168 654.56</i>
3 631 186.88			2 730 677.14	1 899 584.79	8 261 448.81
96 693.65			171 120.80	108 053.02	375 867.47
368 148.75			377 150.47	153 449.07	898 748.29
974.40			—	753.90	1 728.30
2 084 399.59			1 140 083.90	997 969.60	4 222 453.09
122 973.70			88 676.10	196 758.80	408 408.60
<i>9 914.79</i>			<i>49 071.27</i>	<i>333 037.95</i>	<i>392 024.01</i>
<b>12 454 788.31</b>			<b>9 248.605.71</b>	<b>6 185 176.89</b>	<b>27 888 570.91</b>
12 046 118.—			8 948 640.—	5 889 212.—	26 883 970.—
317 297.15			237 439.10	163 632.25	718 368.50
17 641.29			10 632.36	17 193.54	45 467.19
27 772.40			39 746.40	36 676.—	104 194.80
14 700.50			—	10 504.35	25 204.85
810.45			2 143.25	770.90	3 724.60
2 060.—			2 390.—	—	4 450.—
9 450.55			7 614.60	12 079.80	29 144.95
—			—	20 960.35	20 960.35
—			—	34 147.70	34 147.70
<i>18 937.97</i>			—	—	<i>18 937.97</i>

## Compte des studios

### Compte de résultats

	Zurich	Berne	Bâle
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>59 633.60</b>	<b>117 495.31</b>	<b>23 007.91</b>
Solde actif reporté 1964	3 900.65	4 802.42	152.71
Intérêts sur titres	2 705.70	4 858.50	—
Dividendes	—	—	229.60
Gains sur le cours des changes, divers	—	—	—
Bénéfices sur ventes d'installations	1 608.80	130.—	130.—
Prélèvement dans la réserve	27 000.—	61 585.60	—
Recettes extraordinaires	21 500.—	21 500.—	21 500.—
Autres recettes	2 918.45	13 804.—	995.60
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	900.—	—
Intérêts sur avances au personnel	—	—	—
Résultat du compte de la cantine Radio-Lugano	—	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	—	<i>9 914.79</i>	—
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>59 633.60</b>	<b>117 495.31</b>	<b>23 007.91</b>
Solde passif reporté 1964	—	—	—
Amortissements extraordinaires	—	900.—	—
Frais extraordinaires de représentation	4 520.—	—	1 716.20
Pertes sur débiteurs	—	—	—
Autres charges extraordinaires	18 441.70	102 735.52	5 097.25
Journal Radio	—	—	—
Frais extraordinaires d'entretien des bâtiments	15 099.85	—	—
Avant-programmes	—	—	—
Installations extraordinaires	—	—	—
Impôts sur le capital et les revenus	87.50	4 367.53	1 469.55
Cours TV scolaire	—	—	4 202.10
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>13 233.43</i>	—	<i>5 704.54</i>
Solde actif	8 251.12	9 492.26	4 818.27

Beromunster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Mte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>200 136.82</b>			<b>105 891.17</b>	<b>382 733.12</b>	<b>688 761.11</b>
8 855.78			1 047.65	2 962.75	12 866.18
7 564.20			17.30	2 400.—	9 981.50
229.60			—	25.20	254.80
—			—,40	5 663.35	5 663.75
1 868.80			13 500.—	20 359.30	35 728.10
88 585.60			—	—	88 585.60
64 500.—			18 060.40	1 500.—	84 060.40
17 718.05			403.55	4 305.98	22 427.57
900.—			23 790.60	8 950.—	33 640.60
—			—	180.20	180.20
—			—	3 348.40	3 348.40
<b>9 914.79</b>			<b>49 071.27</b>	<b>333 037.95</b>	<b>392 024.01</b>

<b>200 136.82</b>			<b>105 891.17</b>	<b>382 733.12</b>	<b>688 761.11</b>
—			24 504.60	—	24 504.60
900.—			23 790.60	8 950.—	33 640.60
6 236.20			—	4 450.—	10 686.20
—			171.30	—	171.30
126 274.47			30 190.15	301 691.70	458 156.32
—			—	11 500.—	11 500.—
15 099.85			—	—	15 099.85
—			—	5 427.70	5 427.70
—			—	37 137.50	37 137.50
5 924.58			4 129.50	363.80	10 417.88
4 202.10			—	—	4 202.10
<b>18 937.97</b>			<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18 937.97</b>
<b>22 561.65</b>			<b>23 105.02</b>	<b>13 212.42</b>	<b>58 879.09</b>

Bilan des studios au 31 décembre 1965

	Zurich	Berne	Bâle	Lausanne	Genève	Lugano	Total
	Fr.						
<b>Actif</b>	<b>1 495 766.32</b>	<b>3 439 793.85</b>	<b>2 806 171.94</b>	<b>3 213 434.29</b>	<b>4 333 649.52</b>	<b>6 960 025.24</b>	<b>22 248 841.16</b>
<i>1. Valeurs d'exploitation</i>	<i>292 932.36</i>	<i>610 776.40</i>	<i>366 617.46</i>	<i>1 097 807.68</i>	<i>1 519 674.63</i>	<i>707 747.05</i>	<i>4 595 555.58</i>
Caisse	43 585.60	14 487.25	28 041.40	4.80	181.92	58 655.84	144 956.81
Compte de chèque postal	29 479.08	49 909.85	36 865.96	142 383.76	33 601.97	104 731.16	396 971.78
Banques	29 969.58	153 685.35	122 899.15	782 610.13	361 027.08	275 384.10	1 725 575.39
Titres	9 300.—	140 320.90	—	27 160.—	979.10	80 000.—	257 760.—
Débiteurs	130 837.85	252 373.05	88 838.15	124 744.79	1 123 884.56	188 854.90	1 909 533.30
Actif transitoire	49 760.25	—	89 972.80	20 904.20	—	121.05	160 758.30
<i>2. Valeurs immobilisées (valeur comptable)</i>	<i>1 016 814.51</i>	<i>2 671 135.10</i>	<i>2 070 498.18</i>	<i>2 115 626.61</i>	<i>2 813 974.89</i>	<i>6 236 440.45</i>	<i>16 924 489.74</i>
Terrains, bâtiments	814 626.60	2 543 578.80	1 957 468.38	1 995 320.92	2 590 440.44	5 998 498.73	15 899 933.87
Autres établissements	202 187.91	127 556.30	113 029.80	120 305.69	223 534.45	237 941.72	1 024 555.87
<i>3. Comptes d'ordre</i>	<i>186 019.45</i>	<i>157 882.35</i>	<i>369 056.30</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>15 837.74</i>	<i>728 795.84</i>
<b>Passif</b>	<b>1 495 766.32</b>	<b>3 439 793.85</b>	<b>2 806 171.94</b>	<b>3 213 434.29</b>	<b>4 333 649.52</b>	<b>6 960 025.24</b>	<b>22 248 841.16</b>
<i>1. Fonds étrangers</i>	<i>929 885.75</i>	<i>2 404 484.26</i>	<i>2 265 142.69</i>	<i>3 186 403.45</i>	<i>4 066 368.69</i>	<i>6 721 675.08</i>	<i>19 573 959.92</i>
Banques	—	—	—	171 857.86	—	—	171 857.86
Créanciers	137 138.—	193 234.26	148 350.79	950 400.51	368 015.78	376 114.43	2 173 253.77
Hypothèques, emprunts	770 000.—	2 211 250.—	2 116 791.90	2 030 809.85	3 698 352.91	6 327 928.35	17 155 133.01
Passif transitoire	22 747.75	—	—	33 335.23	—	17 632.30	73 715.28
<i>2. Capital propre</i>	<i>371 610.—</i>	<i>867 934.98</i>	<i>167 154.68</i>	<i>26 648.35</i>	<i>244 558.30</i>	<i>209 300.—</i>	<i>1 887 186.31</i>
Capital social	201 000.—	191 480.—	119 500.—	—	50 000.—	169 300.—	731 280.—
Fonds de réserve	54 000.—	156 900.98	—	—	65 645.50	40 000.—	316 546.48
Mise en réserve	116 610.—	519 554.—	47 654.68	26 648.35	128 912.80	—	839 379.83
<i>3. Comptes d'ordre</i>	<i>186 019.45</i>	<i>157 882.35</i>	<i>369 056.30</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>15 837.74</i>	<i>728 795.84</i>
<i>4. Solde actif</i>	<i>8 251.12</i>	<i>9 492.26</i>	<i>4 818.27</i>	<i>382.49</i>	<i>22 722.53</i>	<i>13 212.42</i>	<i>58 879.09</i>

## Répartition des ressources allouées à la Télévision suisse

	Compte 1965	Budget 1965	Recettes supplémentaires ou inférieures par rapport au budget 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Total des moyens financiers</b>	<b>56 538 926.50</b>	<b>47 014 650.—</b>	<b>+9 524 276.50</b>
Quote-part au produit des taxes de concession	33 600 000.—	33 600 000.—	—
Recettes provenant de la publicité à la TV	21 240 000.—	12 700 000.—	+8 540 000.—
Report des moyens non utilisés de 1964	1 378 873.55	214 650.—	+1 164 223.55
Diverses recettes d'exploitation	320 052.95	500 000.—	— 179 947.05
<b>Répartition des moyens financiers</b>	<b>56 538 926.50</b>	<b>47 014 650.—</b>	<b>+9 524 276.50</b>
<i>Moyens financiers gérés par la Direction générale, reportés au compte de 1966</i>	<i>360 000.—</i>	<i>360 000.—</i>	<i>—</i>
Formation du personnel	155 000.—	155 000.—	—
Crédit pour programme, à disposition de la DG	205 000.—	205 000.—	—
<i>Autres charges, financées par des recettes de la TV</i>	<i>11 812 620.90</i>	<i>2 100 000.—</i>	<i>+9 712 620.90</i>
Versement au fonds de réserve centrale	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de construction	10 540 000.—	2 000 000.—	+8 540 000.—
Report des moyens non utilisés de 1965	1 172 620.90	—	+1 172 620.90
<i>Compte d'exploitation de la TV, compte de pertes et profits inclu</i>	<i>44 366 305.60</i>	<i>44 554 650.—</i>	<i>— 188 344.40</i>
Charges de personnel	12 446 067.97	12 593 187.—	— 147 119.03
Charges de programme	17 132 321.65	17 997 253.—	— 864 931.35
Charges générales d'exploitation	10 117 952.30	9 396 210.—	+ 721 742.30
Excédent du produit du compte d'exploitation pour le financement des charges du compte de pertes et profits	4 669 963.68	4 568 000.—	+ 101 963.68

## Compte d'exploitation

	Plan suisse	Suisse alémanique
	Fr.	Fr.
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>10 985 832.25</b>	<b>14 086 870.20</b>
<i>Frais de personnel</i>	<i>1 582 433.—</i>	<i>4 749 024.37</i>
Traitements	1 354 795.55	3 952 049.27
Salaires	13 775.85	294 947.05
Prestations sociales (traitements et salaires)	39 808.80	107 733.25
Assurances sociales	152 306.15	334 273.—
Autres charges de personnel	21 746.65	60 021.80
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	<i>796 099.82</i>	<i>3 993 706.96</i>
Frais de la société	16 990.60	—
Frais d'administration	148 269.92	434 623.09
Frais de voyage	124 205.70	422 541.80
Assurances et taxes	18 582.85	96 805.25
Entretien, réparations	59 590.30	698 261.80
Consommation de matériel	185 122.45	942 754.20
Courant, matériel d'exploitation, matériel auxiliaire	22 031.40	155 560.60
Loyers et intérêts dus sur capitaux	222 069.05	541 267.17
Amortissements directs	19 237.55	105 222.20
Amortissements	—	596 670.85
<i>Frais de programme</i>	<i>3 885 443.08</i>	<i>5 226 311.70</i>
Honoraires	1 810 663.70	3 208 086.45
Prestations sociales	11 464.05	80 445.25
Frais de circuits	1 523 430.73	37 608.20
Locations	525 745.20	1 809 824.35
Frais généraux de programme	14 139.40	90 347.45
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	<i>4 721 856.35</i>	<i>117 827.17</i>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>10 985 832.25</b>	<b>14 086 870.20</b>
Ressources ordinaires	10 662 382.90	13 951 646.55
Ressources accordées ultérieurement	238 910.80	67 545.65
Intérêts sur avoirs en banque	82 239.25	74.35
Produit provenant de prestations à des tiers	—	—
Produit des locations studios	—	15.—
Produit des locations appareils	—	1 566.90
Produit des conversations téléphoniques privées	—	1 028.75
Traitements imputés pour prestations à des tiers	—	2 834.20
Compensation des travaux de développement	—	6 529.85
Produit des manifestations publiques	—	1 536.05
Produit net de vente de films (programme)	560.05	26 809.90
Produit net de vente de films (téléjournal)	1 739.25	—
Produit de la vente de matériel divers	—	—
Produit des coproductions	—	20 000.—
Produit des programmes communs	—	7 283.—

Suisse française	Suisse italienne	Total Compte 1965	Budget 1965	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport au budget 1965
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>12 664 147.15</b>	<b>7 212 980.40</b>	<b>44 949 830.—</b>	<b>44 144 650.—</b>	<b>+ 805 180.—</b>
<i>4 015 467.80</i>	<i>2 099 142.80</i>	<i>12 446 067.97</i>	<i>12 593 187.—</i>	<i>— 147 119.03</i>
3 362 796.15	1 706 822.95	10 376 463.92	10 682 937.—	— 306 473.08
198 188.10	116 142.25	623 053.25	456 800.—	+ 166 253.25
98 482.70	58 298.15	304 532.90	313 650.—	— 9 117.10
308 644.40	174 212.20	969 435.75	981 300.—	— 11 864.25
47 146.45	43 667.25	172 582.15	158 500.—	+ 14 082.15
<i>3 686 995.97</i>	<i>1 641 149.55</i>	<i>10 117 952.30</i>	<i>9 396 210.—</i>	<i>+ 721 742.30</i>
610.—	13 785.70	31 386.30	30 000.—	+ 1 386.30
333 700.20	147 840.75	1 064 433.96	999 800.—	+ 64 633.96
561 393.10	170 500.15	1 278 640.75	1 138 200.—	+ 140 440.75
111 271.10	49 650.60	276 309.80	289 960.—	— 13 650.20
518 797.60	335 436.20	1 612 085.90	1 399 750.—	+ 212 335.90
998 554.25	432 002.60	2 558 433.50	2 270 700.—	+ 287 733.50
160 547.90	53 395.90	371 535.80	356 000.—	+ 15 535.80
344 908.69	75 081.65	1 183 326.56	1 113 850.—	+ 69 476.56
136 922.93	37 338.70	298 721.38	251 500.—	+ 47 221.38
520 290.20	326 117.30	1 443 078.35	1 546 450.—	— 103 371.65
<i>4 936 357.87</i>	<i>3 084 209.—</i>	<i>17 132 321.65</i>	<i>17 997 253.—</i>	<i>— 864 931.35</i>
3 521 360.05	1 711 899.35	10 252 009.55	11 486 200.—	— 1 234 190.45
78 858.75	36 541.40	207 309.45	198 950.—	+ 8 359.45
22 691.10	9 975.40	1 593 705.43	1 380 000.—	+ 213 705.43
1 267 839.92	1 303 742.60	4 907 152.07	4 750 800.—	+ 156 352.07
45 608.05	22 050.25	172 145.15	181 303.—	— 9 157.85
<i>25 325.51</i>	<i>388 479.05</i>	<i>5 253 488.08</i>	<i>4 158 000.—</i>	<i>+ 1 095 488.08</i>
<b>12 664 147.15</b>	<b>7 212 980.40</b>	<b>44 949 830.—</b>	<b>44 144 650.—</b>	<b>+ 805 180.—</b>
12 455 461.95	7 137 599.20	44 207 090.60	43 430 000.—	+ 77 090.60
89 301.—	26 929.—	422 686.45	214 650.—	+ 208 036.45
41.25	—	82 354.85	20 000.—	+ 62 354.85
—	—	—	406 303.—	— 406 303.—
—	—	15.—	70 697.—	— 70 682.—
860.50	—	2 427.40	—	+ 2 427.40
1 787.20	741.15	3 557.10	3 000.—	+ 557.10
12 391.55	—	15 225.75	—	+ 15 225.75
673.80	75.—	7 278.65	—	+ 7 278.65
—	28 447.65	29 983.70	—	+ 29 983.70
24 415.35	5 466.95	57 252.25	—	+ 57 252.25
—	—	1 739.25	—	+ 1 739.25
25 161.60	—	25 161.60	—	+ 25 161.60
21 036.—	8 587.45	49 623.45	—	+ 49 623.45
33 016.95	5 134.—	45 433.95	—	+ 45 433.95

Compte de pertes et profits	Plan suisse	Suisse alémanique
	Fr.	Fr.
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>7 764 505.76</b>	<b>119 394.96</b>
Produit provenant de ventes	—	570.—
Bénéfices sur cours	587.37	237.89
Divers produits extraordinaires sur capitaux	—	4.80
Recettes extraordinaires	196 775.15	114.85
Autres recettes	—	—
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	640.25
Excédent du produit du compte d'exploitation	4 721 856.35	117 827.17
Report du compte de pertes et profits (Suisse alémanique)	86 570.56	—
Report du compte de pertes et profits (Suisse italienne)	388 499.35	—
Report au fonds de disposition	—	—
Solde passif	2 370 216.98	—
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i>	—	—
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>7 764 505.76</b>	<b>119 394.96</b>
Solde passif 1964	4 818 477.25	30 000.—
Amortissements extraordinaires	—	355.25
Intérêts sur prêts étrangers à l'exploitation	141 720.95	—
Diverses charges extraordinaires	431.75	2 469.15
Mise en réserve de valeurs d'exploitation	2 773 524.40	—
Report du compte de pertes et profits (Suisse romande)	30 351.41	—
Report au fonds de disposition	—	86 570.56

Suisse romande	Suisse italienne	Total Compte 1965	Budget 1965	Dépenses supplémentaires ou inférieures par rapport au budget 1965
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
59 937.77	388 729.35	8 332 567.84	175 000.—	+ 8 157 567.84
636.10	—	1 206.10	—	+ 1 206.10
870.05	225.95	1 921.26	—	+ 1 921.26
—	—	4.80	2 000.—	— 1 995.20
1 317.30	24.35	198 231.65	—	+ 198 231.65
—	—	—	15 000.—	— 15 000.—
1 437.40	—	2 077.65	—	+ 2 077.65
25 325.51	388 479.05	5 253 488.08	—	+ 5 253 488.08
—	—	86 570.56	—	+ 86 570.56
—	—	388 499.35	—	+ 388 499.35
30 351.41	—	30 351.41	—	+ 30 351.41
—	—	2 370 216.98	—	+ 2 370 216.98
—	—	—	158 000.—	— 158 000.—
<b>59 937.77</b>	<b>388 729.35</b>	<b>8 332 567.84</b>	<b>175 000.—</b>	<b>+ 8 157 567.84</b>
58 149.32	—	4 906 626.57	—	+ 4 906 626.57
1 788.45	—	2 143.70	—	+ 2 143.70
—	—	141 720.95	165 000.—	— 23 279.05
—	230.—	3 130.90	10 000.—	— 6 869.10
—	—	2 773 524.40	—	+ 2 773 524.40
—	—	30 351.41	—	+ 30 351.41
—	388 499.35	475 069.91	—	+ 475 069.91

## Bilan au 31 décembre 1965

Bilan au  
31 décembre 1965      Bilan au  
31 décembre 1964

	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>	<b>10 980 100.85</b>	<b>11 983 768.04</b>
<hr/>		
<i>Mouvements de fonds</i>	<i>1 230 594.22</i>	<i>1 159 367.42</i>
Caisse principale	222 151.30	130 040.80
Petites caisses (timbres)	—	350.80
Compte de chèque postal I	720 821.08	634 308.97
Compte de chèque postal II	135 734.45	4 380.35
Banque	151 887.39	390 286.50
<hr/>		
<i>Débiteurs et comptes d'ordre</i>	<i>4 541 504.79</i>	<i>3 331 443.14</i>
Débiteurs	647 401.38	1 116 242.51
Avances de frais	97 496.50	47 720.—
Actif transitoire	2 720 636.49	349 973.—
Compte d'ordre taxes lignes video	786 092.83	1 021 269.59
Divers comptes d'ordre	289 877.59	796 238.04
<hr/>		
<i>Matériel</i>	<i>212 389.41</i>	<i>116 846.76</i>
Matériel de film	181 832.36	114 183.26
Bandes d'enregistrement	30 557.05	2 663.50
<hr/>		
<i>Immobilisations   valeur comptable</i>	<i>2 625 395.45</i>	<i>2 469 484.15</i>
Appareils de bureau, mobilier, divers matériel	438 825.80	375 809.65
Matériel technique et appareils	1 345 000.35	1 365 576.35
Installations techniques	273 317.60	120 564.—
Matériel d'éclairage	165 855.85	192 610.55
Eurovision	13 291.90	21 211.95
Transformations et installations studio, garage Kloten	56 178.45	50 711.70
Parc de voitures	332 925.50	342 999.95
Solde passif (1965/1964)	2 370 216.98	4 906 626.57

Bilan au 31 décembre 1965

Bilan au 31 décembre 1965      Bilan au 31 décembre 1964

	Fr.	Fr.
<b>Passif</b>	<b>10 980 100.85</b>	<b>11 983 768.04</b>
<i>Créanciers</i>	<i>3 403 699.20</i>	<i>4 969 290.79</i>
Créanciers divers	25 800.30	37 895.15
Passif transitoire	270 651.85	2 071 061.40
Autres créanciers	3 107 247.05	2 860 334.24
<i>Prêts</i>	<i>4 802 877.25</i>	<i>7 014 477.25</i>
Emprunt destiné au financement d'installations	1 984 400.—	2 196 000.—
Prêt de la Confédération (y compris intérêts)	2 818 477.25	4 818 477.25
<i>Capital propre</i>	<i>2 773 524.40</i>	
Capital courant	2 773 524.40	

## Répartition interne des ressources allouées à la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Budget	1966	1965	Différence en plus ou en moins par rapport à 1965	
	Fr.	Fr.		Fr.
<b>I. Produits</b>	<b>40 318 300</b>	<b>33 944 863</b>	<b>+6 373 437</b>	
Quote-part au produit des taxes de concession radio	38 843 000	30 093 000	+8 750 000	
Attribution de la Confédération pour les tâches spéciales du SOC	875 300	799 000	+ 76 300	
Charges non couvertes	—	2 452 863	—2 452 863	
Attribution à la télédiffusion	600 000	600 000	—	
<b>II. Répartition des crédits</b>	<b>40 318 300</b>	<b>33 944 863</b>	<b>+6 373 437</b>	
Tâches de la SSR intéressant l'ensemble de la Suisse (y compris la Direction générale)	4 603 905 <sup>1</sup>	3 828 333	+ 775 572 <sup>1</sup>	
Tâches normales du service des ondes courtes	1 669 550	1 621 000	+ 124 850	
Tâches spéciales du service des ondes courtes	875 300	799 000	—	
Télédiffusion	600 000	600 000	—	
Cumünanza Radio Rumantsch	180 000 <sup>2</sup>	—	+ 180 000 <sup>2</sup>	
<i>Sociétés régionales</i>	<i>100%</i>	<i>32 389 545</i>	<i>27 096 530<sup>3</sup></i>	<i>+5 293 015<sup>4</sup></i>
Suisse alémanique	45%	14 575 319	12 258 678	+2 316 640
Suisse romande	33%	10 688 516	8 948 640	+1 739 876
Suisse italienne	22%	7 125 710	5 889 212	+1 236 499

<sup>1</sup> Y compris la réserve de 900 000 fr. pour les allocations de vie chère 1966 et pour l'extension des programmes.

<sup>2</sup> Conformément aux statuts, article 26, lettre B.

<sup>3</sup> Sans les crédits complémentaires à accorder pour la qualification du travail et pour les allocations de vie chère; ces crédits totaliseront vraisemblablement 1,4 millions de francs.

<sup>4</sup> Compte tenu des crédits complémentaires pour 1965, l'attribution supplémentaire aux sociétés régionales, pour 1966, est de 4 millions de francs en chiffres ronds.

Budget SSR sur le plan suisse (Direction générale y compris)

Compte d'exploitation	Budget	Budget	Dépenses supplé-
	1965	1966	mentaires ou infé- rieures par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Charges d'exploitation total</b>	<b>4 278 458</b>	<b>6 203 530</b>	<b>+1 925 072</b>
<i>Frais de personnel</i>	1 121 987	1 908 220	+ 786 233
Traitements	841 887	1 484 800	+ 642 913
Salaires	29 200	29 200	—
Prestations sociales (traitements)	19 900	33 860	+ 13 960
Assurances sociales	198 000	321 160	+ 123 160
Autres charges du personnel	15 400	20 400	+ 5 000
Autres charges indirectes de personnel	17 600	18 800	+ 1 200
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	815 035	831 210	+ 16 175
Charges de la société	146 100	123 200	— 22 900
Frais d'administration	300 500	339 660	+ 39 160
Frais de voyage	137 200	109 800	— 27 400
Assurances et taxes	7 500	8 400	+ 900
Entretien, réparation	15 700	20 900	+ 5 200
Consommation de matériel	2 000	1 500	— 500
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	12 700	13 900	+ 1 200
Loyers et intérêts dus sur capitaux	104 300	121 400	+ 17 100
Amortissements directs	4 000	5 000	+ 1 000
Amortissements	85 035	87 450	+ 2 415
<i>Programme</i>	2 341 436	3 464 100	+1 122 664
Honoraires et indemnités accessoires	109 200	126 200	+ 17 000
Droits d'auteurs	2 015 536	2 025 400	+ 9 864
Frais de circuits	6 000	5 500	— 500
Matériel de programme	1 000	2 000	+ 1 000
Frais généraux de programme	9 700	5 000	— 4 700
Crédits spéciaux	200 000	1 300 000	+1 100 000
<b>Produit d'exploitation total</b>	<b>4 278 458</b>	<b>6 203 530</b>	<b>+1 925 072</b>
Recettes ordinaires	4 237 033	6 160 055	+1 923 022
Bonifications d'intérêts	4 000	3 000	— 1 000
Prestations à des tiers	37 425	40 475	+ 3 050
Recettes provenant de manifestations et de vente	—	—	—
Recettes provenant de primes d'assurance	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report sur compte de résultat)	—	—	—

## SSR, plan suisse (Direction générale y compris)

Compte de pertes et profits	Budget	Budget	Dépenses supplé-
	1965	1966	mentaires ou infé- rieures par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits</b>	<b>2 730 863</b>	<b>301 000</b>	<b>- 2 429 863</b>
Solde actif reporté	—	—	—
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	278 000	301 000	+ 23 000
Intérêts sur titres	100 000	100 000	—
Produit de la vente d'installations	—	—	—
Divers produits extraordinaires sur capitaux	—	14 000	+ 14 000
Autres contributions	178 000	187 000	+ 9 000
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	—	—	—
Dissolution de réserves	—	—	—
Dissolution de provisions	—	—	—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	—	—	—
Solde passif des comptes	2 452 863	—	- 2 452 863
<b>Charges</b>	<b>2 730 863</b>	<b>301 000</b>	<b>- 2 429 863</b>
Solde passif reporté	—	—	—
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	278 000	301 000	+ 23 000
Charges extraordinaires pour réserves	65 000	65 000	—
Charges extraordinaires diverses	213 000	236 000	+ 23 000
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	—	—
Amortissements extraordinaires	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	—	—
<i>Solde actif</i>	—	—	—
Reliquat sur les moyens financiers (à prélever sur les réserves)	2 452 863	—	- 2 452 863

## Budget du Studio des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Budget	Budget	Augmentation ou
	1965	1966	diminution par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Charges d'exploitation total</b>	<b>2 595 350</b>	<b>2 849 115</b>	<b>+253 765</b>
<i>Charges de personnel</i>	<i>1 800 491</i>	<i>2 029 675</i>	<i>+229 184</i>
Traitements	1 538 365	1 745 855	+207 490
Salaires	29 355	31 050	+ 1 695
Prestations sociales (traitements)	47 571	48 410	+ 839
Assurances sociales	170 200	189 010	+ 18 810
Autres charges de personnel	5 900	6 200	+ 300
Autres charges indirectes de personnel	9 100	9 150	+ 50
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	<i>486 039</i>	<i>529 080</i>	<i>+ 43 041</i>
Charges de la société	3 600	4 300	+ 700
Frais d'administration	153 150	168 700	+ 15 550
Frais de voyage	31 574	32 800	+ 1 226
Assurances et taxes	16 350	16 050	— 300
Entretien, réparations	30 400	33 900	+ 3 500
Consommation de matériel	2 500	2 500	—
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	34 690	36 630	+ 1 940
Loyers et intérêts dus sur capitaux	50 700	67 000	+ 16 300
Amortissements directs	8 000	14 500	+ 6 500
Amortissements	155 075	152 700	— 2 375
<i>Programme</i>	<i>308 820</i>	<i>290 360</i>	<i>— 18 460</i>
Honoraires et indemnités accessoires	216 220	208 260	— 7 960
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	9 400	9 300	— 100
Droits d'auteurs	39 800	39 300	— 500
Frais de circuits	4 300	2 000	— 2 300
Matériel de programme	29 500	29 200	— 300
Frais généraux de programme	9 600	2 300	— 7 300
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i> (report au compte de résultat)	—	—	—
<b>Produit d'exploitation total</b>	<b>2 595 350</b>	<b>2 849 115</b>	<b>+253 765</b>
Moyens financiers ordinaires	2 544 000	2 667 400	+123 400
Prestations à des tiers	51 350	53 115	+ 1 765
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	—	—
Recettes provenant de primes d'assurances	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de résultat)	—	<i>128 600</i>	<i>+128 600</i>

Comptes de pertes et profits	Budget 1965	Budget 1966	Augmentation ou diminution par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits</b>	<b>2 500</b>	<b>132 575</b>	<b>+130 075</b>
Solde actif reporté			
Produits d'exploitation extraordinaires	2 500	3 975	+ 1 475
Dissolution de réserves et de provisions	—	128 600	+128 600
Autres produits extraordinaires	—	—	—
<i>Excédent de produits du compte d'exploitation</i>	—	—	—
<b>Charges</b>	<b>2 500</b>	<b>132 575</b>	<b>+130 075</b>
Report passif			
Charges d'exploitation extraordinaires	2 500	3 975	+ 1 475
Amortissements extraordinaires	—	128 600	+128 600
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	128 600	+128 600

## Budget du Service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget 1965	Budget 1966	Augmentation ou diminution par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Charges d'exploitation total</b>	<b>643 707</b>	<b>713 780</b>	<b>+70 073</b>
<hr/>			
<i>Frais de personnel</i>	336 897	410 480	+73 583
Traitements	292 447	356 875	+64 428
Salaires	3 000	3 000	—
Prestations sociales (traitements)	5 200	5 785	+ 585
Assurances sociales	35 550	43 920	+ 8 370
Autres charges de personnel	600	800	+ 200
Autres charges indirectes de personnel	100	100	—
<hr/>			
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	98 810	108 300	+ 9 490
Charges de la société	2 500	2 500	—
Frais d'administration	21 450	20 950	— 500
Frais de voyage	9 600	10 400	+ 800
Assurances et taxes	1 400	1 300	— 100
Entretien, réparations	5 100	14 400	+ 9 300
Consommation de matériel	500	500	—
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	7 660	7 450	— 210
Loyers et intérêts dus sur capitaux	29 000	29 000	—
Amortissements directs	1 500	1 500	—
Amortissements	20 100	20 300	+ 200
<hr/>			
<i>Programme</i>	208 000	195 000	—13 000
Honoraires et indemnités accessoires	7 000	2 000	— 5 000
Droits d'auteurs	190 000	183 000	— 7 000
Matériel de programme	9 000	9 000	—
Frais généraux de programme	2 000	1 000	— 1 000
<hr/>			
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i> (report au compte de résultat)	—	—	—
<hr/>			
<b>Produit d'exploitation total</b>	<b>643 707</b>	<b>713 780</b>	<b>+70 073</b>
Moyens financiers ordinaires	606 000	606 000	—
Recettes provenant de primes d'assurances	—	—	—
<hr/>			
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (report au compte de résultat)	37 707	107 780	+70 073

Service des programmes de la télédiffusion

Compte de pertes et profits	Budget 1965	Budget 1966	Augmentation ou diminution par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits</b>	<b>37 707</b>	<b>107 780</b>	<b>+70 073</b>
Solde actif reporté	—	—	—
Dissolution de réserves	37 707	107 780	+70 073
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	—	—	—
<b>Charges</b>	<b>37 707</b>	<b>107 780</b>	<b>+70 073</b>
Solde passif reporté	—	—	—
Charges d'exploitation extraordinaires	—	—	—
Charges extraordinaires pour réserves	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	37 707	107 780	+70 073

## Budget d'exploitation de la radio

Compte d'exploitation	Région suisse allemande et romanche	Région suisse française	Région suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Charges d'exploitation total</b>	<b>15 422 909</b>	<b>11 258 016</b>	<b>7 159 110</b>	<b>33 840 036</b>
<i>Traitements du personnel</i>	<i>6 767 513</i>	<i>3 858 910</i>	<i>2 593 682</i>	<i>13 220 105</i>
Traitements	5 678 617	3 130 160	2 068 978	10 877 755
Salaires	99 000	168 600	122 300	389 900
Prestations sociales sur traitements	105 938	83 530	64 722	254 190
Prestations sociales sur salaires	3 500	—	1 161	4 661
Assurances sociales	821 908	440 270	321 571	1 583 749
Autres charges de personnel	26 700	10 200	6 800	43 700
Autres charges indirectes de personnel	31 850	26 150	8 150	66 150
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>2 138 348</i>	<i>1 877 870</i>	<i>729 870</i>	<i>4 746 088</i>
Charges de la société et charges d'exploitation	218 280	68 000	37 350	323 630
Frais d'administration	316 100	303 000	90 150	709 250
Frais de voyage	132 300	75 300	32 500	240 100
Assurances et taxes	64 368	81 480	23 685	169 533
Entretien et réparations	200 800	205 900	76 500	483 200
Consommation de matériel	1 300	—	1 500	2 800
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	150 100	149 100	66 000	365 200
Loyers et intérêts dus sur capitaux	498 800	382 400	236 300	1 117 500
Amortissements directs	34 600	13 200	6 700	54 500
Amortissements	521 700	599 490	159 185	1 280 375
<i>Charges de programme</i>	<i>6 517 048</i>	<i>5 521 236</i>	<i>3 835 558</i>	<i>15 873 842</i>
Honoraires d'orchestre	1 514 000	1 420 500	1 089 042	4 023 542
Honoraires et indemnités accessoires	3 818 148	2 932 136	2 118 878	8 869 162
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	170 000	166 000	85 738	421 738
Droits d'auteurs	425 000	376 800	230 450	1 032 250
Frais de circuits	138 000	212 400	85 150	435 550
Locations	—	500	9 450	9 950
Matériel de programme	201 400	192 000	90 000	483 400
Frais généraux de programme	250 500	220 900	126 850	598 250
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report sur le compte de résultat)	—	—	—	—
<b>Produit d'exploitation total</b>	<b>15 422 909</b>	<b>11 258 016</b>	<b>7 159 110</b>	<b>33 840 035</b>
Recettes ordinaires	15 174 469	11 136 116	7 125 710	33 436 295 <sup>1</sup>
Recettes provenant d'intérêts bonifiés	—	86 800	—	86 800
Recettes provenant de prestations à des tiers	15 000	13 000	5 000	33 000
Autres recettes	233 440	22 100	28 400	283 940
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (Report sur le compte de résultat)	—	—	—	—

<sup>1</sup> Fr. 180 000.—, par de la CRR, inclus

## Budget d'exploitation de la radio

Compte de résultats	Région suisse allemande et romanche	Région suisse française	Région suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits extraordinaires total</b>	<b>70 000</b>	<b>3 000</b>	<b>14 400</b>	<b>88 100</b>
Produits d'exploitation extraordinaires	70 700	3 000	14 400	88 100
Dissolution de réserves et de provisions	—	—	—	—
Autres produits extraordinaires	—	—	—	—
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	—	—	—	—
<b>Charges extraordinaires total</b>	<b>70 700</b>	<b>4 000</b>	<b>14 400</b>	<b>88 100</b>
Charges d'exploitation extraordinaires	70 700	3 000	14 400	88 100
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	—	—	—

## Répartition des ressources de la Télévision suisse

Budget	1966	1965	Différence en plus ou en moins par rapport à 1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>I. Produits</b>	<b>60 283 000</b>	<b>46 800 000</b>	<b>+13 483 000</b>
Quote-part au produit des taxes de concession	41 650 000	33 600 000	+ 8 050 000
Produit de la publicité à la télévision	18 000 000	12 700 000	+ 5 300 000
Recettes d'exploitation diverses	633 000	500 000	+ 133 000
<b>II. Répartition des crédits</b>	<b>60 283 000</b>	<b>46 800 000</b>	<b>+13 483 000</b>
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>3 739 040</i>	<i>1 065 000</i>	<i>+ 2 674 040</i>
Participation aux dépenses de la Direction générale	1 556 150	—	+ 1 556 150
Participation aux frais des sociétés régionales et des sociétés membres	202 890	—	+ 202 890
Réserve pour allocations de vie chère 1966	350 000	285 000	+ 65 000
Crédit pour le programme, à la disposition du directeur général	500 000	500 000	—
Formation du personnel	180 000	180 000	—
Télévision scolaire	150 000	100 000	+ 50 000
Crédit pour le programme, réservé au directeur de la télévision pour les émissions extraordinaires	800 000 <sup>1</sup>	—	+ 800 000
<i>Budget d'exploitation de la télévision</i>	<i>45 133 000</i>	<i>39 415 000</i>	<i>+ 5 718 000</i>
Charges de personnel	14 129 900	12 033 737	+ 2 096 163
Charges de programme	21 783 600	21 303 553	+ 480 047
Frais généraux et de capitaux	9 219 500 <sup>2</sup>	6 077 710	+ 3 141 790
<i>Autres charges à couvrir par les recettes de la télévision</i>	<i>11 410 960</i>	<i>6 320 000</i>	<i>+ 5 090 960</i>
Remboursement sur le prêt consenti par la Confédération	1 500 000	2 000 000	— 500 000
Remboursement sur le prêt consenti par la caisse-pension de la SSR	500 000	220 000	+ 280 000
Versement au fonds de réserve central	100 000	100 000	—
Versement au fonds de construction	9 000 000	2 000 000	+ 7 000 000
Capital d'exploitation	310 960	2 000 000	— 1 689 040

<sup>1</sup> inclus, en 1965, dans le budget d'exploitation de la télévision

<sup>2</sup> y compris l'excédent d'exploitation

## Budget de la Télévision suisse

### Compte d'exploitation

	Plan suisse	Suisse alémanique
	Fr.	Fr.
<b>Charges d'exploitation total</b>	<b>7 725 500</b>	<b>15 431 850</b>
<hr/>		
<i>Traitements du personnel</i>	1 387 348	5 559 827
Traitements	1 244 098	4 809 327
Salaires	1 500	248 500
Prestations sociales sur traitements	27 500	120 800
Prestations sociales sur salaires	100	—
Assurances sociales	103 950	355 600
Autres charges de personnel	3 100	9 000
Autres charges indirectes de personnel	7 100	16 600
<hr/>		
<i>Charges d'exploitation</i>	311 665	3 350 400
Charges de la société et charges d'exploitation	—	20 000
Frais d'administration	62 750	364 400
Frais de voyage	87 800	167 900
Assurances et taxes	100	136 950
Entretien et réparations	43 900	831 600
Consommation de matériel	3 015	116 100
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	500	108 900
Loyers et intérêts dus sur capitaux	70 000	649 150
Amortissements directs	43 600	40 450
Amortissements	—	914 950
<hr/>		
<i>Charges de programme</i>	6 026 487	6 521 623
Honoraires et indemnités accessoires	2 249 387	3 938 234
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	22 298	93 445
Droits d'auteurs	952 758	104 944
Frais de circuits	1 474 062	28 250
Locations	646 338	1 267 345
Matériel programme	500 990	923 833
Frais généraux de programme	180 654	165 572
<hr/>		
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>		
<hr/>		
<b>Produit d'exploitation total</b>	—	—
Recettes ordinaires		
Recettes provenant d'intérêts bonifiés		
Recettes provenant de prestations à des tiers		
Recettes provenant de manifestations et de ventes		
Recettes provenant de coproductions		
Recettes provenant de primes d'assurances		
<hr/>		
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>		

Suisse romande	Suisse italienne	Total budget 1965	Budget 1965	Augmentation ou diminution par rapport au budget 1965
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>13 855 700</b>	<b>7 986 950</b>	<b>45 133 000</b>	<b>39 135 000</b>	<b>+ 5 998 000</b>
<i>4 956 251</i>	<i>3 256 029</i>	<i>15 159 455</i>	<i>12 022 437</i>	<i>+ 3 137 018</i>
4 097 051	2 683 079	12 833 555	10 782 087	+ 2 051 468
370 700	229 450	850 150	126 000	+ 724 150
100 950	63 100	312 350	40 450	+ 271 900
1 050	—	1 150	100	+ 1 050
362 650	246 700	1 068 900	981 300	+ 87 600
7 900	18 000	38 000	55 000	— 17 000
15 950	15 700	55 350	37 500	+ 17 850
<i>2 956 150</i>	<i>1 438 730</i>	<i>8 056 945</i>	<i>5 481 710</i>	<i>+ 2 575 235</i>
—	—	20 000	—	+ 20 000
397 900	180 050	1 005 100	698 300	+ 306 800
297 450	146 450	699 600	79 400	+ 620 200
130 800	70 550	338 400	289 960	+ 48 440
570 200	422 350	1 868 050	1 299 750	+ 568 300
63 600	17 780	200 495	97 500	+ 102 995
169 150	38 500	317 050	298 000	+ 19 050
503 700	116 350	1 339 200	986 850	+ 352 350
130 250	14 100	228 400	185 500	+ 42 900
693 100	432 600	2 040 650	1 546 450	+ 494 200
<i>5 943 299</i>	<i>3 292 191</i>	<i>21 783 600</i>	<i>21 472 853</i>	<i>+ 310 747</i>
3 542 284	1 951 895	11 681 800	11 170 000	+ 511 800
40 980	22 627	179 350	197 150	— 17 800
98 092	54 056	1 209 850	1 011 203	+ 198 647
26 426	14 562	1 543 300	1 080 000	+ 463 300
1 189 771	656 146	3 759 600	3 765 800	— 6 200
890 538	507 139	2 822 500	2 926 700	— 104 200
155 208	85 766	587 200	1 322 000	— 734 800
		<i>133 000</i>	<i>158 000</i>	<i>— 25 000</i>
—	—	<b>45 133 000</b>	<b>39 135 000</b>	<b>+ 5 998 000</b>
		44 500 000	38 635 000	+ 5 855 000
		25 000	20 000	+ 5 000
		3 000	3 000	—
		80 000	70 697	+ 9 303
		520 000	406 303	+ 113 697
		5 000	—	+ 5 000
		—	—	—

Compte de résultats	Budget	Budget	Dépenses supérieures ou inférieures par rapport à
	1965	1966	1965
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Produits extraordinaires total</b>	<b>175 000</b>	<b>150 000</b>	<b>— 25 000</b>
Produits d'exploitation extraordinaires	17 000	17 000	—
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>158 000</i>	<i>133 000</i>	<i>— 25 000</i>
<b>Charges extraordinaires total</b>	<b>175 000</b>	<b>150 000</b>	<b>— 25 000</b>
Charges d'exploitation extraordinaires	175 000	150 000	— 25 000
Amortissements extraordinaires	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>



## Auditeurs

### Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1965

	Total au 1er janvier 1965	Total au 31 déc. 1965	Augmentation	dont diffusion par fil <sup>1</sup> au téléphone      Rediffusion	
Direction des téléphones de Bâle	138 809	141 098	2 289	40 807	7 336
de Bellinzone	58 340	60 798	2 458	15 369	—
de Berne	124 885	126 645	1 760	52 767	3 890
de Bienne	96 568	97 879	1 311	27 216	3 711
de Coire	48 058	49 806	1 748	20 418	—
de Fribourg	37 546	38 582	1 036	4 391	—
de Genève	98 181	101 932	3 751	21 979	—
de Lausanne	132 804	134 295	1 491	25 715	3 275
de Lucerne	102 236	105 221	2 985	32 731	—
de Neuchâtel	55 222	55 900	678	12 528	—
d'Olten	93 809	95 765	1 956	14 831	—
de Rapperswil	60 602	61 924	1 322	13 365	—
de St-Gall	126 289	127 753	1 464	18 248	3 156
de Sion	37 454	38 798	1 344	11 070	—
de Thoun	46 491	47 641	1 150	16 566	—
de Winterthour	76 966	78 401	1 435	11 336	—
de Zurich	285 135	291 241	6 106	79 657	14 308
<b>Totaux</b>	<b>1 619 395</b>	<b>1 653 679</b>	<b>34 284</b>	<b>418 994</b>	<b>35 676</b>

<sup>1</sup> y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

### Nombre des auditeurs de 1923 à 1965

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—	1938	548 533	44 401	1953	1 158 073	38 231
1924	16 964	15 984	1939	593 360	44 827	1954	1 198 757	40 684
1925	33 532	16 568	1940	634 248	40 888	1955	1 233 075	34 318
1926	51 194	17 662	1941	680 306	46 058	1956	1 267 824	34 749
1927	59 066	7 872	1942	729 231	48 925	1957	1 308 341	40 517
1928	70 183	11 117	1943	779 920	50 689	1958	1 349 505	41 164
1929	83 757	13 574	1944	819 502	39 582	1959	1 387 877	38 372
1930	103 808	20 051	1945	854 639	35 137	1960	1 444 975	57 098
1931	150 021	46 213	1946	890 687	36 048	1961	1 490 088	45 113
1932	231 397	81 376	1947	922 959	32 272	1962	1 538 283	48 195
1933	300 051	68 654	1948	969 606	46 647	1963	1 583 246	44 963
1934	356 866	56 815	1949	1 008 453	38 847	1964	1 619 395	36 149
1935	418 499	61 633	1950	1 036 710	28 257	1965	1 653 679	34 284
1936	464 332	45 833	1951	1 079 304	42 594			
1937	504 132	39 800	1952	1 119 842	40 538			

## Programmes radio

<b>I. D'après le genre d'émission</b>	Total heures d'émission	Emissions en direct	1 <sup>er</sup> diffusion d'émissions enregistrées	Répétitions	Enregistrements commerciaux	Emissions provenant de l'étranger
<i>a) 1<sup>er</sup> programme</i>						
Total en heures	15 577,8	2 566,7	5 857,0	1 085,7	4 938,2	1 130,2
Total en minutes	934 620	—	—	—	—	—
Au pour-cent	100	16,5	37,6	7,0	31,7	7,2
<i>b) 2<sup>e</sup> programme</i>						
Total en heures	4 233,3	191,5	1 632,0	562,9	1 364,1	482,8
Total en minutes	253 988	—	—	—	—	—
Au pour-cent	100	4,5	38,5	13,3	32,3	11,4
<i>c) 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> programme ensemble</i>						
Total en heures 1 <sup>er</sup> programme	15 577,8	2 566,7	5 857,0	1 085,7	4 938,2	1 130,2
Total en heures 2 <sup>e</sup> programme	4 233,2	191,5	1 632,0	562,9	1 364,1	482,8
<b>Total des heures d'émissions</b>	<b>19 811,1</b>	<b>2 758,2</b>	<b>7 489,0</b>	<b>1 648,6</b>	<b>6 302,3</b>	<b>1 613,0</b>
Au pour-cent	100	14,0	37,8	8,3	31,8	8,1

## Programmes radio

### II. D'après le genre de programme

Studios (1er et 2e programme)	Zurich 1	Zurich 2	Berne 1	Berne 2
Total des quatre groupes principaux en heures et minutes	2 105,16	574,27	1 824,32	492,23
<i>Total des émissions parlées en heures et minutes</i>	662,15	183,55	739,36	155,36
Jeux radiophoniques	92,33	45,27	47,17	41,37
Jeux radiophoniques en dialecte	15,40	5,50	23,00	20,02
Conférences, débats	57,56	82,31	83,28	55,23
Informations internationales	27,40	9,40	—	—
Informations nationales	233,02	24,50	271,37	26,20
Emissions spéciales	92,35	1,20	57,46	3,26
Emissions sportives	65,47	10,27	33,36	7,23
Emissions pour femmes et enfants	63,37	3,50	92,05	1,23
Emissions radioscolaires	13,25	—	18,13	—
Echo der Zeit	—	—	111,54	—
<i>Total des émissions musicales en heures et minutes</i>	875,55	274,47	955,07	279,31
Œuvres lyriques	24,44	44,20	52,41	30,42
Musique symphonique	259,27	70,10	194,26	57,08
Musique de chambre	129,17	32,45	126,46	51,14
Musique religieuse	35,37	16,57	19,11	5,03
Musique légère et jazz	323,34	91,40	447,24	121,43
Musique populaire	103,16	18,55	114,39	13,41
<i>Total des émissions spéciales en heures et minutes</i>	422,58	92,05	31,00	33,41
Emissions de variétés, émissions mixtes	388,43	12,15	31,00	7,39
Emissions pour étrangers	9,55	2,00	—	26,02
Emissions rhéto-romanes	23,55	76,45	—	—
Chœur radiophonique	25	1,05	—	—
<i>Total musique orchestrale en heures et minutes</i>	144,08	23,40	98,49	23,35
Orchestre Beromunster	119,48	10,00	39,14	3,03
Orchestre symphonique Lugano	—	—	—	—
Orchestre de chambre Lausanne	—	—	—	—
Ensemble léger Beromunster	23,07	10,00	51,51	12,26
Radosa Lugano	—	—	—	—
Orchestre Suisse romande	1,13	3,40	2,42	7,09
Ensemble léger romand	—	—	5,02	57

Bâle 1	Bâle 2	Lausanne 1	Lausanne 2	Genève 1	Genève 2	Lugano 1	Lugano 2
1 818,36	502,26	3 062,54	890,15	2 733,45	736,27	5 261,13	1 363,29
626,42	112,19	1 498,05	292,26	1 075,32	114,37	1 644,08	273,34
57,57	36,44	196,08	47,04	122,59	9,43	227,15	33,50
4,56	39	—	—	—	—	51,57	20,33
120,36	46,40	351,19	115,39	417,17	29,42	351,42	42,18
93,50	1,28	299,26	66,22	105,50	10,27	316,31	13,04
106,00	14,07	367,46	1,33	169,18	35,10	387,59	112,37
73,06	71	122,05	2	109,14	3,05	142,04	2,04
41,49	3,15	109,27	62,46	1,44	—	100,25	28,01
108,00	8,14	24,43	—	119,10	26,00	48,25	21,07
19,18	—	26,31	—	30,00	30	17,10	—
—	—	—	—	—	—	—	—
1 029,26	295,59	813,07	440,33	1 070,54	338,27	2 877,25	945,36
74,32	56,05	22,21	58,50	53,11	59,56	136,25	77,45
206,23	46,32	170,50	79,09	289,32	81,34	492,39	47,44
202,08	39,46	86,40	48,56	173,34	74,48	239,26	31,12
31,38	18,50	30,24	16,35	31,11	9,00	52,56	4,12
409,32	116,00	443,25	212,26	502,07	97,19	1 871,39	755,21
105,13	18,45	59,27	24,37	21,19	15,50	84,20	29,22
60,41	41,52	654,03	103,09	284,06	185,33	256,19	69,29
60,41	15,37	612,29	78,47	280,31	181,43	185,11	68,59
—	26,15	26,17	23,44	—	—	29,00	30
—	—	—	—	3,25	3,50	1,02	—
—	—	15,17	38	10	—	41,06	—
101,47	52,20	97,39	54,07	303,13	97,50	483,21	74,50
46,12	1,15	—	4,50	35	2,45	32,36	1,00
20	3,53	—	—	2,19	—	234,37	30,36
—	—	89,33	45,09	—	—	—	—
53,01	36,30	—	—	7,15	—	8,44	—
—	—	—	—	8,38	—	165,35	39,54
2,14	10,42	8,04	3,57	222,23	49,19	37,16	3,20
—	—	2	11	62,03	45,46	4,33	—

## Programmes radio

III. D'après le genre de programme	1 <sup>er</sup> programme en valeur absolue	1 <sup>er</sup> programme au pour-cent	2 <sup>e</sup> programme en valeur absolue	2 <sup>e</sup> programme au pour-cent
Total des quatre groupes principaux en heures et minutes	16 806,16	100	4 559,30	100
<i>Total des émissions parlées en heures et minutes</i>	6 246,18	37,2	1 132,26	24,8
Jeux radiophoniques	744,09	4,4	214,25	4,8
Jeux radiophoniques en dialecte	95,33	0,6	47,04	1,0
Conférences, débats	1 382,08	8,2	372,13	8,1
Informations internationales	843,17	5,0	100,01	2,2
Informations nationales	1 535,42	9,1	214,37	8,1
Emissions spéciales	598,10	3,6	11,08	0,2
Emissions sportives	352,48	2,1	111,52	2,4
Emissions pour femmes et enfants	457,20	2,7	60,36	1,3
Emissions radioscolaires	124,37	0,8	30	0,0
Echo der Zeit	11,54	0,7	—	—
<i>Total des émissions musicales en heures et minutes</i>	7 621,54	45,3	2 574,53	56,4
Œuvres lyriques	363,54	2,2	327,39	7,2
Musique symphonique	1 613,17	9,5	382,17	8,4
Musique de chambre	957,51	5,7	278,41	6,1
Musique religieuse	200,57	1,2	70,37	1,5
Musique légère et jazz	3 997,41	23,8	1 394,29	30,6
Musique populaire	488,14	2,9	121,10	2,7
<i>Total des émissions spéciales en heures et minutes</i>	1 709,07	10,2	525,49	11,5
Emissions de variétés, émissions mixtes	1 558,35	9,3	365,00	8,0
Emissions pour étrangers	65,12	0,4	78,31	1,7
Emissions rhéto-romanes	28,22	0,2	80,35	1,8
Chœur radiophonique	56,58	0,3	1,43	0,0
<i>Total musique orchestrale en heures et minutes</i>	1 228,57	7,3	326,22	7,1
Orchestre Beromunster	238,25	1,4	22,53	0,5
Orchestre symphonique Lugano	237,16	1,4	34,29	0,7
Orchestre de chambre Lausanne	89,33	0,5	45,09	1,0
Ensemble léger Beromunster	143,58	0,8	58,56	1,3
Radiosa Lugano	174,13	1,0	39,54	0,8
Orchestre Suisse romande	273,52	1,6	78,07	1,7
Ensemble léger romand	71,40	0,6	46,54	1,1

Beromunster 1 <sup>er</sup> programme	Beromunster 2 <sup>e</sup> programme	Sottens 1 <sup>er</sup> programme	Sottens 2 <sup>e</sup> programme	Monte Ceneri 1 <sup>er</sup> programme	Monte Ceneri 2 <sup>e</sup> programme
5 748,24	1 569,19	5 796,39	1 626,42	5 261,13	1 362,29
2 028,33	451,49	2 573,37	407,03	1 644,08	273,34
197,47	123,48	319,07	56,47	227,15	33,50
43,36	26,31	—	—	51,57	20,33
261,50	184,34	768,36	145,21	351,42	42,18
121,30	11,08	405,16	75,49	316,31	13,04
610,39	65,17	537,04	36,43	387,59	112,37
224,07	5,57	231,59	3,07	142,04	2,04
141,12	21,05	111,11	62,46	100,25	28,01
265,02	13,29	143,53	26,00	48,25	21,07
50,56	—	56,31	30	17,10	—
111,54	—	—	—	—	—
2 860,28	850,17	1 884,01	779,00	2 877,25	945,36
151,57	131,08	75,32	118,46	136,25	77,45
660,16	173,50	460,22	160,43	492,39	47,44
458,11	123,45	260,14	123,44	239,26	31,12
86,26	40,50	61,35	25,35	52,56	4,12
1 180,30	329,23	945,32	309,45	1 871,39	755,21
323,08	51,21	80,46	40,27	84,20	29,22
514,39	167,38	938,09	288,42	256,19	69,29
480,24	35,31	893,00	260,30	185,11	68,59
29,55	54,17	26,17	23,44	29,00	30
23,55	76,45	3,25	3,50	1,02	—
25	1,05	15,27	38	41,06	—
344,44	99,35	400,52	151,57	483,21	74,50
205,14	14,18	35	7,35	32,36	1,00
20	—	2,19	—	234,37	30,36
—	—	89,33	45,09	—	—
127,59	58,56	7,15	—	8,44	—
—	—	8,38	—	165,35	39,54
6,09	21,31	230,27	53,16	37,16	3,20
5,02	57	62,05	45,57	4,33	—

## Télespectateurs

### Augmentation du nombre des télespectateurs en 1965

	Total au 1 <sup>er</sup> janvier 1965	Total au 31 décembre 1965	Augmen- tation
Direction des téléphones de Bâle	54 046	63 713	9 667
de Bellinzone	24 471	29 886	5 415
de Berne	30 058	37 599	7 541
de Bienne	28 928	36 927	7 999
de Coire	7 713	10 979	3 266
de Fribourg	10 018	13 385	3 367
de Genève	36 140	46 357	10 217
de Lausanne	45 232	57 419	12 187
de Lucerne	23 486	31 689	8 203
de Neuchâtel	15 372	20 299	4 927
d'Olten	24 271	31 388	7 117
de Rapperswil	15 797	20 088	4 291
de St-Gall	37 232	45 786	8 554
de Sion	7 159	10 187	3 028
de Thoun	7 472	10 163	2 691
de Winterthour	24 292	29 820	5 528
de Zurich	100 156	125 098	24 942
<b>Totaux</b>	<b>491 843</b>	<b>620 783</b>	<b>128 940</b>

### Nombre des télespectateurs de 1953 à 1965

Année	Télespec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Télespec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Télespec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle
1953	920	—	1958	50 304	18 930	1963	366 129	92 235
1954	4 457	3 537	1959	78 700	28 396	1964	491 843	125 714
1955	10 507	6 050	1960	128 956	50 256	1965	620 783	128 940
1956	19 971	9 464	1961	193 819	64 863			
1957	31 374	11 403	1962	273 894	80 075			

## Programmes TV

Heures d'émission	Suisse alémanique h et min.	Suisse romande h et min.	Suisse italienne h et min.	Suisse total h et min.
Total des heures d'émission	2 286.22	2 223.00	1 768.46	6 278.08
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	43.58	42.45	34.01	120.44

Sources d'émission	Suisse alémanique h et min.	Suisse romande h et min.	Suisse italienne h et min.	Suisse total h et min.	Suisse total en %
Studio: émissions en direct	484,04	378,52	2,31	865,27	13,7
Studio: enregistrement 1 <sup>er</sup> programme	63,32	111,04	—	174,36	2,8
Cars de reportage TV: émissions en direct	90,32	32,51	294,01	417,24	6,7
Cars de reportage TV: enregistrement 1 <sup>er</sup> programme	56,47	28,41	79,09	164,37	2,6
Film: production propre	297,41	251,10	134,16	683,07	10,9
Enregistrements, répétitions	130,27	75,28	52,30	258,25	4,1
Films de commerce	321,18	533,49	435,51	1 290,58	20,5
Reprises programme suisse, en direct ou en différé	186,18	361,44	298,57	846,59	13,5
Reprises programme étranger, en direct ou en différé, unilatéral ou bilatéral	375,15	251,48	132,22	759,25	12,1
Reprises Eurovision	261,52	195,06	269,36	726,34	11,6
Production par des tiers	18,35	2,27	69,34	90,36	1,5
<b>Total</b>	<b>2 286,21</b>	<b>2 223,00</b>	<b>1 768,47</b>	<b>6 278,08</b>	<b>100</b>

## Programmes TV

Suisse alémanique

### D'après le genre de programme

	Programme plan suisse		Programme régional	
	h et min.	en %	h et min.	en %
<b>Total des 6 groupes principaux</b>	<b>785,35</b>	<b>34,35</b>	<b>1 500,47</b>	<b>65,65</b>
<i>Information, total</i>	234,26	10,25	277,58	12,16
Actualités	27,44	1,21	78,44	3,46
Enquêtes, informations, magazines	5,38	0,25	61,15	2,67
Manifestations externes	10,20	0,45	6,32	0,29
Résultats, reportages filmés, sport	2,29	0,11	21,21	0,93
Emissions documentaires, sport	—	—	2,45	0,12
Emissions en direct, sport	188,15	8,23	107,21	4,69
<i>Culture et science, total</i>	31,10	1,36	158,28	6,93
Culture	3,04	0,13	47,26	2,07
Science	4,47	0,21	25,23	1,11
Voyage et circulation	8,22	0,37	57,01	2,49
Emissions populaires	14,57	0,65	28,38	1,26
<i>Théâtre, variété, musique, total</i>	88,42	3,88	585,02	25,59
Théâtre	—	—	142,22	6,23
Théâtre populaire	—	—	—	—
Longsmétrages	3,30	0,15	278,54	12,20
Œuvres lyriques	12,34	0,55	15,37	0,68
Musique	9,24	0,41	18,03	0,79
Jazz	1,34	0,07	53	0,04
Variété	29,38	1,30	65,08	2,85
Quiz	23,37	1,03	33,30	1,46
Emissions de variété populaires	8,25	0,37	30,35	1,34
<i>Education et famille, total</i>	174,07	7,62	157,43	6,91
Emissions pour femmes	—	—	11,38	0,50
Emissions pour enfants et adolescents	53,51	2,36	61,25	2,69
Emissions pour familles	1,27	0,06	29,00	1,27
TV scolaire	—	—	30,54	1,36
Education des adultes	—	—	15,41	0,69
Religion	44,09	1,93	9,05	0,40
Emissions rhéto-romanes	—	—	—	—
Emissions pour ouvriers étrangers	74,40	3,27	—	—
<i>Direction, total</i>	54,21	2,38	321,36	14,06
Présentation du programme	1,32	0,07	74,24	3,25
Divers (pauses, pannes)	8,01	0,35	32,25	1,42
Image pour test	44,48	1,96	144,51	6,33
Spots de publicité	—	—	69,56	3,06
<i>Téléjournal, total</i>	202,49	8,86	—	—
Nouvelles	30,08	1,31	—	—
Téléjournal	161,43	7,07	—	—
Emissions rétrospectives	2,24	0,10	—	—
Reportages de sport filmés suisses	8,34	0,38	—	—

Suisse française				Suisse italienne			
Programme plan suisse		Programme régional		Programme plan suisse		Programme régional	
h et min.	en %	h et min.	en %	h et min.	en %	h et min.	en %
<b>645,34</b>	<b>29,04</b>	<b>1 577,26</b>	<b>70,96</b>	<b>593,09</b>	<b>33,53</b>	<b>1 175,37</b>	<b>66,47</b>
211,54	9,53	388,34	17,48	228,21	12,91	279,16	15,78
38	0,03	192,57	8,68	26,48	1,52	74,38	4,21
7,52	0,35	102,24	4,61	59	0,06	84,35	4,78
36,37	1,65	14,02	0,63	29,15	1,65	4,10	0,24
2,09	0,10	11,52	0,53	4,54	0,27	43,33	2,46
5,13	0,23	28,09	1,27	—	—	15,06	0,85
159,25	7,17	39,10	1,76	166,25	9,41	57,14	3,24
6,47	0,31	117,03	5,27	2,16	0,13	85,45	4,84
2,26	0,11	80,09	3,61	—	—	36,33	2,06
1,44	0,08	13,58	0,63	43	0,04	21,01	1,18
2,37	0,12	22,56	1,03	1,33	0,09	28,11	1,60
—	—	—	—	—	—	—	—
62,43	2,82	522,04	23,48	72,21	4,09	501,18	28,36
—	—	84,47	3,81	1,27	0,08	19,44	1,12
—	—	—	—	—	—	2,43	0,16
—	—	334,48	15,05	1,49	0,10	361,33	20,43
11,20	0,51	7,07	0,32	11,16	0,64	6,07	0,35
8,06	0,36	6,05	0,27	4,12	0,24	12,31	0,71
1,11	0,05	6,15	0,28	44	0,04	15,22	0,87
24,37	1,11	47,19	2,13	17,00	0,96	56,23	3,19
13,31	0,61	33,41	1,52	35,53	2,03	21,09	1,20
3,58	0,18	2,02	0,09	—	—	5,46	0,33
134,51	6,07	253,43	11,41	78,06	4,42	102,44	5,81
—	—	6,18	0,28	—	—	45	0,04
19,50	0,89	101,07	4,54	3,53	0,22	35,19	2,00
—	—	99,22	4,47	—	—	3,13	0,18
—	—	12,35	0,56	—	—	13,46	0,77
—	—	2,59	0,13	—	—	—	—
37,02	1,67	29,32	1,35	29,09	1,65	16,00	0,92
4,56	0,22	—	—	4,55	0,28	—	—
73,03	3,29	1,50	0,08	40,09	2,27	33,41	1,90
32,21	1,45	296,02	13,32	37,45	2,13	206,34	11,68
21	0,02	36,38	1,64	34	0,03	33,48	1,91
8,47	0,39	36,05	1,62	02	—	38,55	2,20
23,13	1,04	157,19	7,08	37,09	2,10	72,26	4,09
—	—	66,00	2,98	—	—	61,25	3,48
196,58	8,86	—	—	174,20	9,85	—	—
18,22	0,82	—	—	27,42	1,56	—	—
162,54	7,32	—	—	139,08	7,86	—	—
56	0,04	—	—	2,21	0,13	—	—
14,46	0,68	—	—	5,09	0,30	—	—

La Société suisse de radiodiffusion et télévision est une société de droit privé (selon art. 60 ff. du Code civil, elle est organisée comme association) qui, sur la base d'une concession octroyée par le Conseil fédéral, remplit une tâche d'utilité publique.

**Autorité de concession** Le Conseil fédéral

**Autorité de surveillance** Le Département des transports et communications et de l'énergie

### Assemblée générale

Président

Le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

«L'assemblée générale est l'organe suprême de la SSR.

Elle comprend 103 délégués et se compose comme suit:

42 délégués de la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz» DRS, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;

18 délégués de la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» SRTR, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;

12 délégués de la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana» CORSI;

6 délégués des commissions régionales des programmes, à raison de 2 délégués par commission des programmes;

4 délégués de la commission nationale des programmes de télévision;

4 délégués de la commission des programmes des ondes courtes, et les membres du comité central.» (Statuts SSR, art. 6)

Ont voix consultative: le directeur général, le directeur administratif, les directeurs de la radio et de la télévision, les directeurs des studios et les préposés aux programmes.

### Comité central

«Le comité central, organe administratif supérieur de la SSR, comprend 17 membres. L'autorité concédante nomme le président central, 7 membres et 3 suppléants. Les sociétés régionales nomment 9 membres et leurs suppléants qui sont choisis parmi chacune de leurs sociétés membres sur proposition de chacune d'entre elles.

Le comité central élit deux vice-présidents.» (Statuts SSR, art. 10)

Président central

*André Guinand*, avocat, Genève

Vice-présidents

\* *Dr Fritz Blocher*, président de la Cour d'appel, Bâle \* *Dr Ettore Tenchio*, conseiller national, Coire

Autres membres

*Christian Badraun*, ancien directeur des téléphones, DRS, Coire

\* *Pierre Barras*, avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg

*Dr Max Blumenstein*, avocat, DRS, Berne

† *Charles Cornu*, ancien procureur général, SRTR, Genève

\* *Antoine Favre*, juge fédéral, Lausanne

*Dr Charles Gilliéron*, SRTR, Lausanne

\* *Aimée Graber*, lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Lausanne

*Eugen Knuip*, professeur au séminaire de Kreuzlingen, DRS, Kreuzlingen

*Dr Walter König*, conseiller d'Etat, Zurich

*Dr Konrad Krieger*, chancelier d'Etat, Lucerne

*Franco Masoni*, avocat, CORSI, Lugano

\* *Dr Arthur Schmid*, conseiller d'Etat et conseiller national, Oberentfelden

*Ernst Stammbach*, directeur de la ESTA SA, DRS, Bâle

\* *Adolf Wettstein*, ingénieur, président de la Direction générale PTT, Berne

Membres suppléants

*Emil Baumgartner*, syndic et conseiller national, DRS, Thoune

\* *Dr Pino Bernasconi*, avocat, directeur de la «Gazzetta Ticinese», Lugano

*Georges-André Chevallaz*, syndic, SRTR, Lausanne

*Dr André Gottrau*, rédacteur, DRS, Lucerne

*Dr Hermann Hauswirth*, directeur de la Foire suisse d'échantillons, DRS, Bâle

\* *Fritz Locher*, ingénieur, vice-directeur des Services des télécommunications de la DG PTT, Berne

*Edmond Pigeon*, ingénieur, SRTR, Genève

\* *Dr Dora Rittmeyer-Iselin*, St-Gall

*Dr Arnold Rothenberger*, professeur, DRS, Trogen

*Dr Stefan Sonder*, juge d'instruction, DRS, Coire

*Ernst Tobler*, ancien rédacteur «NZZ», DRS, Zurich

*Romerio Zala*, CORSI, Berne

### Direction générale

*Marcel Bezençon*, directeur général

*Domenic Carl*, directeur administratif et suppléant du directeur général

*Edouard Haas*, directeur de la Télévision suisse

*Joël Curcbod*, directeur du Service des ondes courtes et de la Télédiffusion

*Régis de Kalbermatten*, chef du Service juridique

\* nommés par le Conseil fédéral

## Conférence des directeurs

Cette conférence réunit tous les directeurs, sous la présidence du directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

## Commissions nationales des programmes

Président Le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision préside d'office les commissions nationales des programmes.

## Commission nationale des programmes de télévision

« Une commission nationale est constituée pour les programmes de télévision. Elle comprend, en plus du directeur général, 18 membres et 8 suppléants, choisis dans les milieux culturels, politiques et économiques du pays; lors de leur nomination, on tiendra compte des différentes langues nationales. La moitié des membres et des suppléants est désignée par l'autorité concédante, la seconde moitié par le comité central, sur proposition des sociétés régionales.

La commission nationale des programmes de télévision est chargée

- a) de donner son avis sur les émissions et d'examiner les instructions générales pour le service des programmes;
- b) de communiquer, s'il y a lieu, ses constatations au comité central ou aux comités des sociétés régionales, et de leur soumettre des propositions.

La commission nationale des programmes de télévision nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, en tenant compte autant que possible, des différentes régions linguistiques. » (Statuts SSR, art. 20)

### Membres

- \* *Bernard Béguin*, rédacteur en chef du « Journal de Genève », Genève
- Dr Isidor Bürgi*, Frick AG
- Christian Fanzum*, ingénieur, Coire
- André Fasel*, président des AR et des ATV, Genève
- \* *Dr Kurt Guggisberg*, professeur à l'Université, Berne
- Hélène Guinand-Cartier*, Genève
- \* *Chanoine Jacques Haas*, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne
- Paul-Henri Jaccard*, directeur de l'« Association des intérêts de Lausanne », Lausanne
- Franco Lepori*, instituteur, Lugano
- \* *Hedwig Leuenberger-Köhli*, Zurich
- Dr Gastone Lavini*, juge au Tribunal d'appel, Lugano
- \* *Erina Marfurt-Pagani*, Lucerne
- \* *Bruno Muralt*, chef de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne
- Giorgio Orelli* professeur à l'Ecole cantonale de commerce, Bellinzona
- \* *Heinz Roschewski*, rédacteur en chef de la « Volksstimme », St-Gall
- Dr Josef Schürmann*, professeur, Sursee LU
- \* *Dr Hans Trautweiler*, avocat, Aarau
- \* *Dr Edmond Wyss*, conseiller d'Etat et conseiller national, Bâle

### Membres suppléants

- \* *Dr Guido Calgari*, professeur à l'EPF, Zurich
- \* *Hanspeter Fischer*, ingénieur agronome, secrétaire et rédacteur, Weinfelden
- Riccardo Giudicetti*, avocat, Roveredo GR
- \* *Hans Ulrich Hug*, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne
- Paul Mudry*, directeur des écoles, Sion
- \* *Dr Martin Schlappner*, journaliste, Zurich
- Gerda Stocker-Meyer*, journaliste, Neuveville BE

## Commission des programmes du service des ondes courtes

« Une commission des programmes est constituée pour le service des ondes courtes. Elle est composée, en plus du directeur général, de 8 membres et de 4 suppléants représentant les milieux culturels, politiques et économiques, ainsi que les différentes régions linguistiques du pays. La moitié est nommée par l'autorité concédante, l'autre par le comité central, sur proposition du directeur général. La préférence est donnée à des personnes ayant une connaissance approfondie des relations de la Suisse avec l'étranger.

La commission des programmes des ondes courtes a pour tâches:

- a) de mettre en valeur les intérêts nationaux que le service des ondes courtes a pour mission de faire connaître à l'étranger;
- b) de donner son avis sur les émissions, d'examiner les instructions pour le service des programmes et de faire des propositions à la direction générale.

La commission des programmes des ondes courtes nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques. » (Statuts SSR, art. 21)

- \* nommés par le Conseil fédéral

Membres	<i>Dr Guido Calgari</i> , professeur à l'EPF, Zurich * <i>Felicina Colombo</i> , vice-directrice de la Scuola magistrale cantonale, Lugano * <i>Dr Hans Conzett</i> , conseiller national, Zurich <i>Armin Moser</i> , directeur de l'Office du tourisme, St-Gall * <i>Dr Edmond Müller</i> , directeur à la NSH, Berne	<i>Bruno Murali</i> , chef de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne <i>René Payot</i> , directeur général du « Journal de Genève », Genève * <i>Roger Pochon</i> , directeur et rédacteur en chef de la « Liberté », Fribourg
Membres suppléants	<i>Jean Peitrequin</i> , Lausanne * <i>Dr Franz Seiler</i> , Zurich * <i>Dr Reynold Tschäppät</i> , conseiller national, Berne	<i>Max Virchaux</i> , chef du service de presse de la Swissair, Zurich

### Vérificateurs des comptes

« Les vérificateurs des comptes sont au nombre de trois. Un suppléant est prévu pour chacun d'eux. Deux vérificateurs et leurs suppléants sont nommés par l'assemblée générale, un vérificateur et son suppléant par l'autorité de surveillance, pour une durée de quatre ans. » (Status SSR, art. 23)

Membres	<i>Hans Braun</i> , chef de Section à la Division des finances PTT, Berne	<i>Max Fausch</i> , secrétaire de département, Herisau <i>Carlo Viscardi</i> , expert comptable, Lugano
Membres suppléants	<i>Paul Bürge</i> , inspecteur de l'Inspectorat des finances PTT, Berne <i>Bruno Plozza</i> , contrôleur des finances du canton des Grisons, Coire	<i>Hans Stricker</i> , commerçant, Bischofszell

### Sociétés régionales — Comités

« La SSR se compose des sociétés régionales suivantes :

- la « Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz », qui comprend les sociétés-membres suivantes :  
Radiogenossenschaft in Zürich  
Radiogenossenschaft Bern  
Radiogenossenschaft Basel  
Ostschweizerische Radiogesellschaft  
Innerschweizerische Radiogesellschaft  
Cumünanza Radio Rumantsch
- la « Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande », qui comprend : la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne, la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève ;
- la Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana ;

L'autorité concédante statue sur les modifications à apporter à la composition des sociétés régionales, après avoir consulté la SSR. » (Concession SSR, art. 7)

Les sociétés régionales assurent le service des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision.

Les sociétés régionales prennent les dispositions nécessaires pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays, les divers milieux d'auditeurs et de téléspectateurs et les diverses régions soient représentés dans leurs organes et notamment dans la commission des programmes. Elles tiennent compte à cet égard des propositions qui leur sont faites quant au choix des personnes à nommer.

Les sociétés régionales doivent faciliter la participation à leur activité aux autorités cantonales et communales, aux associations culturelles, ainsi qu'aux auditeurs, aux téléspectateurs ou à leurs organisations. » (Concession SSR, art. 8)

### Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

(fondée le 25 novembre 1964 à Lucerne)

Präsident	<i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Bern
Vizepräsident	<i>Eugen Knup</i> , Seminarlehrer, Kreuzlingen

\* nommés par le Conseil fédéral

Weitere Mitglieder	<i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich <i>Prof. Dr. Walter Gyss</i> , Direktor des Museums zu Allerheiligen, Schaffhausen <i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel <i>Dr. Konrad Krieger</i> , Staatsschreiber, Luzern * <i>Hedwig Leuenberger-Köbli</i> , Zürich	<i>Dr. Hans Maurer</i> , Redaktor am «Zofinger Tagblatt», Zofingen <i>Armin Moser</i> , Verkehrsdirektor, St. Gallen * <i>Willi Ritschard</i> , Regierungsrat, Luterbach SO * <i>Dr. Anny Schmid-Affolter</i> , Luzern <i>Dr. Stefan Sonder</i> , Untersuchungsrichter, Chur
Ersatzmitglieder	<i>Dr. Urs Dietschi</i> , Regierungsrat, Solothurn <i>Dr. Willy Dolf</i> , Gewerbeschullehrer, Chur <i>Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham	<i>Erwin Schwendinger</i> , Regierungsrat und Nationalrat, Herisau <i>Ernst Stammbach</i> , Direktor, Basel
Direktoren	<i>Dr. Fritz Ernst</i> , Radiodirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz <i>Dr. Guido Frei</i> , Fernsehdirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz	<i>Dr. Paul Meyer-Gutzwiller</i> , Direktor des Radiostudios Basel <i>Max Bolliger</i> , Direktor des Radiostudios Bern <i>Dr. Gerd H. Padel</i> , Direktor des Radiostudios Zürich
Programmbetreuer	<i>Fredy Weber</i> , Programmbetreuer, St. Gallen <i>Dr. Tino Arnold</i> , Programmbetreuer, Luzern	<i>Tista Murk</i> , Programmbetreuer, Chur

### Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande

(fondée le 30 novembre 1964 à Neuchâtel)

Président	<i>M<sup>e</sup> Charles Gillieron</i> , conseiller administratif de l'UER, Lausanne	
Vice-président	† <i>Charles Cornu</i> , Genève	
Autres membres	<i>Pierre Bouffard</i> , conseiller administratif, Genève <i>André Cbaname</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève <i>Georges-André Chevallaz</i> , syndic de la Ville de Lausanne, Lausanne <i>Gaston Clottu</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Neuchâtel * <i>Henri Cousin</i> , député, Lausanne <i>André Fasel</i> , président des AR et des ATV, Genève	<i>Marius Lampert</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur et de l'agriculture, Sion * <i>Gisèle Mermoud</i> , conseillère communale, Lausanne <i>Virgile Moine</i> , ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE <i>Roger Pochon</i> , directeur de la «Liberté», Fribourg <i>Jean-Pierre Pradervand</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Paul Torche</i> , ancien conseiller d'Etat, Fribourg
Directeurs	<i>Jean-Pierre Méroz</i> , directeur de la Radio suisse romande, Lausanne <i>René Schenker</i> , directeur de la Télévision suisse romande, Genève	<i>Roger Aubert</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Genève <i>Paul Vallotton</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Lausanne

### Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana

(I nuovi statuti della Società sono stati approvati dal Comitato centrale il 17 dicembre 1964)

Presidente	<i>Avv. Cherubino Darani</i> , Muralto	
Vice-presidente	<i>On. Elmo Patochi</i> , Gerra (Gambarogno)	
Membri	<i>Dir. Alberto Bottani</i> , Massagno <i>Dir. Dott. Plinio Cioccarei</i> , Lugano	<i>Avv. Franco Masoni</i> , Lugano <i>Romerio Zala</i> , Berna
Segretario	<i>Dott. Piero Bonzanigo</i> , Bellinzona	
Direttori	<i>Dott. Stelio Molo</i> , direttore della Radio svizzera italiana, Lugano	<i>Franco Marazzi</i> , direttore della Televisione svizzera italiana, Lugano

### Organes officiels de publication de la SSR

#### Radio + Fernsehen

Redaktion: Schwarztorstrasse 21, 3000 Bern

#### Radio-TV — Je vois tout

Rédaction: 2, avenue de Tivoli, 1000 Lausanne

#### Radiotivù

Redazione: Studio di Lugano, 6903 Lugano-Besso

#### Telephon-Rundspruch

Redaktion: Giacomettistrasse 1, 3000 Bern 16

\* nommés par le Conseil fédéral

